هكذا منذ الأصل

Supplément Radio-Télévision

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE – N° 14588 – 6 F

DIMANCHE 22 - LUNDI 23 DÉCEMBRE 1991

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

SERIALS DIVISION

M. Cuomo forfait pour la Maison Blanche

LES plus récents sondages annonçant, à moins d'un an de la prochaine élection présidentielle, une cote de popularité inférieure à 50 % pour le républicain George Bush, n'ont pas levé les hésitations de Mario Cuomo, le gouverneur de l'Etat de New-York. « L'Hamlet de l'Hudson », qui entretenait depuis trois mois la suspense sur ses intentions, a finalement annoncé, vendredi 20 décembre, juste avant la clôture des inscriptions pour les premières élections primaires de février, qu'il n'entrerait pas dans la course à la Maison Blanche.

C'est un coup dur pour les démocrates, dont les autres poids lourds, comme le sénateur Albert Gore ou l'influent Richard Gephard, avaient eux aussi renoncé. Depuis neuf ans à la tête de l'un des Etats les plus importants du pays, Mario Cuomo était devenu, et de loin, l'unique personnalité démocrate capable de menacer sérieusement la réélection de George Bush.

POUR expliquer sa décision, M. Cuomo a évoqué les graves difficultés budgétaires de New-York. Le gouverneur n'a toujours pas réussi à faire adopter par le Sénat de son Etat, dominé par les républicains, un plan d'austérité destiné à combler un déficit de quelque 850 millions de dollars. M. Cuomo ne voulait pas se lancer dans une campagne qui l'aurait obligé à quitter son poste de gouverneur à ce moment délicat.

En avançant cet argument conjoncturel, c'est la deuxième fois que Mario Cuomo – cinquante-neuf ans, perfectionniste inquiet, intellectuel sceptique – renonce à une épreuve qui ne le tentait peut-être pas autant qu'il voulait bien le dire. S'il avait pour lui la notoriété, la machine du parti, les finances, un talent rhétorique redoutable et de nombreux amis, Mario Cuomo comptait aussi quelques sérieux handicaps. Cet Italo-Américain incarne une « culture de New-York », assez éloignée de celle de l'Amérique moyenne, une culture assimilée, à tort ou à raison, à la faillite urbaine aux Etats-Unis. A priori, il n'avait donc pas le profil idéal pour reconquérir du terrain là où les démocrates en ont le plus besoin, dans l'ouest et le sud du pays.

OR, c'est précisément un homme du Sud qui monte chez les démocrates. Bill Clinton, le jeune gouverneur de l'Arkansas, se taille la meilleure part dans les comptes rendus de campagne – encore rares – des journaux. Sorti grand vainqueur d'un récent vote indicatif en Floride, il incarne le renouveau démocrate : une plus grande sagesse fiscale, une confiance plus modérée dans les recettes classiques de l'Etat-Providence.

Alors que Mario Cuomo représentait le parti traditionnel, porte-parole des Noirs, des femmes et des syndicats, Bill Clinton, lui, cherche à regagner une classe moyenne qui s'estime opprimée par le fisc et menacée par la montée en force des minorités ethniques. Sa campagne n'a guère de chance de constituer beaucoup plus qu'un bon galop d'essai en vue de la présidentielle de 1996, surtout si l'économie américaine finit par sortir, d'ici novembre, d'un marasme qui nourrit une grogne généralisée à l'endroit des républicains.

M0146 - 1223 0 - 6,00 F

Après avoir entériné la dissolution de l'URSS

Onze Républiques ex-soviétiques créent une Communauté d'Etats

Les dirigeants de huit Républiques ex-soviétiques ont accepté, samedi 21 décembre à Alma-Ata, au Kazakhstan, de se joindre à la Communauté d'Etats indépendants fondée, le 8 décembre, par les trois Républiques slaves : la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie. Cet accord, qui devait être signé en fin de matinée, consacre la fin de l'URSS. Certaines Républiques souhaitaient le maintien d'un « centre » et de quelques structures fédérales comme contrepoids à une hégémonie russe. Un accord sur les armes nucléaires stratégiques a été reporté, et devrait intervenir avant le 30 décembre.

MOSCOU

de notre correspondant

Ils sont arrivés plus nombreux que prévu (onze des douze présidents des ex-Républiques soviétiques, pays baltes exceptés bien entendu) et en affichant les meilleures intentions. La conférence, qui s'est ouverte samedi 21 décembre à Alma-Ata, capitale du Kazakhstan, a donc donné naissance sans trop de douleurs à une nouvelle Communauté d'Etats indépendants : une entité assez lâche, peu centralisée et fondée sur les principes plutôt vagues établis à Minsk par les trois Républiques slaves qui avaient pris sur elles, quinze jours plus tôt, de précipiter les événements et de proclamer la mort de l'URSS.

La solidité et même la réalité du nouvel organisme resteront à démontrer, mais pour les petites et moyennes Républiques invitées à rejoindre *« les trois Slaves »*, il n'y a guère d'autre choix. Ce type de Communauté *« est probablement la seule voie pour sortir de l'actuelle situation »*, comme l'a déclaré, vendredi, M. Chevardnadze, redevenu un observateur indépendant puisque M. Eltsine vient de le déposséder de ce qui fut le ministère des relations extérieures de l'URSS. *« Il est à peu près impossible d'arriver à autre chose pour le moment. »* C'est aussi parce qu'il n'a pas vraiment le choix que le président azerbaïdjanais, M. Moutalibov, s'est décidé à venir à Alma-Ata, où il n'était guère attendu.

JAN KRAUZE

Lire la suite et les articles de MARIE-CLAUDE DECAMPS et de JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE page 3 ainsi que nos informations page 21

En abaissant fortement le taux de l'escompte

Les Etats-Unis tentent à nouveau de relancer leur économie

La décision de la Réserve fédérale d'abaisser, vendredi 20 décembre, d'un point le taux de l'escompte, le ramenant à 3,5 %, a surpris les marchés financiers par son importance. Ce niveau du loyer de l'argent – le plus bas depuis vingt-sept ans – traduit l'inquiétude des dirigeants américains devant l'atonie de l'économie. Le lendemain de la hausse des taux allemands, plus forte que prévu, cette décision met la franc français en difficulté, entre un dollar faible et un mark fort. M. Bérégovoy, ministre de l'économie, a réaffirmé que la parité du franc serait défendue.

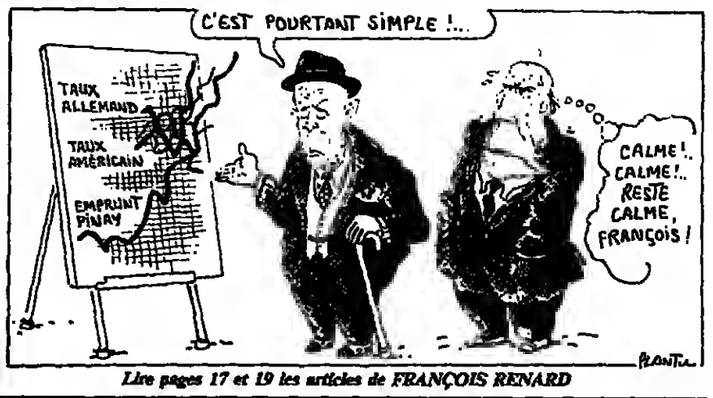

Lire pages 17 et 19 les articles de FRANÇOIS RENARD

Le retour de la « question allemande »

La crise yougoslave montre que Bonn cherche plus à imposer son point de vue qu'à trouver un consensus avec ses partenaires

par Daniel Vernet

« J'entends le mot Europe dans la bouche de ceux qui pensent autre chose et n'osent pas parler des intérêts nationaux... » La tentation est forte de rappeler ce mot de Bismarck au moment où l'Allemagne place, dans la crise yougoslave, ses partenaires de la Communauté devant le fait accompli. Car le problème n'est pas seulement de savoir s'il est judicieux de reconnaître la Slovénie et la Croatie avant Noël ou avant le 15 janvier, ou encore s'il eût été préférable de le faire plus tôt. Il ne s'agit pas d'abord de la question yougoslave, mais beaucoup plus fondamentalement de la « question allemande ».

On l'avait crue réglée avec la réunification. Historiquement, depuis le dix-neuvième siècle, la question allemande portait sur l'unité du pays – donc sur ses frontières – et sur la nature de son régime. Avec l'absorption pacifique de la RDA par la RFA le 3 octobre 1990 et la reconnaissance de la frontière Oder-Neisse avec la Pologne, l'Allemagne était, pour la première fois dans l'Histoire, unie, démocratique et complète, dans le sens où elle n'a aucune revendication territoriale en dehors de ses limites.

La question allemande résolue, restaient les « questions allemandes » dont la crise yougoslave vient de donner un premier exemple. Il y avait déjà eu certes la guerre du Golfe, qui avait mis au jour certaines contradictions de la politique de Bonn. Mais la RFA avait quelques excuses : le processus d'unification battait son plein, le terrain d'action était extérieur à l'Europe, une Europe de surcroît incapable de définir une position concertée.

Il était difficile de reprocher à l'Allemagne de garder un profil bas sans commune mesure avec sa puissance économique et politique.

Lire la suite page 4

Le code civil rajeuni

Deux projets de loi pour simplifier les règles de l'héritage, des patronymes et de la filiation

Le ministre délégué à la justice, M. Michel Sapin, devait présenter, samedi 21 décembre, à l'occasion d'un conseil des ministres exceptionnel, deux projets de loi visant à modifier des dispositions du code civil concernant les prénoms, les noms, la filiation et l'héritage. Ces règles, qui n'avaient pratiquement pas évolué depuis la Révolution, vont être adaptées à l'évolution des mœurs et aux progrès de la science.

Il s'agit pour l'essentiel de résoudre des situations apparemment ordinaires mais souvent douloureuses. Le choix d'un prénom, le changement de nom ou la conservation d'un patronyme seraient plus faciles. Quant à la reconnaissance de paternité, le patrimoine des veufs ou l'héritage des enfants adultérins, ils ne devraient plus plonger les particuliers dans la perplexité.

Enfin, l'institution d'un juge unique pour résoudre les conflits familiaux devrait simplifier les procédures qui trop souvent se perdent dans le dédale des juridictions. Ces projets de loi s'inscrivent dans la réforme du code Napoléon, entreprise depuis 1988.

Lire page 8 les articles d'ALAIN GIRAUDO et d'ERICH INCIYAN

Nouvelles tensions au Cambodge
La situation politique et sociale se dégrade
page 4

L'épilogue de l'affaire L'Oréal
La face cachée d'une négociation secrète
Lire page 13 le deuxième article de FRANÇOISE CHIROT, LAURENT GREILSAMER et AGATHE LOGEART

Le CEA ne paie plus ses fournisseurs
La fusion de sa filiale avec Thomson risque d'aggraver la situation du Commissariat à l'énergie atomique
page 17

HEURES LOCALES

Limousin

Le « pays vert » refuse d'être seulement une terre de villégiature. Puisant dans leur fonds culturel, les Limousins ont entrepris de donner un nouvel élan à leur région en luttant contre le dépeuplement et en obtenant le désenclavement. Leurs atouts : des productions agricoles de qualité (viande) et des secteurs industriels de pointe (céramique) dans un environnement (eau, forêts) privilégié.

Lire pages 10 et 11 l'enquête d'ALAIN GIRAUDO

Le sommaire complet se trouve page 21

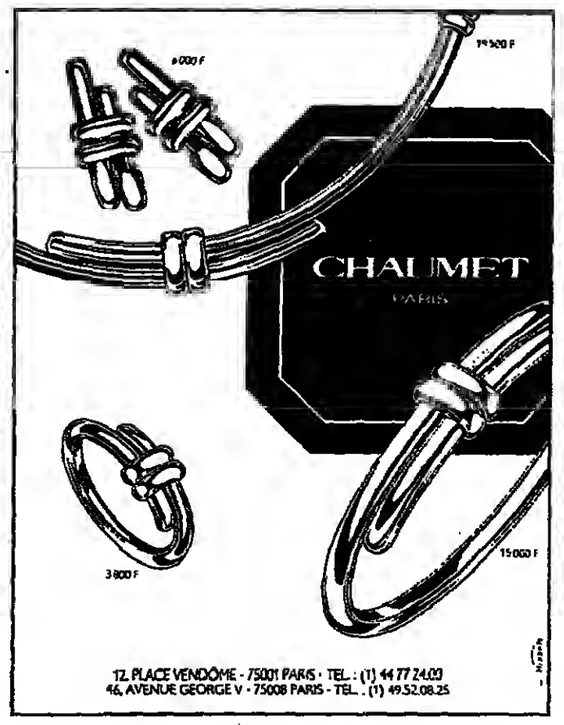

A nos lecteurs

L'impression du numéro du *Monde daté* vendredi (daté samedi 21 décembre) a été fortement perturbée, comme la veille, par des difficultés de fabrication sur nos rotatives d'Ivry.

Compte tenu du retard pris dans la production et pour identifier clairement la raison de ces divers incidents, le direction a décidé d'arrêter les machines, réduisant de ce fait de plus de moitié le tirage de ce numéro. Cela a permis à nos équipes d'effectuer l'ensemble des tests et diagnostics utiles et au personnel de prendre les dispositions nécessaires à une reprise normale de la production.

Très consciente des désagréments entraînés par ces incidents répétés, le direction du *Monde* prie, une nouvelle fois, nos lecteurs de bien vouloir l'excuser.

« Grand Jury RTL-*le Monde* »

Le cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, invité dimanche à 18 h 30.

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 485 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société ;
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Jacques Lesourne, président
Françoise Huguet-Devallet, directeur général
Philippe Dupuis, directeur commercial
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75502 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Télécop. : 46-62-98-73. - Société filiale
de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*
ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie aérienne CEE
3 mois	460 F	572 F	790 F
6 mois	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne
tarif sur demande.
pour vous abonner
renvoyez ce bulletin
accompagné
de vntre règlement
à l'adresse ei-dessus
ou par MINITEL
36-15 LEMONDE
code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ t an ☐

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Localité :
Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie

PP Paris RP 111 MON 03

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a vingt ans

Les Britanniques quittent le Golfe

VOICI vingt ans, à la fin de décembre 197t, les Britanniques achèvent le retrait de leurs forces stationnées « à l'est de Suez ». Le processus engagé par le premier ministre travailliste Harold Wilson dans les anciennes bases d'Extrême-Orient se termine par la région du Golfe – sous l'autorité, à Londres, d'un gouvernement conservateur.

Pour les émirs et roitelets de la péninsule Arahiqne, le ehne est rude. Devant la Chambre des communes, le 16 janvier 1968, le premier ministre britannique Harold Wilson annonce le « retrait des fnrees hritanniques à t'est de Suez » avant la fin de l'année 1971. Depuis près de cent cinquante ans, la Grande-Bretagne avait divisé, régné et arbitré dans cette région dn Golfe nù, au fil des années, elle avait conclu des traités de « protection » avec les potentats locaux. Pacifiée par Londres, la *côte des Pirates* avait pris le nom de côte de la Trêve, pour le plus grand profit du commerce maritime avec les Indes.

Harold Wilsnn lui-même, en 1965, ne craignait pas d'assurer que les frontières du Royaume-Uni étaient délimitées par l'Himalaya. Eo février 1967, cependant, le Livre blane du gouvernement travailliste évoque la fermeture des bases britanniques situées à l'est de Suez. Alarmé par une telle perspective, le roi Fayçal d'Arabie se rend à Londres en mai 1967 pour tenter de convaincre Harold Wilson de reooncer à ses intentinns. Il rednute en particulier l'abandoo de la base d'Aden, aprés cent vingt-huit ans de présence britannique. Or, pendant la guerre du Yémen qui a opposé les républicains soutenous par Nasser aux royalistes appuyés par l'Arabie saoudite et la Grande-Bretagne, la base d'Aden s'était révélée un atout précieux pour les royalistes. Rien o'y fait.

Le Sud-Yémeo, où l'influeoce soviétique s'installe pnnr lnngtemps, accède à l'indépendance le 29 novembre 1967 et prend Aden pour capitale. En outre, les Indes sont indépendantes depuis 1947, et la protection de la fameuse route des Indes o'est plus une nécessité pnnr un Empire britaoniqoe eo cours de démantèlement. Entretemps, la détérioratioo de la balance des paiements a conduit en novembre 1967 le gouvernement de Londres à dévaluer la livre sterling pour la troisième fois de soo histoire. C'est l'heure du ehnix. Des coupes budgétaires sont indispensables, et les travaillistes refusent d'amputer les budgets sociaux. Le budget de la défense sera dnnc sacrifié.

La menace de l'Iran

Terrifiés à l'idée de devenir la proie des convoitises au moment nù ils accèdent à la richesse pétrolière, les émirs proposent discrètement à Londres de prendre en eharge les frais de stationnement des troupes britanniques à Bahreïn et à Charjah (prés de 6 000 hnmmes), évalués en t968 à un cnût annuel de 25 millions de livres sterling. Le ministre britannique décline l'nffre qui, affirme-t-il, ferait des soldats de Sa Majesté des mercenaires. L'ancienne puissance tutélaire invite en revanehe les émirats à se fédérer au sein d'un Etat qui accéderait à l'indépendance au lendemain du départ des fnrces hritanniques et leur nffre en enntrepartie des accnrds d'assistance sur le modéle de celui conclu avec te Koweït lors de son indépendance, en 1961.

Sans perdre de temps, les émirs nhtempérent et se réunissent à Dubaï. C'est ainsi que le 27 février 1968, après deux jours de travaux, les cheikhs de neuf émirats (1) décident de créer la fédération des Emirats arabes unis. Cette fédération est dirigée par uo Conseil suprême composé des neuf émirs. Dans les mois qui suivent, le Conseil suprême se réunit à plusieurs reprises, en vain. Depuis cent einquante ans, e'était Londres qui tranchait les désaccords entre les émirs. Le protecteur disparu, qui jouerait le rôle de ciment entre ces tribus querelleuses qu'opposent encore de nombreux différends territoriaux? D'accord pour se fédérer, les émirs soot en désaccord sur tout le reste : qui présidera, quelle sera la capitale? Bahreïn, Qatar, Dubaï et Abou-Dhabi s'en disputent le privilège. En octobre 1969, après une nouvelle réunion infructueuse, il devient impnssible de réunir le Cnnseil suprême, complètement bloqué par les antagnismes.

Sur l'autre rive des eaux du Golfe, le chab d'Irao suit avec attention les préparatifs de retrait britannique. Il y voit l'occasion d'affirmer sa prééminence dans la région et de combler le vide que ne manquera pas de laisser ce départ. Dès l'annonce de la constitution de la fédératioo des Emirats, Téhéran fait savnir qu'il ne reconnaîtra pas le nouvel Etat tant que n'aura pas été admise sa revendication snr Bahreïn, qui remonte à 1820. En 1959, le Majlis (Parlement) iranien a décidé de faire de l'émirat la quatnrziéme provinee de l'Iran impérial. La menace effraie davantage encore les émirats qui marchent vers leur indépendaoce à reculons. Des pressions britanniques, américaines et saoudiennes amènent le chah, au terme de discrètes négociations, à accepter le seénario snivant : une missinn envoyée à Bahreïn par le secrétaire général de l'ONU ennstatera qu'une majorité de Bahreïnis ne snuhaitent pas être iraniens, et l'Iran accepterait les conclusions de ce rapport en échange d'une reconnaissance par l'Occident du rôle primordial de l'Iran dans la sécurité du Golfe. En mars 1970, la missinn de l'ONU conclut que la majorité de la population de Bahreïn se considère comme arabe et souhaite accéder à l'indépendance. Le 14 mai suivant, le Majlis iranien renonce à sa revendication.

En juio 1970 survient un événemcnt qui redoone espoir aux monarques de la péninsule Arabique. Contrairement à ce qu'anoonçaient les sondages, les élections doooeot la majorité aux conservateurs en Grande-Bretagne. Or ces derniers n'avaient pas eu de mots assez durs, en janvier 1968, pour condamner *« la politique de capitulatinn et d'abandon »* de Harold Wilson.

Un climat propice au nationalisme arabe

Le nnuveau premier ministre, Edward Heath, du temps nù il était à la tête de l'opposition conservatrice, s'était rendu en avril 1969 dans le Golfe et avait personnellement donné l'assurance aux dirigeants de la région qu'en cas de victoire il les consulterait sur l'opnrtunité de se retirer, cnmme prévu par les travaillistes avant la fin de 1971.

M. Heath tient parole. Le nouveau secrétaire au Foreign Office, Sir Alee Dnuglas Hnme, entreprend aussitôt une tournée dans la régioo. Il commeoce par les «grands» et les voisins : Iran; Arabie saoudite et Koweït. Réponse unanime, à défaut d'être toujours sincère, la Grande-Bretagne ne doit pas revenir sur ses engagements: les fnrces britaoniques doiveot avoir quitté le Golfe avant la fin de 1971. Le climat de l'époque est propice an nationalisme arabe et aucun de ces pays ne veut donner l'impression de voulnir prolonger la présence d'une puissance coloniale et impériale. Les cheikhs que rencontre par la suite Sir Alec, à leur enrps défendant, adoptent pnbliquement de semblables positions. En privé, cependant, ils lni font clairement comprendre qu'ils préféreraient une prolongatinn de la présence hritannique. Dubaï se singularise en étant le seul émirat à se déclarer prêt à demander officiellement le maintien des soldats anglais. Bref, les émirs souhaitent que Londres assume seul la décision qu'ils n'ont pas le courage de lui demander à voix haute : le maintien des forces britanniques.

Sir Alec a rappelé de sa retraite l'ancien «résident politique» hritannique, Sir William Luce. Longtemps en pnste à Bahreïn, il connaît tous les dirigeants de la réginn, et bénéficie de leur enntiance. Lnrs de plnsieurs navettes, entre août 1970 et février 1971, il poursuit les contacts entamés par le patrnn du Fnreign Office. A la lecture de son rapport, Sir Alec Douglas Home a compris : il reviendra à Edward Heath d'appliquer la pnlitique définie par Harold Wilson, si vigoureusement dénoncée à l'époque. Au seuil des années 70, la Grande-Bretagne ne souhaite pas passer pour une puissance impérialiste. Elle n'en a d'ailleurs plus les moyens. Le 1er mars, Sir Alec confirme à la Chambre des communes le caractère irréversible du départ des forces britanniques du Golfe. Celui-ci interviendra avant la fin de décembre 1971, et le gouvernement de Sa Majesté propose à la future union des émirats de conclure un traité d'amitié prévoyant des consultations *« dans les moments de nécessité »* et de maiotenir sur place des éléments des forees hritanniques pnur ennstituer le nnyan de l'armée fédérale.

Douche froide

Pnnr les cbeikhs des émirats, c'est la douche froide. Trahis une première fnis par le travailliste Wilson, ils le sont à nouveau par le conservateur Heath. Cette fois, le compte à rebours a commencé : il ne leur reste que quelques mois avant eette indépendanee tant redoutée. Sir William Luce reprend son bâton de pèlerio pour persuader les émirs de s'unir, mais les querelles de préséance n'ont pas disparu, loin de là. Libéré de la menace que faisait peser l'Iran sur sa souveraineté, Bahreïn a durci sa positino. Non seolement il demande à héberger le siège de la capitale fédérale, tout comme Abou-Dhabi, mais la population de Bahreïn étant aussi nombreuse que celle des autres émirats rénois, demande une représentation proprtinnnelle au sein dn Consell suprême. Abou-Dhabi refuse tout net. C'est l'impasse. Britanniques, Saoodiens, Knweïtieds essaient d'inciter les émirats à la conciliation et de parvenir, en dépit de leurs désaccords, à constituer une fédération à neuf. En vain. Des siècles de rivalités et de jalousies ne pouvaient pas s'effacer comme par enchantement.

Bahreïn décide de faire cavalier seul et proclame son indépendance le 15 août 1971, tout en annonçant la conclusion d'un traité d'amitié de dix ans avec la Grande-Bretagne. L'émir du Qatar imite celui de Bahreïn quinze jours plus tard. Les autres émirats forment donc sans eux la fédération des Emirats arabes unis (2).

Le chah d'Iran n'a pourtant pas dit son dernier mot. Il a certes renoncé un an auparavant à ses prétentions sur Bahreïn, mais il attend tnnjours sa réoompense. L'Iran refuse de reennnaître la fédération à naître tant que n'auront pas été admis ses « droits » sur trois îlots du détroit d'Ormuz pratiquement inhabités : l'île d'Abou-Moussa, qui dépend de Charjah, et les deux îles Tomb, qui appartiennent à Ras-el-Khaymah. L'indépendance des Emirats arabes unis est prévue pour le 2 décemhre. Sans attendre, le 30 nnvembre, les troupes iraniennes s'emparent des trois îles. La Petite et la Grande Tomb sont annexées en dépit des protestations de l'émir de Ras-el-Khaymah. L'émir de Charjah, quant à lui, a secrètement cédé Abou-Moussa à l'Iran en échange d'un loyer annuel de 3 millions de dnllars. La Grande-Bretagne et l'Arahie sanudite laissent faire. C'était prévu.

L'Iran veut être le gendarme du Golfe, cela fait l'affaire des Occidentaux, qui, au cours des années suivantes, apprécieront l'aide des troupes iraniennes pour mater la rébellion du Dhofar, soutenue par la Chine et l'URSS, dans le sultanat d'Oman. Le président Nixon fera de l'Iran et de l'Arabie saoudite les deux piliers de la sécurité des approvisinnnements pétroliers de l'Ouest. Quant aux émirats, deveous indépendants, ils continuent de se reposer sur l'expertise des tecboiciens oeeidentaux, notammeot britaooiques. Les armées sont encadrées par des officiers anglais en détachement que pas un ministre britannique de la défense n'aurait désormais l'idée de qualifier de « mercenaire ».

OLIVIER DA LAGE

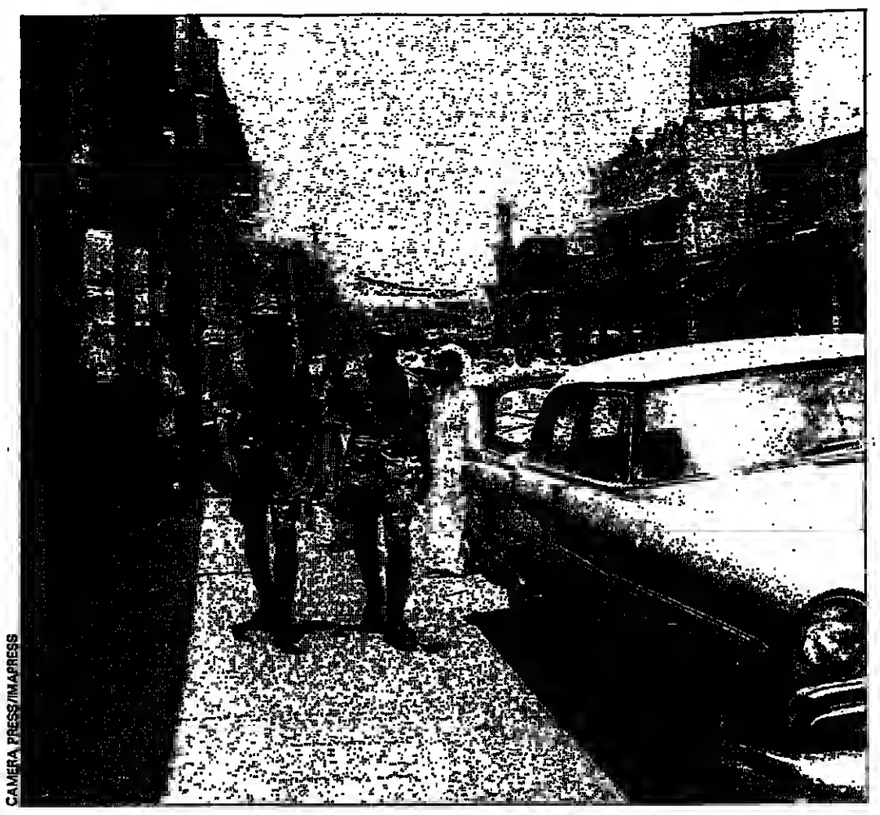
CAMERA PRESS/IMAPRESS

Août 1961 : en promenade dans les rues de Koweït.

(1) Abou-Dhabi, Dubaï, Adman, Oum-el-Qaiwain, Charjah, Ras-el-Khaymah, Foudcirah, Qatar et Bahreïn.

(2) Ras-el-Khaymah rejoindra la fédération en février 1972.

"GRAND JURY"
RTL - Le Monde

JEAN-MARIE
LUSTIGER
ARCHEVÊQUE DE PARIS

ANIMÉ PAR
HENRI MARQUE

AVEC ANDRÉ PASSERON
ET HENRI TINCQ (LE MONDE)
DOMINIQUE PENNEQUIN
ET PHILIPPE BALLARD (RTL)

18 H 30
DIMANCHE
EN DIRECT
SUR RTL

ÉTRANGER

La réunion Alliance atlantique-pays de l'Est à Bruxelles et la visite du président russe à Rome

Les Occidentaux envisagent une reconnaissance rapide des Républiques de l'ex-URSS

La reconnaissance par les Occidentaux des Républiques souveraines de l'ex-Union soviétique devrait intervenir très rapidement, peut-être dans les jours qui viennent, si la rencontre d'Alma-Ata se déroule bien, d'après les conversations qui ont eu lieu vendredi 20 décembre à Bruxelles, en marge de la réunion de l'OTAN.

Les ministres des affaires étrangères des Douze, réunis, vendredi 20 décembre, à l'initiative de la présidence néerlandaise de la Communauté, sont ainsi convenus de reconnaître simultanément et *« très vite »* les Républiques ex-soviétiques, nous indique notre correspondant aux Pays-Bas, Christian Chartier. Selon le porte-parole du chef de la diplomatie néerlandaise, la décision de principe des Douze pourrait même être officialisée dès lundi *(lire ci-dessous)*.

Cette décision dépend de l'issue de la réunion d'Alma-Ata, qui doit indiquer si la communauté d'États indépendants créée autour de la Russie sera élargie et si les Républiques qui y participeront *« sont d'accord »* avec la prétention de la Russie à recueillir l'héritage de l'Union soviétique, notamment le siège de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que l'appareil diplomatique. En ce cas, les Douze, prenant acte de la nouvelle situation, reconnaîtraient formellement les Républiques constituant la nouvelle communauté, à l'exception... de la Russie, qui hériterait de la reconnaissance accordée jadis à feue l'Union soviétique.

Les Douze sont, avant tout, soucieux d'éviter qu'*« un vide ne se crée entre la disparition de l'Union soviétique et l'apparition d'une nouvelle structure »*. *« Nous sommes particulièrement soucieux d'agir en étroite coordination avec les Américains »*, a cependant indiqué à Bruxelles le ministre britannique des affaires étrangères, M. Douglas Hurd. Il a précisé que les Occidentaux attendaient aussi de la réunion d'Alma-Ata des assurances sur le respect de la démocratie et sur le contrôle des armements nucléaires, même si ce dernier point n'est présenté emmne une condition formelle à la reconnaissance ui par les Européens ni par les Américains. M. Roland Dumas s'est entre tenu de cette question, à Bruxelles, avec le secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, et a fait état de leur *« convergence de vues »*. Un membre de la délégation américaine à Bruxelles a, de son côté, enfirmé l'intention de Washington de procéder à la reconnaissance de certaines des Républiques *« d'ici à la fin de l'année »* et *« plutôt tôt que tard »*.

□ **Islamabad reconnaît six Républiques.** – Le Pakistan a reconnu, vendredi 20 décembre, l'indépendance de la Russie et de cinq Républiques d'Asie centrale : Kazakhstan, Ouzbékistan, Kirghizstan, Tadjikistan et Turkménistan. Le premier ministre, M. Nawaz Charif, l'a annoncé en recevant à Lahore le vice-président russe, M. Alexandre Routskoï. Le Pakistan avait déjà reconnu, la semaine dernière, l'indépendance de la République d'Azerbaïdjan. – *(Reuter.)*

La Russie espère adhérer, à terme, à l'OTAN

BRUXELLES

de notre correspondant

La France a beau souligner les limites et les ambiguïtés de l'exercice, M. Roland Dumas a volontiers salué comme *« une grande première »* l'étonnante session inaugurale du Conseil de coopération nord-atlantique (COCONA) rassemblant vendredi 20 décembre, à Bruxelles, les ministres des affaires étrangères de l'Alliance atlantique et ceux des anciens membres du pacte de Varsovie.

Les dizaines de journalistes venus des pays d'Europe centrale et orientale achetaient des briquets et des cravates aux couleurs de la triomphante Alliance, vendus dans l'enceinte qui leur était interdite il n'y a pas si longtemps. M. Manfred Wörner rappelait qu'il ne pouvait même pas recevoir un ambassadeur de l'Est quand il avait pris ses fonctions de secrétaire général, il y a trois ans et demi.

Devant les drapeaux des seize membres de l'Alliance, Polonais, Hongrois et Tchécoslovaques donnaient une conférence de presse commune dans le saint des saints, la salle Joseph-Luns, où, habituellement, seuls les dirigeants américains ont le privilège de s'adresser aux journalistes, après le secrétaire général.

« De Vancouver à Vladivostok »

Les Russes ont largement contribué au succès de la représentation. M. Boris Eltsine y était allé en effet d'une *« adresse »* envoyée à tous les participants pour se féliciter de ces relations nouvelles qui *« s'appuient sur la reconnaissance de valeurs communes »*, pour saluer l'émergence d'un *« nouveau système de sécurité, de Vancouver à Vladivostok »*, et pour *« poser la question de l'adhésion de la Russie à l'OTAN en tant qu'objectif politique à long terme »*. Interrogé sur cette demande, en réalité pas tellement inattendue, M. Wörner a répondu : *« Rien n'est exclu, mais M. Eltsine convient lui-même que c'est une hypothèse »* ; quant à M. Dumas, il notait que la requête russe demandait examen par l'OTAN et que la réponse *« ne viendrait pas rapidement »*.

A la veille de la rencontre d'Alma-Ata, M. Eltsine s'estimait aussi en mesure de promettre que tous les *« membres de la communauté des Etats indépendants qui est en train de se former garantissent l'exécution de toutes les obligations internationales qui découlent pour eux des traités et des accords signés par l'ancienne URSS »*.

La déclaration finale de la réunion de Bruxelles mentionne le *« représentant de l'Union soviétique »*. Ce dernier, l'ambassadeur Afanassievsky, avait approuvé ce texte, préparé plusieurs jours à l'avance. Sur le coup de midi, alors que le document avait déjà été distribué à la presse, il exigea que les mots *« Union soviétique »* disparaissent, ce qui sera fait pour les archives mais suscita un certain embarras.

Le COCONA se réunira au niveau des ambassadeurs, à compter de février 1992, et au niveau des ministres, la première fois à Oslo, en juin, ensuite à Bruxelles, à l'occasion de la réunion ministérielle d'automne du Conseil de l'Atlantique nord. Des réunions périodiques auront lieu dans le cadre des comités spécialisés de l'OTAN : comité politique, comité économique, comité militaire.

La déclaration commune indique : *« Nos consultations et notre coopération seront axées sur la sécurité et sur des questions connexes comme la planification de la défense, les approches conceptuelles en matière de maîtrise des armements, la conception démocratique des relations entre civils et militaires, la coordination civilo-militaire de la gestion de la circulation aérienne et la conversion des moyens de production de la défense à des fins civiles »*.

« On ne peut pas dire que je me sente plus en sécurité » après cette réunion, déclarait dans une conférence de presse le ministre tchécoslovaque des affaires étrangères, M. Jiri Dienstbier, reflétant en cela le point de vue de ses homologues d'Europe centrale.

La réunion de vendredi ne leur a pas apporté les garanties concrètes de sécurité auxquelles ils aspirent, même s'ils conviennent, comme le faisaient le ministre polonais, M. Skubiszewski ou son homologue hongrois, M. Jezensky, qu'elle marque un pas dans la bonne direction.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

La création d'une Communauté d'Etats

Suite de la première page

En effet, M. Eltsine s'était soigneusement abstenu de citer l'Azerbaïdjan quand il évoquait la liste des candidats à la future communauté. Mais les dirigeants de Bakou, en dépit de toutes leurs réserves, pouvaient d'autant moins prendre le risque de rester totalement à l'écart que les responsables russes jouent clairement la carte arménienne. Le président moldave, confronté aux graves problèmes posés par la minorité russe de sa République, ne peut non plus se permettre d'ignorer la nouvelle communauté. Même le président géorgien, M. Zviad Gamsakhourdia, particulièrement mal vu à Moscou pour son comportement dictatorial et l'agressivité qu'il manifeste à l'égard des Ossètes du Sud, a préféré envoyer deux observateurs à Alma-Ata.

Faits accomplis

Cela dit, certaines de ces candidatures suscitent des réserves de la part des membres de l'entourage de M. Eltsine, qui rêve à voix haute d'un ensemble plus restreint, d'une sorte de premier cercle, qui pourrait être essentiellement slave et éventuellement kazakh, au sein de la communauté. En tout état de cause, la naissance survenue à Alma-Ata est, tout au mieux *« une naissance de rafson »*, tant les préventions et les méfiances sont évidentes, renforcées par les déséquilibres criants entre les forts et les faibles parmi ces partenaires, en principe, également souverains. La veille de la conférence, plusieurs des acteurs principaux se sont d'ailleurs employés, soit à occuper les positions les plus avantageuses, soit à se prémunir à l'avance contre les velléités des autres. Le plus actif en ce domaine a, incontestablement, été la Russie : annexion des palais du Kremlin et donc du siège du Soviet suprême de l'Union, du ministère des affaires étrangères et de toutes les ambassades et aussi de tous les organes de l'intérieur et de la sécurité, y compris de ceux qui avaient été constitués tout récemment d'un commun accord entre les Républiques. Vendredi, M. Eltsine a en effet complété son tableau de chasse en y épinglant l'« ex-nouveau » service des renseignements extérieurs communs, dont le porte-parole avait fait deux jours plus tôt ses débuts devant la presse internationale....

Cette brutalité délibérée, ces actes d'autorité – ou ces coups de force – *opérés à la veille d'une réunion censée* donner le départ d'une harmonieuse coopération ne peuvent pas être interprétés autrement que comme un signal, comme un avertissement. Il ne fait aucun doute que, pour la plupart des actuels responsables russes, il y a *« la Russie et les autres »* (membres de la communauté), pour reprendre une formule utilisée deux fois par Boris Eltsine dans sa lettre aux participants de la réunion de l'OTAN à Bruxelles. Il est clair que dans leur esprit le siège de l'URSS au Conseil de sécurité revient de droit à la Russie, que ce soit ou non avec l'accord des autres Républiques. Il est également évident que seule la Russie peut avoir le contrôle de l'arme nucléaire.

L'Ukraine sur ses gardes

A peine Boris Eltsine était-il arrivé à Alma-Ata, tout rayonnant après son bain romain de gloire internationale, qu'il déclarait : *« Il est important qu'il y ait un bouton* [nucléaire] *unique et non pas quatre. »* De son côté, l'Ukraine s'est efforcée d'empêcher à l'avance une dérive de la nouvelle Communauté vers un organisme centralisé qui la priverait du plein exercice de sa nouvelle souveraineté. Le Parlement de Kiev qui, au lendemain des accords de Minsk, avait amendé certaines des dispositions contenues dans l'accord entre les trois présidents slaves, a voté juste avant la réunion d'Alma-Ata une nouvelle résolution affirmant que l'Ukraine ne serait liée que par les dispositions ratifiées par ses élus, et qu'elle s'opposerait à la transformation de la Communauté en Etat.

Le président ukrainien, M. Leonid Kravtchouk – comme pour bien prouver à ses électeurs qu'il reste sur ses gardes, – s'est même fait prier avant d'accepter de se rendre à Alma-Ata. Il a voulu que M. Guennadi Bourbouris, premier vice-premier ministre russe et architecte des accords de Minsk, aille personnellement le chercher.

Défense : projets concurrents

Le président du Kazakbstan, M. Nazarbaev, avait pour sa part d'autant plus de raisons de marquer ses distances qu'il avait été « snobé » par les signataires de Minsk. Il a donc profité du passage du secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, pour rappeler que rien n'était encore vraiment réglé, en particulier à propos du contrôle des armes nucléaires et de leur localisation. Cela ne l'a pas empêché de proclamer, depuis, son optimisme quant aux résultats de la rencontre d'Alma-Ata, en partie peut-être parce qu'il en est l'hôte, et en partie parce qu'un échec aurait été catastrophique pour lui.

Il a même prévu, comme ce fut le cas, que quelques heures suffiraient pour arriver à un accord et le signer, ce qui n'est pas forcément de très bon augure pour la solidité de la future communauté.

Les problèmes fondamentaux qu'elle doit résoudre, ne serait-ce qu'en matière de défense, de politique internationale et de relations économiques, mériteraient un examen beaucoup plus approfondi. Les délégués auraient d'ailleurs indiqué, samedi matin que la conclusion d'un accord sur les armes stratégiques n'interviendrait que d'ici le 30 décembre. Les participants à la conférence comptent au moins s'orienter vers un choix entre diverses variantes concernant leur future défense commune.

Selon l'agence Nega, l'un des projets, défendu par le ministre « soviétique » de la défense M. Chapochnikov, tend à limiter autant que possible la taille des armées « républicaines » et à maintenir des forces importantes, baptisées « stratégiques », sous commandement unique.

Un projet russe, présenté par le général Kobets, réduit pour sa part l'étendue de ces forces stratégiques mais il y ajoute des forces mobiles, également sous commandement unique. Il a plus de chances d'être accepté par les Etats de la communauté dans la mesure où il semble moins centralisateur, mais personne ne peut ignorer que dans l'esprit du général Kobets-le-cœur-de la défense de cette communauté, et en particulier son armement nucléaire, ne peut être que russe.

L'Ukraine pour sa part s'en tient à une conception encore plus étroite du « stratégisme ». M. Kravtchouk a redit à la veille de la réunion que seules les forces nucléaires devaient être considérées emmne telles, justifiant par là sa décision de placer sous son autorité toutes les autres forces armées situées sur le territoire ukrainien. Pour faire bonne mesure, M. Kravtchouk a d'ailleurs annoncé un doublement des soldes.

Les participants à la réunion d'Alma-Ata devaient aussi trouver le temps de régler définitivement le sort de M. Gorbatchev et donc, selon la formule de M. Eltsine, de lui offrir le moyen *« de prendre congé de manière honorable »*. C'est dire que la lettre adressée par M. Gorbatchev aux dirigeants des Républiques (*le Monde* du 21 décembre), dans laquelle il essaie une fois encore de peser pour une union aussi étroite que possible, sera considérée plus comme un message d'adieu que comme un élément du débat.

JAN KRAUZE

« Je ferai en sorte que M. Gorbatchev ait le départ le plus digne possible... »

a déclaré M. Eltsine

Au terme de sa visite de quarante-huit heures à Rome, où il a été reçu au Vatican, M. Boris Eltsine a obtenu la promesse d'une prompte reconnaissance de la Russie par l'Italie. Le président russa ast également reparti avec des assurances sur un renforcement de l'assistance économiqua. Maia il n'a pas réussi à faire oublier le souvenir de son prédécesseur, M. Mikhaïl Gorbatchev, qui est très populaire dans la péninsule.

ROME

de notre correspondanta

« Depuis la révolution de 1917, nous n'avons encore jamais eu un chef d'Etat qui soit parti tranquillement à la retraite... Eh bien, Gorbatchev aura tous les honneurs dus à sa grande contribution [à l'histoire de notre pays]. *Je ferai en sorte qu'il ait le départ le plus digne possible... Pour les détails, nous en discuterons plus précisément à Alma-Ata. »* En deux phrases définitives et un geste énergique de la main, l'affaire a été réglée, vendredi soir 20 décembre, lors de la conférence de presse qui a clos la visite de M. Boris Eltsine, à Rome. A l'évidence, Boris Nikolaïevitch n'entend pas s'encombrer de l'ombre persistante de M. Gorbatchev. *« Il s'occupera dorénavant de charité et d'œuvres humanitaires »*, avait-il lancé avant son départ de Moscou.

Et pourtant, durant ces deux jours où il fut reçu *« presque »* en chef d'Etat (l'expression est du très diplomate ministre des affaires étrangères, M. De Michelis), où il a refait, pas à pas, le parcours de son prédécesseur en décembre 1989, M. Eltsine n'a cessé de se heurter au souvenir de M. Gorbatchev. Jean-Paul II, qui avait des rapports très chaleureux avec le père de la perestroïka, ne lui a pas caché, vendredi, sa *« préoccupation »* quant au sort de l'ancien dirigeant soviétique. La veille, avec une franchise dont il n'est guère coutumier, le président du Conseil, M. Giulio Andreotti, lui avait carrément dit en face : *« Moi, je veux beaucoup de bien à M. Gorbatchev... »*.

Cet examen de passage de chef d'Etat, la seule raison de ce voyage, M. Eltsine l'a tout de même réussi, mais à l'arraché. Comment refuser la reconnaissance *de jacto* à un homme qui, pendant son séjour romain, faisait saisir le Kremlin et couper les vivres à son locataire ? Rome a refoulé sa « gorbymania », et, devant l'incertitude qui règne sur l'avenir de l'ancienne URSS, s'est rangée à des arguments plus réalistes.

« Un seul bouton pour l'arme atomique »

Dans sa conférence de presse, M. Eltsine n'était guère convaincant lorsqu'il parlait d'un *« pluralisme démocratique »* pour ses futurs opposants, sans toutefois citer M. Gorbatchev. *« Nous allons faire un commandement unique des structures militaires »*, a-t-il dit au président du Conseil, avant d'être vraiment explicite avec le président de la République, M. Cossiga : *« Je peux vous assurer qu'il n'y aura qu'un seul bouton pour commander l'arme atomique »*.

En proie à des difficultés économiques grandissantes, M. Eltsine était également venu réclamer l'héritage économique de l'URSS auprès d'un pays qui est son deuxième partenaire européen derrière l'Allemagne. Sur ce point, il a aussi obtenu pleine satisfaction. Outre la ligne de crédit de 1 500 milliards de lires qui lui sera débloquée (*le Monde* du 21 décembre), M. Eltsine s'est entretenu avec les dirigeants économiques et les grands capitaines d'entreprises, dont M. Giovanni Agnelli, le président de la Fiat. La Fiat se propose d'acquérir un tiers des actions de la VAZ, la grande firme d'automobiles soviétique. Le contrat et les détails de ce joint-venture seront fixés dans les trente jours.

Mission délicate au Vatican

Restait la partie la plus délicate de ce voyage, la visite au Vatican et l'entretien avec Jean-Paul II (1 h 05, soit, à la minute près, le temps du dernier entretien avec le pape et M. Gorbatchev). Reçu là encore, dira le protocole, avec les honneurs d'un chef d'Etat, M. Boris Eltsine était attendu avec beaucoup d'espoir, mais aussi de circonspection. L'absence des orthodoxes, invités personnellement par le pape à participer au synode extraordinaire des évêques sur l'avenir de l'Europe, qui s'est achevé la semaine dernière, avait jeté un froid certain sur les discussions, les privant d'une partie de leur sens. Le patriarche lui-même, n'appréciant pas le prosélytisme de Rome en URSS, avait promis de boycotter toute éventuelle visite de Jean-Paul II. Mais, de l'avis de la diplomatie vaticane, on pourra compter à l'avenir sur la *« bonne volonté »* de M. Eltsine.

Au cours d'un entretien largement étendu aux problèmes de politique étrangère, M. Eltsine a assuré le Saint-Père en affirmant que *« la nouvelle Constitution russe garantira la liberté religieuse sans distinction de confessions »*. En revanche, il était trop tôt pour parler d'une visite du Saint-Père à Moscou, et M. Eltsine s'est borné à rappeler que M. Gorbatchev *« avait déjà lancé une invitation »*. De source proche du Vatican, on laissait entendre que le pape pourrait peut-être se rendre d'abord en Ukraine pour y visiter la communauté catholique, sans passer nécessairement par Moscou.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Cartier
sera ouvert
Dimanche 22 Décembre

à Paris,
13 rue de la Paix - 2e
51 rue François-1er - 8e
12 avenue Montaigne - 8e
23 rue du Fg St-Honoré - 8e

et à Lyon, Bordeaux,
Biarritz, Cannes,
Courchevel, Deauville,
Lille, Marseille,
Mégève, Montpellier,
Nice, Toulouse.

EUROPE

Le retour de la « question allemande »

Suite de la première page

Bnnn erut s'en tirer par la « diplomatie du chéquier », en participant largement aux frais de la guerre et en accordant des crédits à Israël ainsi qu'aux pays arabes de la coalition anti-Saddam Hussein.

Mais la diplomatie du chéquier ne tient pas lieu de politique extérieure, et le gouvernement de Bonn ne pouvait pas échapper bien longtemps à ses responsabilités. Il vient de le manifester dans la crise yougoslavc, sans doute plns tôt qu'il ne l'aurait snuhaité, et d'une manière fort malbcureusc parce qu'il a agi plus sous la pression qu'après mûre réflexion.

Après la réunification et l'effondrement de l'empire soviétique qui faisaient de leur pays la première puissance du Vieux Continent, les Allemands avaient cru pnuvoir officiellement s'en tirer par un discours apaisant : l'Allemagne vonlait faire preuve de modestie et de retenne; elle n'aspirait pas à un rôle hégémonique en Europe et n *fortiori* dans le monde; son espace d'expression était la Communauté européenne qui avait été une patrie de remplacement pendant les quarantes années de la divisinn et de la souveraineté limitée, etc.

Une aspiration à la tranquillité

Ce discours n'était pas seulement à usage externe, pour apaiser les craintes traditionnelles des voisins. Il ne masquait pas de nnirs desseins. Il traduisait fidèlement l'aspiration des Allemands à la tranquillité, au calme, à un monde sans conflits nû leur bien-être courageusement construit après 1945 serait préservé dans une espèce de grande Suisse.

Ce discours eût été pleinement rassurant s'il n'avait totalement occulté ce qui reste le fondement de toute action gouvernementale et de toute diplomatie : les intérêts nationaux. C'est un terme qui a mauvaise presse parce que les Allemands n'ont jamais été très à l'aise avec l'idée de nation et parce que l'intérêt national a été dévoyé par l'empire bismarckien, et plus encore par le national-socialisme. Mais il correspond à une réalité qne s'efforcent de rappeler des bommes politiques et des intellectuels allemands, n'appartenant pas tous, lnin s'en faut, à la droite conservatrice.

Sans doute serait-il exagéré d'affirmer que la reconnaissance anticipée de la Slnvénie et de la Croatie correspond à l'intérêt national allemand. Elle manifeste plutôt le caractère erratiqnc de la politique dc Bonn, qui ne sait plus comment cnncilicr lcs nhjcctifs contradictnires de sa diplnmatie.

Les raisnns pnur lesquelles le gnuvernement fédéral a pris sa décision dans l'affaire yougoslave illustrent ce malaise. Le chancelier Kohl et, jusqu'à une date assez récente, le ministre des affaires étrangères Hans-Dietrich Genscher, étaient nppnsés à un « cavalier seul » dc l'Allemagne. Ils ont cédé à la pression d'une opinion publique relayée par une grande partie de la presse et par les parlementaires. Le souvenir des alliances passées avec deux anciens membres de l'empire austro-hongrois ou des anciens alliés du IIIe Reich a joué un rôle mineur, que les Français, plus soucieux d'Histoire que les Allemands d'aujourd'hui, ont tendance à surestimer.

« La politique du bon exemple »

La droitc allemande est poussée par un sentiment anticommuniste, hnstile an Serbe Milnsevic ; la gauche par la peur de se tromper à nouveau, comme elle s'est trompée sur les aspirations à la réunification des Allemands de l'Est en 1989. Et l'autodétermination réclamée pendant des décennies pour les citoyens de l'ex-RDA peut-elle être refusée aux peuples de la Yougoslavie? Les Allemands ne sont ainsi pas mécontents de montrer l'exemple à l'Eurnpe, selnn la *« politique du bon exemple »* chère à M. Genscher. Cette Communauté des Douze leur apparaît parfois trop lourde pour agir avec efficacité, trop exclusivement centrée sur ses propres problèmes, négligeant les pays de l'Europe de l'Est qui sont aussi des vnisins de l'Allemagne. Or beaucoup considèrent que le chancelier a, à Maastricht, trop sacrifié à cette Europe – en premier lieu le deutschemark – pour maintenir la bonne entente avec François Mitterrand.

Théoriquement et schématiquement, le gouvernement allemand a le choix entre quatre orientations : la poursuite dc la politique traditionnelle, qui tente de concilier l'intégration européenne et l'amitié avec les Etats-Unis; l'orientation vers l'Est; un rôle dirigeant en Europe; et enfin un rôle dirigeant dans le monde.

Tous les dirigeants allemands excluent la dernière hypothèse; la deuxième a perdu toute crédibilité avec l'effondrement de l'URSS. Restent la première, qui suppose que l'Allemagne soit suffisamment liée dans la Communauté pour qu'elle ne puisse pas choisir une vnie particulière (le fameux *Sonderweg*), et la troisième, qui n'est peut-être qu'une variante de la précédente. L'affaire yougoslave pourrait en tout cas laisser penser que l'Allemagne n'accepte plus l'intégration européenne conçue comme une garantie cnntre sa puissance pntentielle. La « questinn allemande » va redcvenir, plus que jamnis, la priorité de la politique cnropéenne... et française.

DANIEL VERNET

ASIE

CAMBODGE : alors que les manifestations se multiplient

La situation politique se dégrade à Phnom-Penh

Pour la première fois depuis le 17 décembre, début des protestations contre la corruption à Phnom Penh, les forces de sécurité cambodgiennee ont tiré an l'air, samedi 21 décembre, pour disperser des manifestants. Ceux-ci réclamaient la libération de six étudiants arrêtés un peu plus tôt dans la matinée, dont l'un aurait été blessé lors de son interpellation. De ce fait, la première réunion à Phnom-Penh du Conseil national suprême (CNS), qui devait se tenir samedi au palais royal, a été reportée.

MM. Khieu Samphan et Son Sen, les deux représentants des Khmers rouges au sein de cet nrganisme, ont en effet retardé leur retour dans la capitale, jugeant la situation *« instable »*. De façon plus générale, la situation se dégrade au Cambodge, alors que tarde l'intervention massive de l'ONU prévue par les accords de paix de Paris.

La braderie des biens publics

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

La première manifestatinn de méennteents avait eu lieu le 17 déeembre. Unc quarantainc d'nuvriers de l'usine textile Numéro trois, vendne il y a environ trois mois par le ministère de l'industrie à des Thaïlandais, ont entendu dénoncer le rôle dans cette npératinn d'un vicc-ministre, M. Sok Eykan, déjà sanctionné, il y a quelques années, pour corruptinn. Le lendemain, des ouvriers ont protesté contre la vente, par la même occasion, des biens de leur syndicat. Puis, le 19, cent cinquantc employés dc la banquc municipale de la capitale nnt manifesté contre la mise à pied de trois cents de leurs camarades à la suite de la vente du bâtiment principal de cet organisme.

Contre cette entreprise de *« braderie »*, les protestataires nnt demandé l'intervcntinn, pour les uns, de M. Chea Sim, président de l'Assemblée nationale, pour les autres, du premier ministre, M. Hun Sen. Ces manifestatinns, les premières du genre à Phnom-Penh, illustrent un malaise croissant provoqué par les conditions dans lesquelles s'opère la privatisation en série d'entreprises natlonales.

« Il y o beaucoup de mécontentement », estime un fonctionnaire en évoquant ces ventes, par les ministères, des biens du Cambodge au nom d'un Etat mis aux abois par la cessation de l'aide soviétique et par les mauvaises rentrées fiscales. La répartition des bénéfiees *« n'est plus équitable »*, explique notre interlocuteur. *Auparavant, chacun touchait so quote-part. Maintenant, certains directeurs de ministères refusent de rétribuer les fonctionnaires sous leurs ordres. Alors, les gens protestent »*. La vente d'entreprises nationales pose des problèmes identiques.

Au nnm de la privatisatinu, des ministéres vendent des biens immobiliers, dont la valeur a décuplé avec l'amorce d'un règlement de paix. Dans le cas des administratinns civiles et de l'armée, autorisation a été donnée de vendre terrains et bâtiments désaffectés ou abandnnnés. Mais des bâtiments nccupés snnt également mis cn vente.

En nutre, on nc sait pas bien où vont les fonds. Nnmbre de Cambodgiens pensent que des citoycns « protégés » se servent plus qn'il ne le faudrait au passage. D'autres supputent, sans pouvoir le prouver, qu'nne partie des snmmes ainsi dégagées alimentent les caisses du (PPC) le Parti du peuple cambodgien, qui contrôle encore l'administration sur 90 % du territoire. Les petits fonctionnaires recneillent parfois, des miettes : *« Un ministère n dernièrement distribué à ses employés un terrain destiné à la vente. Chacun est ainsi libre d'exploiter ou de vendre le lot qu'il n perçu »*, explique l'un d'entre eux.

« La loi de la jungle »

A plusieurs reprises depuis son retour, le prince Sihanouk a évoqué la corruption. *« Nous sommes en Asie »*, a-t-il sobrement constaté. Recevant des ambassadeurs pour leurs lettres de créances, il leur a demandé de rcmettre *« directement »* à la population l'aide de leurs gouvernements. Il leur a recommandé d'éviter les intermédiaires, y compris le principal d'entre eux, l'administration!

Mais la corruption n'est pas le seul problème du Cambodge. L'absence de moyens, pour l'Etat, de contrôler toute opération financière on transaction commerciale est encore plus grave. *« C'est un peu la loi de la jungle »*, résume un diplomate. En ontre, les traitements mensuels des petits fonctionnaires et des soldats correspondant souvent à l'équivalent d'une poignée de dollars, ceux-ci ont tendance à se faire verser des extras.

Tout cela ne remplit pas, bien sûr, les enffres d'un Etat que l'URSS a cessé de subventinnner cn 1990. L'aide étrangérc cnmmence, certes, à affluer depuis la signature, le 23 octobre à Paris, d'un règlement de paix. Mais son impact ne se fait guère sentir, sauf sur la monnaie locale, le riel, qui a doublé de valeur, par rapport au dollar, en six semaines.

L'administratinn de Phnom-Penh n'a pas les moyens, par ailleurs, de contrôler la contrebande. Ainsi le trafic des pierres précieuses demeure-t-il, sur la frontière thaïlandaise, entre les mains des Khmers rouges. Certains négociants estiment que la moitié de la production « thaïlandaise » dc ces gemmes est aujourd'hui originaire de la région cambodgienne dc Pailin. Les Khmers rouges tirent de ces transactions des revenus allant jusqu'à 100 millions de dollars par an – un trésor de guerre plus que consistant pour une guérilla d'une quinzaine de milliers de partisans.

Une autre ressource essentielle du Cambodge, le bois, fait aussi l'objet d'un intense trafic, *via* le Mékong. Singapouriens, Thaïlandais et Vietnamiens sont parmi les premiers acheteurs de cette denrée, de plus en plus rare dans une région nù les forêts tropicales sont dévastées par des coupes systématiques. En règle générale, quand un marché existe, l'Etat du Cambodge et son gouvernement n'ont pas les moyens d'imposer des règles.

Tout s'acbéte à Pbnom-Penb. Une libéralisatinn rapide et sauvage de l'économie depuis deux ou trois ans a fait de l'argent un roi et de quelques centaines de familles des millionnaires.

JEAN-CLAUDE POMONTI

En attendant l'ONU...

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

Deux mois après la signature d'un accord de paix à Paris, tout semblait rentrer dans l'nrdre. Ayant obtenu réparation de l'humiliatinn snbie le 27 novembre, quand M. Khieu Samphan avait été malmené par une foule phnompenhoise, les Kbmers ronges avaient accepté de revenir. Mais les manifestations contre la corruption de la haute administration ont apparemment découragé leurs deux représentants au sein du CNS de revenir de Thaïlande et l'application du plan de paix de l'ONU en sera affectée.

Jusqn'ici, face aux protestations provoquées par des cas très précis de corruption, notamment de biens immobiliers nationaux vendus par des ministères, les forces de sécurité avaient npté pour une attitude prudente, se contentant de disperser des fnules parfnis denses de curieux à l'aide dc haut-parleurs, sans s'en prendre aux contestataires. Vendredi, le ton est monté, avec la mise à sac d'une villa de l'Etat vendue par le ministère des transports et communications, ponr un montant, dit-on, de 150000 dollars. M. Hun Sen a réagi en limogeant le ministre concerné, ainsi que trois de ses adjoints. Apparemment, eette mesure n'a pas suffi à calmer le mécontentement. Après le dérapage de samedi, M. Hun Sen se retrouve dans nnc position délicate. Les détournements de biens de l'Etat ne sont contestés que par peu de monde, le premier ministre en a pris acte vendredi. Mais le calme n'a pas été rétabli pour autant. Et, bien entendu, se profile le risque, à plus long terme, d'une véritable grogne dans les rangs d'une armée déjà mal payée et dont 70% des effectifs sont, en théorie, condamnés à la démobilisation par l'application des accords de Paris. D'un autre côté, les compétences font terriblement défaut et, selon la formule d'un diplomate occidental, *« remplacer un ministre, même corrompu, n'est pas une mince affaire »*. Tout cela fait peu ou prou l'affaire des Khmers rouges, dont les trois années au pouvoir ont fait plus de 1 million de victimes et qui ne doivent pas être mécontents de voir la peur de la populatinn phnompenhoise se détourner vers d'autres cibles.

Tout le monde on presque affichait encore, il y a quelques jours, sa satisfaction de voir le processus de paix remis sur rails après le dérapage du 27 nnvembre. Les quatre fractions cambodgiennes, sous la présidence neutre de Norodom Sihanouk, devaient travailler main dans la main avec l'APRONUC, la mission préparatoire des Nations unies pour le Cambodge. Le eesscz-le-feu, à quelques bavures près, a tenu bon, en l'absence de tout contrôle international. Même la chute vertigineuse du dollar par rapport à la monnaie locale, le riel, avait subi un net coup d'arrêt jeudi après-midi.

Et, pour sanctionner un consensus ainsi retrouvé, une visite nfficielle du ministre vietnamien des affaires étrangéres est prévue à Phnnm-Penh le 23 décembre. M. Mahn Cam dnit précéder son bnmnlngue ebinnis, attendu le 27 décembre dans la capitale du Cambodge. Cette visite de M. Gian Qichen, reportée *sine die* au lendemain de la manifestatinn dn 27 nnvembre, n'aura dnnc été retardée que de trois semaines. Il est vrai que les Chinois, lors de la réuninn dn CNS, de l'ONU et des cinq Grands, le 3 décembre à Pattaya, en Tbaïlande, nnt obtenu satisfaction sur toute la ligne.

Tont dépendra désormais de la capacité du régime de Phnom-Penh à remettre un peu d'nrdre dans ses affaires. Jusqu'ici, ses principaux dirigeants n'nnt pas été mis en eause par les protestataires. La marge de manœuvre de M. Hun Sen est cependant étroite, même si l'ordre se rétablit de lui-même, une bypothèse qu'nn nc pcut pas encore écarter.

J.-C. P.

DIPLOMATIE

Après l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies

La création d'un poste de coordinateur chargé des affaires humanitaires suscite la méfiance des non-alignés

NATIONS UNIES

correspondance

Une résolution créant un poste de coordinateur international chargé des affaires humanitaires a été adoptée, jeudi 19 décembre, par les Nations unies. Le futur fonctinnnaire, qui occupera un rang élevé dans la hiérarchie de l'ONU, sera le *« coordinateur suprême »* pour les affaires humanitaires dans le monde.

Soucieux de ménager les susceptibilités des Etats membres, le texte, adopté par consensus, mentionne que *« la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale »* des Etats doivent être respectées. L'aide humanitaire devrait être fournie avec le *« consentement »* du pays touché et *« en principe »* sur la base d'un appel en provenance de ce pays. Des diplomates européens ont pu toutefois obtenir que la *« requête »* du gouvernement concerné ne soit pas nécessaire, afin dc ne pas paralyser l'ONU.

Selon *« sa personnalité »*, le coordinateur pourra même décider du moment opportun pour intervenir dans les affaires humanitaires des pays. Le coordinateur devra notamment *« harmoniser »* les efforts parfois cahoteux des agences spécialisées de l'ONU, ainsi que les effnrts humanitaires des organisations non gouvernementales dans le mnnde entier. Un fnnds d'urgence de 50 millions de dollars sur contribution volontaire des Etats membres, ainsi qu'un comité de coordination des registres des personnels, seront également créés.

Les négociatious, devcnues très politiques, ont été *« extrêmement longues et difficiles »*. Elles ont commencé en 1988, avec la résolution 45-100 proposée par la France sur les principes d'accès international aux victimes. Mais, à la suitc de critiques sévères sur l'inefficacité des Nations unies au moment de l'exode de la population kurde irakienne, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagnc ont proposé une meilleure coordinatinn de l'aide humanitaire.

Les idées européennes se sont concrétisées au début de l'Assemblée générale de cette année par un projet de résolution. Un débat général s'est déroulé en novembre auquel avait participé le secrétaire d'Etat français à l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner (*le Monde* du 6 novembre). Ce débat avait suscité bien des inquiétudes dans certains pays qui contestent le droit d'ingérence politique *« personnifiée par une action humanitaire »*.

Un groupe constitué sous la présidence de M. Jan Eliasson, le représentant permanent de la Suède, a commencé les négociations de fond, avec la participation d'une trentaine de délégations, y compris celles de la CEE, des Etats-Unis, du Canada, d'Australie, du Japon et du Ghana, ce dernier en tant que président du groupe des pays non-alignés. Selon des diplomates, l'insistance de la France au sujet du principe d'« intervention humanitaire » a de nouveau suscité *« beaucoup de préoccupations »* parmi les non-alignés.

Des diplomates occidentaux ayant participé à des pourparlers expliquent que les pays non alignés ont cherché à obtenir des *« définitions très précises »* des actions humanitaires envisagées, afin que les souverainetés nationales soient pleinement respectées. Mais dans la résolution même, ces principes restent *« dans la zone floue habituelle »*. Les participants ont tout de même obtenu que cette assistance soit celle des Nations unies : *« On admet bien qu'elle ne peut pas être régie par les mêmes principes que l'assistance humanitaire des organisations non gouvernementales. »*

Les Occidentaux, et en particulier la France, ont tenté d'obtenir un système *« beaucoup plus audacieux »* pour pouvoir faire face à une situation *« à la yougoslave »*. Ils insistent sur la nécessité d'assurer une bonne gestion des affaires humanitaires même s'ils comprennent que les pays non alignés et les régimes autoritaires suspeetent dans cette affaire des arrière-pensées.

Un « SAMU mondial »

Les Occidentaux se disent *« assez satisfaits »* de la résolution, laquelle repose essentiellement sur les propositions de la Cnmmunauté européenne. Ils ajoutent que ce texte n'*« est qu'un début »*, et que par ce vote, la communauté internationale a, au moins, reconnu la nécessité de coordonner les affaires humanitaires. Selon un diplomate français *« il faut une orgonisotion de SAMU aux dimensions mondiales, et une vraie technique d'interventions humanitaires »*. M. Kouchner estime que le paragraphe sur la souveraineté des Etats est *« en régression »* et rappelle que les résolutions proposées par la France sur le principe d'accès aux victimes *« restent totalement valables aux yeux de la Communauté européenne »*. *« Certes,* a-t-il dit, *on respecte la souveraineté des Etats, mais on respecte encore plus les victimes. »* Les non-alignés, *« ne sont plus en position de refuser »*, car ils n'ont plns la majorité automatique à l'Assemblée générale.

La nomination du futur coordinateur sera l'une des premières décisions du nouveau secrétaire général, M. Boutros-Ghali. La personnalité du coordinateur jouera certainement un rôle clé. Les noms du prince Saddrudin Aga Khan, qui vient de démissionner de son poste de coordinateur des aides humanitaires dans le Golfe, ainsi que de M. Kouchner sont mentionnés dans les couloirs de l'Organisation. Bien que considérant M. Kouchner comme un des *« architectes »* de la résolution et un candidat *« idéal »* pour le poste, certains diplomates occidentaux expliquent que ses idées bien ancrées sur le droit d'ingérence humanitaire diminuent ses chances d'être élu.

AFSANE BASIR POUR

OCÉAN INDIEN

□ **MADAGASCAR : la France se félicite de la formation du nouveau gouvernement.** – Le gouvernement français s'est félicité, vendredi 20 décembre, de la formation d'un *« gouvernement de consensus largement représentatif »*, à Tananarive (*le Monde* du 20 décembre). Paris a aussi souhaité *« que se poursuive le processus démocratique et que puissent être mises en œuvre les mesures de redressement économique et social nécessaires »*. – (*AFP.*)

AFRIQUE

DJIBOUTI

La France a exprimé son soutien au processus d'ouverture

Au lendemain des prnmesses d'ouverture politique faites, jeudi 19 décembre, par le président Gouled Aptidnn (*le Mnnde* du 20 décembre), le ministère français des affaires étrangères a indiqué que Djibouti pouvait *«compter sur le soutien de la France pour l'aider à mener à bien l'évolution ainsi engagée»*.

Tout en marquant son *«approbation»*, le gouvernement français a condamné, par avance, *«toutes les violences qui remettraient en cause le prneessus démncrntique en cours»*. Les déclarations dn président Gouled – disposé à entreprendre dea réfnrmes pnlitiques conformes à *« ln démocratie, nu pluralisme des candidatures ou au multipartisme»*, si les Djiboutiens se prononcent en faveur du changement au cours d'un référendum prévu dans un délai de six mois – n'nnt pas, semble-t-il, entièrement convaincu l'npposition.

Le chef de l'Etat a, en effet, précisé que ce référendum ne pourrait avoir lieu que lorsque *«les bandes armées, opérant dans le nord du pays, auront été chassées du territoire national»*. – *(AFP.)*

LIBÉRIA

Le président Sawyer accuse la Côte-d'Ivoire et le Burkina-Faso de soutenir la rébellion

Le président iotérimaire, M. Amos Sawyer, a mis publiquement en cause, vendredi 20 décembre, à Mnnrovia, le Burkina-Faso et la Côte-d'Ivoire, accusés d'aider les rebelles du Front natinnal patrintique du Libéria (FNPL), dirigé par M. Charles Taylor.

Les maquisards du FNPL, qualifiés de *«gangsters»* et d'*«escrocs»*, continuent à recevoir de *«l'armement lnurd et sophistiqué»* et à bénéficier de la bienveillance du Burkioa-Faso et de la Côte-d'Ivoire, qui *«permettent à Taylor d'utiliser leur territoire»* pour se ravitailler en armes, a préeisé M. Sawyer. Selon lui, la ville ivoirienne de Man est devenue le *«principal centre de transit des armes et des munitions destinées à Taylnr»*.

Evoquant l'accord de paix de Yamoussoukro, conclu en octobre – et dont les présidents Hoophouët-Boigny et Compaoré sont signataires, – M. Sawyer a dit avoir *«du mal à comprendre»* que des *«frères nfricains, en Côte-d'Ivoire et au Burkina-Faso, qui se prétendent hommes d'Etat, puissent se joindre à un processus qui vise délibérément à détruire la nation et le peuple libériens»*. – *(AFP.)*

AFRIQUE DU SUD : selon le président De Klerk

Le gouvernement est prêt à « négocier immédiatement » une nouvelle Constitution

La premièra journée da la Convention pour une Afrique du Sud démoeratiqua (CODESA) s'est terminéa, vendredi 20 déeambre, dans la soirée, par un vif échangs entre M. De Klerk et M. Mandela. Le chef de l'Etat a indiqué que le gouvernement était prêt à *«commencer immédiatement les négociations sur une nouvelle Constitution»*. Seize des dix-neuf organisations qui participent à ces débats ont signé une «déclaration d'intention», engageant le pays sur la voie de la démoeratia non raciale.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Le président Frederik De Klerk, qni dirige la délégation gouvernementale, a parlé le dernier. Il a répété, comme il l'avait fait à plusieurs reprises depuis son discours du 1er février, à l'ouverture de la session parlementaire, qu'il était prêt à associer des Noirs à la gestion du pays. Il a estimé que le moment était proche où des Noirs siégeraient au Parlement, afin de préparer un transfert de pouvoir à *«une autorité post-apartheid»*. Il a redit également sa *«conviction»* qu'il était dans *«l'intérêt du pays et de ses peuples»* d'avnir rapidement un gouvernement représentant *«l'ensemble de la population»*.

M. Frederik De Klerk a précisé que son gouvernement était prêt à *«commencer immédiatement les négociations sur une future Constitution»* – ce qui est l'objectif de la CODESA. Il a indiqné qne des *«amendements»* pouvaient être apportés au texte actuel, *«afin de rendre possible un partage du pouvoir»*. Mais il a également répété sa détermination à refuser toute *«suspensinn de ln Cnnstitutinn en vigueur»*.

Ces déclaratioos promettenses n'ont pas empêché le chef de l'Etat de tenir des propos très durs contre le Congrès national africain (ANC) et, en particulier, contre sa branche armée, Umkhonto we Sizwe. M. De Klerk a ainsi acensé l'ANC de n'avoir pas renoncé à la lutte armée, *«en dépit de l'accord de paix signé le 14 septembre»*.

M. Mandela n'a pas laissé passer l'occasion de mettre en cause, à son tnur, M. De Klerk, s'affirmant consterné par son comportement. *«Même le chef d'un régime minoritaire, discrédité et illégitime doit savoir tenir sa place!»*, a lancé le vieux militant nationaliste, tançant M. De Klerk, pendant un bon quart d'heure, comme le ferait un instituteur rabrouant un élève dissipé. Les deux hommes ont néanmoins fini par convenir qu'ils étaient toujours disposés à travailler ensemble à l'avenir de l'Afrique du Sud.

Ils ont, du reste, tous deux signé la déclaration d'intentinn, qui énonce les principes généraux de la future Constitution du pays. Ils ont été imités par quatorze autres chefs de délégation. Seuls, les représentants du parti Inkatha, à dominante zouloue, et ceux des bantoustans indépendants du Bophutatswana et du Ciskei ont, pour l'instant, réservé leur signature.

Le texte, qui pourrait ressembler à un préambule de Constintion, est d'nne extrême importaoee. Il «ligote» les signataires au concept de démocratie multipartite, où la Constitutinn est dnnnée comme référence suprême et garantit l'organisation de scrutins libres, réguliers et pluralistes, de même qu'elle institue l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Un acte d'engagement moral

En paraphant la déclaration d'intention, les signataires s'engagent aussi à respecter les décisions de la CODESA et à faire ce qui est en leur pnuvoir pnur les mettre en application. Ils ont fait, en quelque sorte, un acte d'engagement moral, contracté devant plusieurs centaines de témoins et de journalistes étrangers. Sans oublier les téléspectateurs qui, pour la première fois certainement dans l'histoire de la télévision sud-africaine, ont pu suivre, en direct, cet événement politique historique – au cours duquel on pouvait voir les journalistes noirs et blancs s'exprimer alternativement en anglais et en afrikaans, et rivaliser d'amabilité en se passant le micro.

Ordre alphabétique oblige, c'est M. Mandela qui, quelques heures plus tôt, avait pris, le premier, la parole. Passant de l'anglais à l'afrikaans puis au zoulou, le président de l'ANC, qui a qualifié l'apartheid de *«crime contre l'humanité»*, a prévenu que la démocratie ne tomberait pas du ciel. Selon M. Mandela, il faut parvenir, impérativement, au consensus, sans lequel les institutioos de l'aneien pouvoir blane continueront de régir le pays. Stigmatisant la violence, le dirigeant de l'ANC a rennuvelé sa demande d'une amnistie générale des prisonniers politiques.

Evoquant la Convention nationale de 1909 – qui avait réuni les représentants, exclusivement blancs, des colonies britanniques –, M. Mandela a affirmé que la rénnion de la CODESA constituait *«ln première occasion d'instaurer la démocratie»* en Afrique dn Sud. Selon lui, le processus engagé est *«irréversible»*. *«Le moment pour une Afrique du Sud, une nation, un vote, un futur, c'est maintenant»*, a-t-il martelé en afrikaans.

Au terme d'une première journée incontestablement positive, seul le lieu même de la réunion semblait ne pas être à la dimension de l'événement. Vn de loin, le bâtiment ressemble plutôt à une sorte d'entrepôt. A l'intérieur, quelques travaux d'aménagement de dernière heure ont cependant réussi à créer une apparence d'hôtel deux étoiles, où se joue le premier épisode d'un feuilleton qui devrait mener l'Afrique du Sud de l'apartheid à la démocratie.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

PROCHE-ORIENT

LIBAN

Israël enlève puis libère trois personnes dans le Sud

Israël a libéré, samedi 21 décembre, trois Libanais enlevés pendant la nuit de jeudi à vendredi dans le sud du Liban, a annoncé un porte-parnle de l'armée israélienne. *«L'interrogatnire étant terminé, les forces de défense israéliennes ont relâché les suspects arrêtés au nord de la zone de sécurité au Liban»*, a-t-il déclaré.

Un commando héliporté de l'armée israélienne s'était emparé des trois hnmmes au cours de la nuit près du village de Jibchit, dans le sud du Liban. Tsahal avait alors affirmé qu'ils étaient *«soupçonnés de terrnrisme»* et avaient été conduits en Israël pour y être interrogés.

Le ministre israélien des affaires étrangères, M. David Lévy, s'est félicité de ce raid, que le premier ministre Itzhak Shamir a qualifié d'*«opératinn de nettoyage visant les activités terroristes du Hezbollah»* et n'ayant *«rien à voir avec l'affaire des soldats israéliens disparus au Liban»*. Tnutefnis, selon des sources proches des serviees de sécurité, le raid avait notamment pour objectif d'inciter les habitants de Jibchit à faire pression sur le Hezbollah (Parti de Dieu, pro-iranien) pour obtenir la libération de Roo Arad, l'un des militaires israéliens disparus au Liban.

Quelques heures après l'opératinn, une bombe a explosé dans la boutique appartenant à l'une des trois personnes enlevées, tuant deux de ses fils ainsi qu'un autre enfant et blessant au mnins trois personnes. Jibchit est situé à 58 km au sud de Beyrouth, et c'est dans cette réginn que les Israéliens avaient enlevé le 28 juillet 1989 à son dnmicile le cheikh Abdel-Karim Obeid, l'un des responsables locaux du Hezbollah. – *(Reuter.)*

SAHARA OCCIDENTAL ; le plan de paix des Nations unies dans l'impasse

Le secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, a présenté, vendredi 20 décembre, à New-York, un rapport sur le Sahara occidental – rapport qui entérine le retard de plusieurs mois du plan de paix de l'ONU. Ainsi, le référendum d'autodétermination, initialement prévu début 1992, devrait être repoussé à l'automne. M. Perez de Cuellar, qui a assuré regretter la démission de son représentant spécial au Sahara occidental, M. Johannès Manz *(nos éditions du 21 décembre)*, **a appelé le Maroc et le Polisario à *«une coopération sans faille, dans un esprit d'objectivité et de justice»*. Le Conseil de sécurité a renvoyé à lundi l'adoption de ce rapport.**

Des « casques bleus » peu bavards et des Sahraouis exaspérés

BIR-LAHLOU (Sahara occidental)

de notre envoyé spécial

Le poste en dur porte encore les traces béantes de l'attaque marocaine née en août dernier, en différents endroits contrôlés par les troupes du Front Polisario. *«Nous avons évité le combat pour ne pas donner le prétexte à Hassan II de refuser la mise en route du plan de paix»*, assure Sidi Ouagal, commandant en second, sans insignes de grade, de la 5e région militaire du Polisario.

A Bir-Lahlou, les Marocains nat tnut détruit à l'explnsif et an canon, puis se sont repliés. Les Sahrannis, eux, snnt revenus. Depuis, ils campent sous la tente, quelques centaines de mètres plus loin, tandis que les observateurs de l'ONU, arrivés quelques jours plus tard pour surveiller l'applicatinn dn eessez-le-feo, nfficiellement décrété le 6 septembre, se sont installés dans les ruines.

Dix groupes de «bérets bleus» de la mission des Nations unies pour l'nrganisation dn référendum au Sahara occidental (MINURSO), soit deux cent vingt hommes, sont ainsi disséminés dans tont le Sahara occidental, six en territoire contrôlé par le Front Polisario et quatre autres sous contrôle marocain. A Bir-Lahlou, le poste de l'ONU est commandé par un officier français, le lieutenant-colonel Paul Sintes, de l'armée de l'air. Dix-huit hnmmes, nfficiers de natinnalités différentes (Américains, Soviétiques, Chinois, Egyptiens, Kényans, Vénézuéliens, Italiens, Britanniques et Canadiens) travaillent sous ses ordres, à l'ombre des drapeaux de l'ONU et du Polisarin voisins.

L'embarras des observateurs

Travail peu exaltant que celui de patrnuiller dans le désert, sans armes, à bord de véhicules tout-terrain blancs, pour contrôler l'application dn cessez-le-feu, signaler d'éventnelles vinlatinns, à commencer par le snrvnl régulier d'avions de recnnnaissance marocains, ou rendre compte de tout mouvement de troupes. *«Le Polisario est d'une totale coopération»*, assure le lieutenant-colonel Sintes. Heureusement. Sans lui, les soldats de l'ONU mourraient de faim et, surtout, de soif.

C'est en effet le Pnlisario qui assure leur ordinaire, les aide à reconstruire le poste détruit, ont guidé leurs premiers pas dans ce désert hostile. *«Ils nous ont aidés à reconnaître le terrain*, assure l'officier français. *Maintenant, grâce aussi à nos instruments de navigation satellitaires, nous pouvons nous éloigner seuls dans un rayon de 50 kilomètres.»* Poliment, les Sahraouis, qui, de nuit, retrouveraient une piste les yeux fermés, ne commentent pas.

Le colonel Sintes est conscient du retard pris dans la mise en place du plan. Ni l'identification physiqua des éleeteurs, ni lenr transport sur les lieux de vote en territoire sous contrôle marocain, ni l'échange prévu des prisonniers n'ont commencé. Mais il attend, ne sachant pas trop quelle sera la durée d'une mission qui aurait dû se conclure par le référendum initialement prévu en jaovier prochain. Il n'est pas autorisé à en dire plus aux journalistes et, pour le reste, renvoie à son commandement, installé à Laayoune, du côté marocain... où les journalistes sont, actuellement, interdits de présence.

Même ambiance d'incertitude et de réserve quelques dizaines de kilomètres plus lnin, à Tifariti. Comme à Bir-Lahlou, les observateurs de l'ONU se sont installés dans un poste détruit par l'armée marocaine en août dernier. Un officier égyptien les commande. Il restera muet, visiblement embarrassé, lui arabe et musulman, de dnnner snn sentiment sur nne guerre qui oppose *«deux peuples frères»*. Qnelqnes centaines de kilomètres plus loin, la discussion tnurne carrément court avec le major canadien qui commande le poste de M'Hriz, non loin du mur de défense derrière lequel, du nord au sud, sur 2 000 kilomètres, sont retranchées les troupes marocaines.

Flanqué d'un nfficier français visiblement désolé, l'officier canadien, mnustaches retroussées comme celle d'un major de l'armée des Indes, estime que les journalistes racontent souvent n'importe quoi. La preuve? L'un d'eux a un jnur attribué à un enlègue nn grade qui n'était pas le sien. Une faute qui justifie qu'aujourd'hui il ne peut dire qu'une seule chose : *«Je ne suis pas autorisé à répondre.»*

«Si ça continue, la guerre reprendra...»

Quels secrets ponrrait-il dnne cacher qui ne soient connus des snldats du Pnlisarin qui nnus accompagnent et qui, habitués de longue date à convoyer les journalistes dans des zones qu'ils connaissent mieux que personne, savent qu'ils ne sont jamais aussi convaincants qu'en répnndant à tnutes leurs questions. Dans les premiers échanges, la langue de bois est de rigueur. Mais, rapidement, les échanges se font plus simples. Les snldats sahraouis respectent et continueront à respecter le cessez-le-feu. Mais l'attitude du Maroc les exaspère. *«Hassan II fait tout pour empêcher la paix*, explique, entouré de ses hommes qui l'approuvent, un capitaine du Polisario. *Pour le moment, nous supportons, mais, si ça continue, la guerre reprendra. Nous y sommes prêts, cela fait plus de quinze ans que l'on tient.»*

A l'évidence, ces hommes-là veulent en découdre, inquiets d'un cessez-le-feu dont les contraintes ne s'exercent pas sur les Marocains, qui continuent à renforcer leurs positions. En août dernier, affirment-ils, pour ne pas faire perdre ses chances au réglement que l'ONU s'apprêtait à mettre en place, le réalisme leur a commandé de se replier sans combattre devant l'avance marocaine. Mais ils en ont gardé nne prnfnnde amertnme, ennvaineus qn'un engagement aurait tourné en leur faveur. *«Cela fait si longtemps que nous ne nous étions pas affrontés aux Marocains*, dit encore le capitaine. *Pour une fois qu'ils sortaient de derrière leur mur...»*

La politique leur a imposé de refuser le enmhat, maia, quatre mois après, la pilule n'est toujours pas passée. *«L'ONU est en mesure d'imposer le respect de l'accord conclu avec les Marocains»*, assure le capitaine. Pnur un peu, une interventinn armée des Natinns unies ne lui déplairait pas : *«Saddam avait envahi le Koweït, il a eu ce qu'il méritait. Hassan n envahi le Sahara et l'ONU ne fait rien. Pourquoi?»*

A Tindouf, en territoire algérien, nù est installée la direetinn du Polisarin, M. Mnhamed Abdelaziz, son président, confirme l'exaspération de ses troupes. *«Je ne vous cache pas que notre armée s'impatiente. Elle nous parle des avions marocains qui survolent nos zones, de l'entretien du mur de défense, des manœuvres d'entraînement pour renforcer son aptitude au combat. Notre armée nous dit qu'elle ne peut pas rester indéfiniment les bras croisés sans se mettre en danger. Nous subissons une forte pression de sa part. Pour le moment, nous tenons, mais il y va de la crédibilité de l'ONU, qui s'est trop engagée sur cette affaire. Nous ne nous expliquons pas son silence, son inaction face aux provocations du Maroc. Le plan de paix a été accepté par toutes les parties, il doit être appliqué tel quel.»* C'était deux semaines avant que M. Manz, le représentant des Natinns nnies, qui, apparemment, ne croyait plus aux chances du plan dont il était l'nn des conceptenrs, ne démissionne (*le Monde* du 21 décembre).

GEORGES MARION

EN BREF

□ **Le Programme alimentaire mondial va débloquer ane aide d'urgence aux pays de la Corne de l'Afrique.** – Le Programme alimentaire mnndial (PAM) a annoncé, vendredi 20 décembre, à Rome, qu'une aide alimentaire d'urgenee, évaluée à 47 millions de dollars, allait être prochainement débloquée pour les pays de la Cnrne de l'Afrique. Cette aide ira prioritairement aux réfugiés – dont 375 000 Ethinpiens – et aux victimes des guerres civiles – dont 160 000 Somaliens. – *(AFP.)*

□ **CHINE : la dissidente Dai Qing part pour les Etats-Unis.** – Finalement autnrisée par les autnrités communistes ebinoises à se rendre aux Etats-Unis pnur suivre des études à l'université de Harvard, Mme Dai Qing, activiste du «printemps de Pékin» en 1989, a souhaité, samedi 21 décembre, que ses compatrintes n'ahandnnnent pas l'espoir d'une évolutinn démocratique. – *(AFP.)*

□ **IRAK : Le Conseil de sécurité décide le maintien de l'embargo.** – Le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé, vendredi 20 décembre, de maintenir en l'état l'emhargn imposé contre l'Irak depuis août 1990 mais s'est déclaré favorable à une simplification de ses règles de dérogation. Il a ainsi été demandé an «enmité des sanctinns» de l'ONU, habilité à délivrer des dérogations à cet embargo pour des raisons humanitaires, d'assouplir sa procédure pour un certain nombre de produits dont le comité devra arrêter la liste. – *(AFP, Reuter.)*

□ **ISRAËL : L'Orchestre philharmonique rennnce à jnner Wagner.** – L'Orchestre philharmonique d'Israël a finalement renoncé à jouer des œuvres de Richard Wagner, suivant ainsi un tabou vieux d'un demi-siècle. La direction du Philharmonique a annoncé, vendredi 20 décembre, qu'elle annulait une représentation de *Tristan et Iseult* le 27 décembre à Tel-Aviv, sous la direction de Daniel Barenboïm, ce qui aurait constitué une première en Israël. La décision prise la semaine dernière par les musiciens de l'Orchestre d'inscrire Wagner à leur répertoire avait provoqué une vive polémique en Israël. – *(AFP.)*

□ **MOZAMBIQUE : les négociations de paix marquent un progrès.** – Les représentants dn gouvernement de Maputo et ceux de la Résistance nationala du Mozambique (RENAMO) sont parvenus, vendredi 20 décembre, à Rome, sinon à un accord, du moins à une *«ample convergence»*, concernant la future loi électorale. Les deux parties sont favorables à la *«tenue simultanée»* des élections présidentielle et législatives, qui pourraient se dérouler sous la surveillance des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). – *(AFP.)*

□ **PHILIPPINES : la guérilla procommuniste a décrété une trêve.** – La direction du Front démocratique national (NDF), une coalition de mouvements marxistes en lutte depuis plusieurs lustres contre le pouvoir central aux Philippines, a annoncé une trêve entre Noël et le Jour de l'an. Le NDF a toutefois préeisé qne sa hranche armée (NPA) répondrait à toute opération menée contre elle. Cette trêve fait suite à celle décrétée par la présidente « Cnry » Aquinn pnur les fêtes. Par ailleurs, seize personnes ont été blessées, samedi 21 décembre, par l'explosion d'une grenade dans une église catholique de l'île de Jolo, dans le sud du pays, majoritairement peuplée de musulmans. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

□ **TOGO : le président du Haut Conseil de la République a regagné Lomé.** – Mgr Philippe Fannkn Kpndzrn, président du Hant Conseil de la République (HCR), l'organe législatif de transition, a regagné Lomé, vendredi 20 décembre. Mgr Fanoko Kpodzro s'était réfugié au Bénin voisin, lors du putsch militaire, début décembre. Accompagné d'une délégation béninoise, le prélat a été reçu par le président Eyadéma en présence du premier ministre, Me Koffigoh. – *(Reuter.)*

POLITIQUE

La polémique sur le financement des Verts

Le fisc réclame 1 million de francs au parti de M. Waechter

Après les révélations du *Canard enchaîné* sur le financement occulte des Verts (*le Monde* des 19 et 20 décembre), M. Antoine Waechter a annoncé que l'administration fiscale vient de réclamer 1 million de francs à son parti, au titre de l'impôt sur les sociétés. Le fisc justifie cette imposition supplémentaire par le remboursement de 3,3 millions de francs, versé aux Verts par leur imprimeur, sur les dépenses de frais d'impression pour la campagne présidentielle de 1988.

Le Canard enchaîné avait révélé, mercredi dernier, que le parti écologiste avait surfacturé ses dépenses de campagne (élection présidentielle de 1988 et élections européennes de 1989), afin d'obtenir de l'Etat un remboursement forfaitaire supérieur à ses dépenses réelles.

Le trop-perçu était reversé aux Verts par leurs fournisseurs.

«Non content de sa tentative de discréditer les Verts, le pouvoir prétend les entraver financièrement», a déclaré, vendredi 20 décembre, M. Waechter, en précisant que son parti envisageait une action juridique contre la décision de l'administration fiscale.

M. Waechter demande également la publication de l'ensemble des factures adressées à l'Etat par les imprimeurs de chacun des candidats à l'élection présidentielle et de chacune des listes aux élections européennes. M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement, qui avait été accusé, par M. Waechter, d'avoir eu recours aux mêmes pratiques en 1981, a *«formellement»* démenti avoir agi de la sorte. Dans un communiqué diffusé le 20 décembre, le mouvement de M. Lalonde, Génération Ecologie, *«regrette que cette affaire vienne ternir la réputation des écologistes»* et demande aux *«Tartuffe»* d'assumer *«seuls leurs méthodes»*.

L'Association des usagers de l'administration et des services publics, animée par M. Jean-Claude Delarue, estime, pour sa part, dans un communiqué, que *«l'affaire des fausses factures des Verts ne doit pas toutefois cacher la forêt, c'est-à-dire le détournement systématique des lois, qui est la contrepartie du financement actuel des partis»*. L'ADUA *«approuve le combat électoral»* de M. Antoine Gaudino, ancien inspecteur de police et auteur d'un livre à succès sur les affaires, qui se présente aux élections régionales dans les Bouches-du-Rhône, et annonce que M. Delarue présentera une liste aux élections régionales dans le Var *«contre un autre aspect de la dérive des mœurs politiques : les effets pervers de la décentralisation»*.

Dans un rapport sur la période de 1983 à 1991

La chambre régionale des comptes souligne la grave crise financière qui affecte la ville de Marseille

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Dans une lettre d'observations définitives, officiellement communiquée aux élus du conseil municipal le vendredi 21 décembre, la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur confirme la grave crise financière que traverse la ville de Marseille. Portant sur les exercices 1983-1991, ces observations soulignent, notamment, la montée, *«aux limites du tolérable»*, de l'endettement de la cité phocéenne, résultant de l'insuffisance de ses ressources, et dont la principale conséquence est une quasi-*«disparition»* de ses capacités d'investissement.

La faiblesse de ses ressources est, selon la chambre, *«le problème majeur»* de la ville de Marseille qui pâtit, en l'occurrence, de l'absence d'une communauté urbaine. Par rapport à la situation de la ville de Lyon, cette insuffisance, estime-t-elle, peut être chiffrée à près de 1 000 millions de francs. La chambre considère qu'il s'agit là d'une *«anomalie»* découlant des critères initialement retenus pour la fixation et l'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, en particulier pour la prise en compte de l'habitat social.

Par tête d'habitant, cette DGF rapporte, ainsi, à Marseille, 20 % de moins qu'à Nice et 30 % de moins qu'à Lyon. Résultat : malgré une pression fiscale plus importante sur les ménages – corrigée par une généreuse politique d'abattements – le poids de la dette n'a fait que s'accroître et les investissements ont considérablement diminué (– 50 % en huit ans) alors que la capacité d'autofinancement de la ville *s'est amenuisée à l'extrême»*.

Au début de 1991, l'endettement de la ville a atteint, ainsi, 11 milliards de francs, soit 13 500 francs par habitants, un ratio qui situe Marseille dans le peloton de tête des grandes villes les plus endettées (il est, par exemple, inférieur de moitié à Lyon). En huit ans, l'endettement direct de la cité phocéenne a, en fait, augmenté de près de 90 % alors que, dans la même période, l'indice des prix à la consommation n'a progressé que de 41 %.

A ce total s'ajoute, de plus, une somme de 5,7 milliards de francs d'emprunts garantis par la commune, ce qui porte donc, en réalité, ses engagements financiers à 16,6 milliards de francs. *«Si certaines de ces garanties venaient à être mises en jeu*, relève la chambre, *la solvabilité de la ville pourrait être sérieusement compromise.»* La juridiction administrative n'hésite pas à qualifier ces garanties, *«de véritable bombe à retardement»*.

A la lecture du rapport, il apparaît que l'œuvre de redressement de la situation financière de la ville sera extrêmement difficile sans une aide substantielle de l'Etat. Ses dépenses de fonctionnement ont déjà été, en effet, comprimées autant qu'il était possible de le faire et il n'existe guère de perspectives d'une augmentation de ses produits.

G. P.

Lire également page 9 l'article de CHRISTOPHE DE CHESNAY

□ **Un adjoint au maire du Havre quitte le PS pour Génération Ecologie.** – M. Bernard Despierre, adjoint socialiste au maire communiste du Havre, M. André Duroméa, a annoncé, jeudi 19 décembre, qu'il quittait le PS pour rallier Génération Ecologie. M. Despierre devrait figurer en bonne position sur la liste Génération Ecologie pour les élections régionales, conduite, en Seine-Maritime, par M. Bernard Frau, lui-même ancien militant socialiste et maire de Grand-Couronne. M. Despierre, adjoint chargé de l'environnement et de la santé à la mairie du Havre, a expliqué sa décision par l'*«incapacité chronique»* du PS *«à régler durablement les problèmes»* de la vie quotidienne. La liste Génération Ecologie devrait également accueillir Mme Christine Rambaud, conseiller municipal de Mont-Saint-Aignan, dans la banlieue de Rouen, qui a démissionné de l'UDF.

□ **M. Jean Brière, ancien porte-parole des Verts, relaxé en appel.** – M. Jean Brière, ancien porte-parole des Verts, qui avait été condamné, le 16 juillet, par le tribunal correctionnel de Lyon à trois mois de prison avec sursis et 20 000 F d'amende pour *«provocation à la discrimination raciale»*, a été relaxé en appel, vendredi 20 décembre, par la cour d'appel de Lyon. Parties civiles, le LICRA, qui avait obtenu 10 000 F de dommages et intérêts, ainsi que SOS-Racisme et deux associations juives, qui avaient obtenu le franc symbolique, ont été déboutées. Les juges soulignent que le texte pour lequel M. Brière était poursuivi, et qui dénonçait notamment le *«rôle belligène d'Israël et du lobby sioniste»*, *«n'était pas public et que ce n'est pas lui qui l'a rendu public»*.

□ **RHONE-ALPES : accord RPR-UDF pour les régionales.** – Le contentieux né entre le RPR et l'UDF à propos de la désignation des têtes de listes dans la région Rhône-Alpes pour les élections régionales (*le Monde* du 14 décembre) a été réglé jeudi 19 décembre. M. Charles Millon (UDF) conduira la liste dans le Rhône; M. Alain Mérieux (RPR) figurera en numéro deux. Dans l'Isère, la tête de liste sera M. Max Micoud (non inscrit); M. Carignon occupera la dernière place. En revanche, le RPR a obtenu de diriger la liste dans la Drôme et dans l'Ain. D'autre part, M. Denis Bouzy, vice-président du conseil régional Rhône-Alpes, maire de Saint-Paul-de-Varces et conseiller général de l'Isère, a annoncé simultanément, jeudi 19 décembre, sa mise en congé du RPR et la constitution d'une *«liste indépendante»*, qu'il conduira.

L'affaire d'« espionnage politique »

L'énigmatique M. Saincene

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Depuis qu'elle a éclaté, de façon fracassante, le 11 décembre, avec les accusations lancées par M. Bernard Tapie contre l'entourage du président (UDF-PR) du conseil régional, M. Jean-Claude Gaudin, l'affaire d'« espionnage politique » de Marseille baigne dans un climat électoral qui ne facilite guère sa compréhension. Elle n'est, à l'évidence, ni profitable à la classe politique, dont elle accroît le discrédit, ni propice à un exercice serein de la justice. Elle soulève, enfin, beaucoup plus de questions qu'elle n'a apporté, jusqu'ici, de réponses.

Simple procédure judiciaire concernant principalement un trafic d'influence dans lequel sont impliqués des *«pipoux du fisc»* ou *«manipulation politique»*, comme l'affirme M. Gaudin ? L'affaire Saincene, du nom de son personnage *«vedette»*, s'est développée sur ces deux terrains à la fois sans qu'il soit encore possible d'en saisir la véritable dimension et d'en prévoir l'aboutissement. La principale question est de savoir qui est, réellement, M. Fernand Saincene. Quels ont été son rôle exact et ses mobiles ? Quelles sont ses responsabilités propres et celles d'autres protagonistes qu'il pourrait avoir abusés ou qui l'ont utilisé, sciemment ou non, à des fins inavouables ?

L'inculpation, mercredi 18 décembre, de M. Claude Bertrand, directeur du cabinet de M. Gaudin, pour escroquerie, mais aussi complicité d'escroquerie, est ambiguë. Elle suppose que M. Bertrand a créé un emploi fictif pour M. Saincene en agissant, soit de son propre chef, soit sur ordre. Il est clair que dans la deuxième hypothèse M. Gaudin serait directement concerné. M. Bertrand a tiré, pour sa part, une autre conclusion de ses inculpations qui, selon lui, prouvent *«qu'elles n'ont rien à voir avec de l'espionnage ou des fichiers»*.

Cette affirmation ne serait pas, *stricto sensu*, infondée si M. Saincene n'avait été embauché que pour occuper des fonctions banales et, en tous les cas, licites. Ce qui ne paraît pas être le cas puisque, d'après les premiers résultats de l'enquête, le vacataire du conseil régional aurait consacré l'essentiel de ses activités à collecter des renseignements.

A-t-il confectionné les fichiers retrouvés à son domicile pour son compte personnel, comme il l'affirme jusqu'ici, ou au profit de tiers ? S'agit-il d'un maniaque de l'action secrète qui aurait dérivé vers la délinquance ? De l'un de ces hommes d'entregent qui gravitent, souvent, autour des partis politiques ? Ou d'un informateur patenté dont on aurait voulu exploiter les bonnes relations qu'il entretenait – à un niveau, semble-t-il, élevé – dans la police marseillaise et dans l'administration fiscale ?

La couleur des chiens de Jean-Pierre Papin

M. Gaudin a indiqué qu'il connaissait M. Saincene depuis 1983. Le futur vacataire du conseil régional était, en fait, un militant de l'UDF qui participait, avec des policiers, au service d'ordre de ce parti. Pendant un temps, il avait dirigé une société de vigiles et déjà, à cette époque, il se faisait passer pour un ancien agent du contre-espionnage. En octobre 1986, alors qu'il était sans emploi, il avait sollicité et obtenu un poste au conseil régional. Officiellement, il avait été versé au service parc et matériel de l'Office régional de la culture, à Vitrolles. Interrogés par les enquêteurs, les salariés de ce service ont toutefois déclaré qu'ils ne le connaissaient pas. Il avait, en revanche, disposé pendant deux ans d'un bureau loué par le conseil régional dans les locaux du Centre méditerranéen du commerce international (CMCI).

Que contenaient ses fameux fichiers ? A la fois, semble-t-il, des renseignements d'une grande banalité qu'il a pu se procurer sur la place publique mais, également, des informations qu'il n'a pu réunir qu'en actionnant ses relations privilégiées. Le nombre de cassettes vidéo ou la couleur des chiens du footballeur Jean-Pierre Papin font partie, par exemple, de ces renseignements purement anecdotiques qu'il lui suffisait de puiser dans la presse sportive.

Mais il s'était également documenté, ou avait tenté de le faire, sur les conditions d'acquisition de la villa du joueur de l'OM et avait, de même, recueilli des indiscrétions touchant à la vie familiale de M. Bernard Tapie. Sa confrontation prochaine avec M. Bertrand pourrait permettre, au moins, de mieux cerner la place prise au conseil régional par ce curieux personnage devenu politiquement encombrant pour M. Gaudin.

GUY PORTE

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Mon oncle se met à table

Et ce proche parent, dans la grande famille du journalisme – selon un cliché qu'il ne saurait renier même s'il n'en pense pas moins – dit tout, ou presque, de sa vie. Mon oncle, c'est Jean Ferniot qui avait choisi ce pseudonyme pour signer une rubrique gastronomique dans *l'Express* où il exerçait, à l'époque, de plus hautes mais pas moins graves fonctions.

Devenu écrivain, le journaliste s'était déjà dévoilé à ses lecteurs, sous le couvert de la fiction. Cette fois, c'est à la première personne, sans subterfuge, qu'il refait son parcours, vie professionnelle et vie privée, amours et amitiés, enthousiasmes et déceptions, étroitement mêlés, comme il les a vécus.

Il ne s'agit donc pas, surtout pas, d'un livre purement politique, pourtant les lecteurs qui connaissent bien son auteur ne s'étonneront pas de le retrouver dans cette chronique.

Jean Ferniot a été l'un des observateurs politiques les plus en vue de ce pays, l'un des journalistes les plus lus et les plus écoutés au cours d'une carrière qui lui a permis de tâter de tous les médias, de *Franc-Tireur* à *France-Soir*, de la Société générale de presse à *l'Express* en passant par RTL, la télévision et bien d'autres.

La notion, un peu précieuse, d'observateur politique lui convient parce que ce centriste de tempérament, ce sceptique de nature, a toujours porté un regard attentif, curieux, mais distancié sur son monde. *«A mes yeux*, écrit-il, *le politique n'est une affaire grave qu'au moment où des menaces pèsent sur la démocratie, comme ce fut le cas dans ma jeunesse.»* Aussi bien ne prétend-il pas, dans ses Mémoires, faire œuvre d'historien, de la même façon qu'il n'a jamais cherché à exercer, à travers sa pratique professionnelle, un magistère politique.

Le souci de comprendre les événements, les hommes, les idées et les passions qui les animent, celui d'informer le plus clairement possible, suffisaient à son bonheur. Informer, expliquer, plutôt qu'influencer ou convaincre.

Cette vocation s'est imposée d'elle-même. Ainsi s'explique que le jeune homme qui se destinait à la prêtrise, le collaborateur de Marc Sangnier, qui avait eu Georges Bidault pour professeur et l'entre-deux-guerres pour cadre de formation, ne se soit pas engagé plus longtemps dans l'apostolat ou l'action militante.

Son scepticisme foncier, son sens du relatif et une irrésistible envie de boire à toutes les sources de la vie l'ont mené sur d'autres voies, parmi lesquelles celle du journalisme politique, où se sont épanouies ses qualités d'informateur et de vulgarisateur.

Ce ne sont pas les moindres dans le métier de la communication, en particulier dans la presse populaire où il faut se faire comprendre du plus grand nombre, en peu de temps ou d'espace. Elles sont essentielles pour participer, honnêtement sinon objectivement, à la formation personnelle du jugement du lecteur ou de l'auditeur.

Bien loin de se parer des vertus qui lui sont ici reconnues, Jean Ferniot n'occulte pas les limites et les dérives de la profession : *«Depuis que je fais mon métier de journaliste*, note-t-il, *je n'ai cessé d'arpenter ces allées bordées d'idées-toutes-faites dont parle Montherlant, dans le temple de la politique. Il m'arrivait parfois de passer derrière les colonnes, d'apercevoir les têtes de buffles effrayantes, stupides, divines, et de dire, ou plutôt de chuchoter, qu'il y avait, par là, dans l'ombre, quelque chose d'inquiétant.»*

Il avait déjà dénoncé, dans un essai, le caractère schizophrénique du Tout-Etat, une expression qui a, depuis, fait fortune parce qu'elle continue à désigner une réalité. Il y revient pour dresser, maintenant qu'il a pris encore plus de recul, ce nouveau constat : *«Le Tout-Etat ne constitue pas un ensemble monolithique, mais c'est lui que privilégient les choix opérés par le journaliste, car c'est lui qui dispose des moyens politiques, financiers, sociaux, techniques et culturels de diffuser la lumière et de la recevoir. Aussi ne reste-t-il, le tri fait, qu'une place réduite pour qui n'appartient pas aux institutions.»*

S'il se défend d'être historien, Jean Ferniot n'en est pas moins un conteur gourmand des mots et des gens. Ses Mémoires fourmillent d'anecdotes et de portraits sur la politique, la presse, la gastronomie, qui, au-delà de l'observation amusée, en disent souvent long sur les acteurs remis en situation.

Guy Mollet est surpris dans ses manies policières, Edgar Faure peint avec plaisir. Il suffit d'un propos de Pierre Mendès France sur le général de Gaulle pour saisir combien cet analyste aigu avait du mal à comprendre, entre 1958 et 1962, la démarche gaulliste. Au reste, Jean Ferniot ne s'épargne pas et reconnaît avoir eu, à l'occasion, comme d'autres observateurs patentés, la prédiction trop hâtive ou superficielle (sur le renaissance du PS à laquelle s'employait François Mitterrand, notamment).

L'ancien séminariste ne craint pas de confesser ses péchés, ses manquements et ses travers, et il le fait avec la même désarmante simplicité qu'il met à s'étonner de ses succès. *«Je recommencerais bien»*, proclame-t-il en tête de ses Mémoires, comme on dit d'un met succulent : « J'en reprendrais bien. » Au grand banquet de la vie, Jean Ferniot s'estime bien servi. Il a été, semble-t-il, un bon convive, dont les propos de table ne laissent pas indifférent.

► *Je recommencerais bien*, de Jean Ferniot. Gresset, 414 pages, 138 F.

Un colloque à Moscou

La démocratie

La Fondation Elie Wiesel organisait à Moscou, du 15 au 17 décembre, une conférence ayant pour thème « L'anatomie de la haine ». Les participants, au nombre desquels figurait M. François Léotard, président d'honneur du Parti républicain, se sont inquiétés des menaces que font peser sur la démocratie toutes les formes de racisme et de fanatisme.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

La Fondation Wiesel, entreprise de paix s'il en est, n'avait jamais fait halte à Moscou. Le choix de la capitale soviétique pour débattre, dans ce pays et dans de telles circonstances, de questions aussi fondamentales et permanentes que la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme et le fanatisme religieux était déjà une sorte de provocation. *«Quand les gens deviennent victimes de la haine*, a expliqué Elie Wiesel, *quand les gens deviennent victimes de la politique, on ne peut rester au bord du chemin. La mémoire, quand elle est vive, nous donne la force de lutter. La chose contraire à la haine, ce n'est pas l'amour, c'est l'indifférence.»* Compte tenu de ce noble préambule, on peut regretter que cette rencontre, qui réunissait essentiellement des intellectuels américains et européens, n'ait pas obtenu sur place tout l'écho attendu. Les intellectuels soviétiques n'étaient pas là. Il y eut pourtant quelques moments forts.

Il y eut d'abord la rencontre au Kremlin, mardi 17 décembre, avec M. Mikhaïl Gorbatchev, qui joua la «force tranquille» et alerta ses visiteurs, s'il en était besoin, sur *«le danger d'explosion»* dans son pays (*le Monde* du 19 décembre). Autre image forte, la présence côte à côte, le premier jour, autour de la table des discussions du père de la perestroïka, M. Alexandre Iakovlev, et de l'ancien chancelier allemand, M. Helmut Schmidt. *«Le glissement vers la haine peut être chez nous rapide*, a expliqué le premier, *et pour le moment nos intellectuels ne comprennent pas la menace qui existe.»* Le second s'est au contraire félicité de *«voir le monde atteindre son niveau de haine le plus bas depuis cinquante ans»*, en concluant par cet hommage à l'adresse de M. Gorbatchev : *«Quoi qu'il advienne, il fera partie de l'histoire du monde.»*

«La mémoire de mon peuple»

Mais le moment le plus surprenant aura été l'échange entre les participants à la conférence et un général du KGB repenti après vingt-cinq ans de bons et loyaux services, M. Oleg Kalouguine. Question : *«Le KGB a-t-il participé à l'assassinat de Kennedy ?»* Réponse : *«Je connaissais les Etats-Unis mieux que mon pays et je puis vous dire que le KGB n'a eu aucun rapport avec cette affaire.»* *«Quel fut son rôle dans l'attentat contre le pape ?»* *«Jamais le KGB n'a participé aux préparatifs mis en œuvre contre le pape de Rome. C'était pour nous un non-sens aussi ridicule qu'un attentat contre la reine d'Angleterre.»*

M. Adam Michnik, l'un des fondateurs de Solidarnosc, émet : *«Je voudrais demander au général ce qu'il sait sur la mort du père Popieluszko»* *«Ce que je peux simplement vous répondre c'est que sur le territoire polonais toutes les actions du KGB étaient coordonnées avec le gouverne-*

POLITIQUE

La fin de la session parlementaire

L'opposition saisit le Conseil constitutionnel à propos de la loi de finances

La session ordinaire du Parlement a pris fin vendredi 20 décembre à minuit. Une session extraordinaire, convoquée par décret par le président de la République, a été ouverte aussitôt pour permettre l'adoption des derniers projets de loi en navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Elle devait se poursuivre dans la journée de samedi pour permettre aux sénateurs d'achever la première lecture du projet de loi réformant le statut de la magistrature. D'autre part, les députés de l'opposition ont saisi le Conseil constitutionnel d'une demande d'examen de la conformité à la Constitution de la loi de finances pour 1992.

Les travaux du Parlement se sont achevés par l'adoption des textes suivants :

● **Diverses dispositions d'ordre social (DDOS).** – Les députés ont adopté définitivement, samedi 21 décembre, le projet qui comprend notamment le dispositif d'indemnisation des victimes du sida contaminées à la suite de transfusions sanguines et une revalorisation de 2,8 % des pensions et retraites pour l'année à venir.

● **Collectif budgétaire pour 1991.** – Rejeté par le Sénat à la suite du vote d'une question préalable, le projet de loi de finances rectificative pour 1991 a été rétabli, vendredi 20 décembre, par l'Assemblée nationale. Il intègre un crédit de paiement de 361 millions de francs au bénéfice de l'enseignement privé. Le déficit du budget de 1991 s'établit ainsi à 100,2 milliards de francs.

● **Formation professionnelle.** – L'Assemblée nationale a adopté, vendredi 20 décembre, le projet de loi relatif à la formation professionnelle et à l'emploi, qui offre une traduction législative de l'accord interprofessionnel signé le 3 juillet entre les partenaires sociaux, aux mesures adoptées le 2 octobre en conseil des ministres et à l'accord du 5 décembre 1991 sur l'assurance-chômage. Les deux Assemblées ont trouvé un accord en commission mixte paritaire sur les derniers points restant en discussion, notamment le plan de formation de l'entreprise et la rémunération du congé de «bilan de compétences».

● **Protection des consommateurs.** – Les sénateurs ont adopté à la quasi-unanimité, vendredi 20 décembre, les conclusions de la commission mixte paritaire entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur le projet de loi renforçant la protection des consommateurs, projet qui légalise la publicité comparative. Seuls les communistes se sont abstenus.

● **Quotas audiovisuels.** – L'Assemblée nationale a adopté, vendredi 20 décembre, le projet de loi sur la liberté de communication. Les députés ont supprimé la modification, introduite en seconde lecture par le Sénat, tendant à encadrer les pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel en matière de modulation des quotas de diffusion d'œuvres françaises et européennes.

● **Cotisations sociales agricoles.** – Après l'adoption au Sénat d'une question préalable concluant au rejet du texte, les députés ont adopté définitivement en nouvelle lecture, samedi 21 décembre, le projet de loi relatif aux cotisations sociales agricoles. Ce texte, qui modifie l'assiette des cotisations désormais assises sur le revenu professionnel, comprend également un dispositif de préretraite en faveur des agriculteurs âgés de plus de cinquante-cinq ans.

● **Protection de l'eau.** – A l'unanimité, les sénateurs ont adopté définitivement, samedi 21 décembre, les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi sur l'eau qui crée notamment des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

● **Prévention des risques professionnels.** – Après être parvenus à un accord en commission mixte paritaire avec le Sénat, les députés ont adopté, vendredi 20 décembre, le projet de loi sur la prévention des risques professionnels. La principale innovation du texte réside dans la possibilité accordée à l'inspecteur du travail d'interrompre temporairement les travaux sur un chantier en cas de danger grave et imminent pour la sécurité des salariés.

● **Protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires.** – Après un accord en commission mixte paritaire avec le Sénat, le députés ont adopté à l'unanimité, vendredi 20 décembre, le projet de loi sur la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires. Ce texte leur accorde des droits analogues à ceux des professionnels.

● **Législation applicable dans les territoires d'outre-mer.** – Les sénateurs ont adopté définitivement samedi 21 décembre, les conclusions de la commission mixte paritaire entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur le projet de loi permettant au gouvernement de prendre par ordonnances, avant le 15 octobre 1992, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation du droit applicable dans les territoires d'outre-mer, notamment en matière d'organisation judiciaire et de procédure pénale.

● **Passation de marchés.** – Le Sénat a adopté définitivement, en seconde lecture, vendredi 20 décembre, dans la version de l'Assemblée nationale, le projet de loi sur les recours en matière de passation de contrats et de marchés de fournitures et de travaux, qui transpose dans le droit français une directive européenne du 21 décembre 1989.

● **Ratification du traité sur les forces armées conventionnelles.** – Les sénateurs ont ratifié, vendredi 20 décembre, le traité qui prévoit la réduction des forces armées conventionnelles en Europe. La majorité des groupes RPR et Républicains et Indépendants n'ont pas pris part au vote. Quatre sénateurs RPR, MM. Philippe de Gaulle, Emmanuel Hamel, Christian de la Malène et Jean-Jacques Robert, ont voté contre.

FREDERIC BOBIN
GILLES PARIS
et JEAN-LOUIS SAUX

La rétention prolongée des demandeurs d'asile

M. Mégret : le gouvernement applique la 46e mesure du Front national sur l'immigration

Le vote par l'Assemblée nationale d'un amendement gouvernemental au projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, qui autorise la rétention prolongée, en zone de transit, des demandeurs d'asile (*le Monde* du 21 décembre), continue de susciter des réactions.

M. Bruno Mégret, délégué général du Front national, a fait observer, vendredi 20 décembre, que cette disposition *«correspond à la quarante-sixième mesure du programme des cinquante propositions sur l'immigration présenté par le Front national, qui prévoit la création de centres d'hébergement surveillés»* (*le Monde* du 19 novembre). Le dirigeant du parti d'extrême droite ajoute : *«Est-ce la politique du gouvernement socialiste qui est désormais calquée sur celle de Vichy ou sont-ce les propositions du Front national qui ont été injustement dénigrées?»*

Pour sa part, le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) a déclaré, vendredi 20 décembre, que l'Assemblée nationale *«s'est rendue complice d'une mauvaise action qui vise à réduire un peu plus le champ du droit protégeant les étrangers demandeurs d'asile»*. Le MRAP *«élève une protestation solennelle»* contre un texte *«contraire aux droits de l'homme et aux valeurs que notre pays proclame défendre»*.

L'association France Terre d'asile, dans un communiqué publié vendredi 20 décembre, *«dénonce avec vigueur ces dispositions contraires aux obligations relatives au droit d'asile et à la protection des réfugiés en France découlant de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, de la Convention européenne des droits de l'homme et de notre Constitution»*.

□ **La venue de M. Martinez (FN) provoque de vifs incidents à l'Institut d'études politiques de Paris.** – La direction de l'Institut d'études politiques de Paris a interrompu, jeudi soir 19 décembre, une réunion à laquelle participait M. Jean-Claude Martinez, député européen du Front national, invité par le Cercle national des étudiants de Paris et le Cercle national Sciences-Po. De vifs incidents avaient éclaté entre le service d'ordre du député européen et plusieurs centaines de manifestants qui protestaient contre sa venue. L'UNEF-ID de Sciences-Po s'est élevée contre l'autorisation donnée par la direction à cette réunion. La direction fait valoir qu'*«au nom du règlement intérieur de l'Institut et du respect des libertés politiques et syndicales, elle n'avait aucune justification pour interdire une réunion organisée non pas par le FN lui-même, mais par un groupement étudiant existant et reconnu de Sciences-Po»*.

□ **M. Balladur souhaite que, pour les ressortissants européens, le droit de vote soit distingué de l'éligibilité.** – M. Edouard Balladur, député RPR de Paris, ancien ministre, a estimé, vendredi 20 décembre à Oyonnax, que le problème du droit de vote des ressortissants de la Communauté européenne *«pouvait être résolu positivement»* pour les élections européennes mais qu'il convenait de *«prendre toutes les précautions nécessaires avant d'accepter l'extension de ce droit pour les municipales»*. L'ancien ministre a suggéré notamment que l'on s'interroge sur *«la distinction entre le droit de voter et celui d'être élu»*. Il a rappelé que les accords de Maastricht *«prévoient expressément la possibilité de mesures dérogatoires lorsque la situation d'un pays le justifie»*, ce qui est, selon lui, le cas de la France où les élus municipaux participent à l'élection des sénateurs.

□ **Une précision de M. Devedjian.** – M. Patrick Devedjian, député RPR des Hauts-de-Seine, dont nous avons écrit, dans *le Monde* du 20 décembre, qu'il avait *«approuvé les propos de M. Mitterrand concernant le droit de vote des étrangers»*, tient à nous préciser que, s'il est *«favorable au droit de vote aux élections locales des résidents de la Communauté européenne, sous les conditions prévues de durée de résidence, de réciprocité, etc., définies à Maastricht»*, il est *«hostile au droit de vote des étrangers à la Communauté»*.

sur « L'anatomie de la haine »

contre le racisme

ment.» Elie Wiesel à son tour : *«En 1956, beaucoup d'écrivains juifs ont été supprimés sur ordre de Staline. Quels ont été leurs derniers jours? Qu'ont-ils dit à leurs bourreaux? Cela appartient à la mémoire de mon peuple.»* Mais le général s'impatiente : *«Je ne crois pas que ce soit le lieu de parler des détails. Si Vadim Bakatine reste patron du KGB, toutes les archives de cette histoire tragique seront ouvertes. Sinon, vous pouvez craindre de patienter encore longtemps.»* Sa «comparution» s'achèvera par cette douloureuse prévision : *«Si les choses continuent, nous aurons bientôt un KGB russe qui ne sera pas meilleur que le nôtre.»*

Les intervenants ne manquaient pas d'exemples pour justifier de leur anxiété face à la résurgence sous toutes les latitudes de toutes les formes de haine, religieuses, ethniques ou économiques. L'accord s'est fait aisément sur ce constat, mais certains ont contesté avec vigueur la tendance, au cours de cette conférence, à privilégier, pour mieux la dénoncer, la montée de l'antisémitisme.

M. Léotard : «Le libéralisme est d'abord un humanisme»

Deux thèses se sont opposées. Celle du grand rabbin de Moscou : *«Avant la perestroïka, l'antisémitisme était chez nous une politique officielle d'Etat. Depuis, il est devenu moins gouvernemental mais plus enraciné dans la rue. L'antisémitisme représente dans ce pays aujourd'hui, compte tenu de l'instabilité politique et économique, un plus grand danger encore.»* Celle qui fut âprement défendue par Adam Michnick : *«C'est une exagération de prétendre que Gorbatchev et Eltsine, c'est la même chose que Hitler et Goebbels. Il faut se garder de tout judéocentrisme. L'antisémitisme n'est qu'une pathologie de la conscience des victimes de l'antisémitisme. Le combat pour les droits de l'homme, c'est le combat pour le droit tout simplement de tous les hommes.»*

A l'heure des conclusions, Elie Wiesel rappela *«qu'il n'est plus possible de ne pas protester contre la résurgence de la haine sous quelque forme que ce soit»*. *«Le dilemme politique,* expliquera pour sa part Bronislaw Geremek, autre père de Solidarnosc, *est toujours le choix entre la haine de la haine et la haine des ennemis.»* Présenté par Elie Wiesel comme *«l'homme qui en France se bat contre la haine avec un courage exemplaire»*, François Léotard a expliqué qu'il fallait *«refuser l'antagonisme entre le fascisme et le communisme.»* *«Notre réponse doit être la démocratie libérale,* a-t-il dit. *Notre erreur est d'en avoir fait une technique de gestion économique. Le libéralisme est d'abord un humanisme, et la démocratie, parce qu'elle est avant tout l'organisation de la discorde, doit accepter la coexistence des antagonismes.»*

Plus concrètement, le président d'honneur du PR a réclamé que, quinze ans après les accords d'Helsinki, soit examiné *«un accord multilatéral pour imposer de nouvelles frontières interétatiques en Europe»*, ainsi que la reconnaissance par la communauté internationale d'un véritable statut de l'étranger. La montée du Front national en France fut citée maintes fois en exemple au cours de ces travaux. A l'heure où M. le Pen prétend incarner à lui seul toutes les valeurs de la nation, cette prise de conscience internationale ne peut laisser indifférent.

DANIEL CARTON

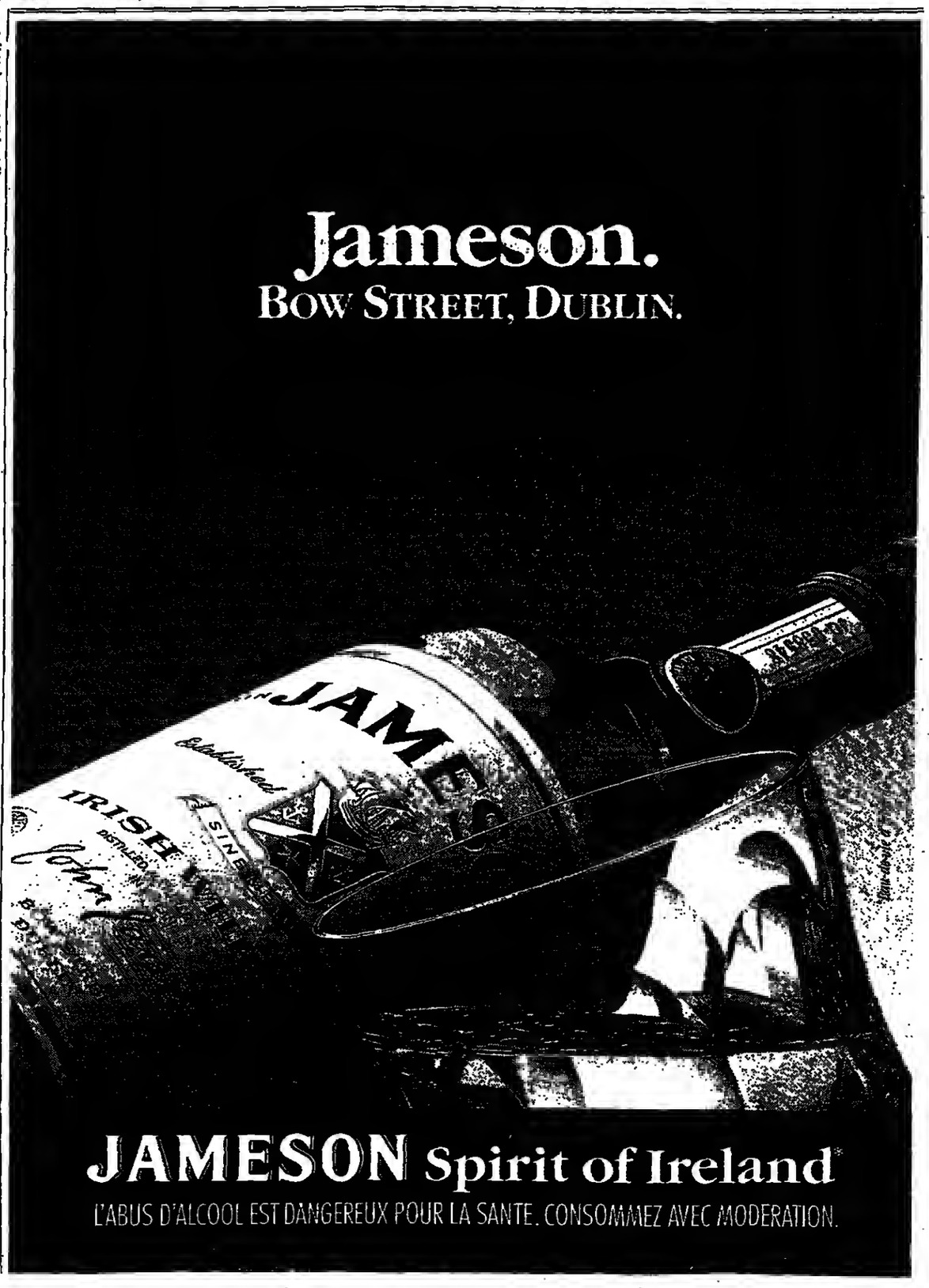

هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

Deux projets de réforme du code civil

M. Michel Sapin, ministre délégué à la justice, a présenté, samedi 21 décembre au conseil des ministres deux projets de loi modifient les dispositions du code civil relatives, d'une part, aux droits des héritiers, d'autre part, à l'état civil et à la filiation. Le premier texte étend les droits du conjoint survivant et unifie las droits succassoraux das enfants.

Le deuxième devrait mettre fin à des tracas familiaux séculaires en permettant la fiberté du choix des prénoms de l'enfant par les parents, l'extension des possibilités de changement da nom, et en modifiant des règles concernant la filiation naturells. Ca taxta consacra également le principe de la preuve de la filiation par des analyses biologiques et génétiques. Enfin, le règlement des contentieux familiaux sera confié à un juge unique au lieu d'être réparti entre huit juridictions différentes.

Les droits du conjoint survivant seraient étendus

Le projet de loi modifiant les dispositions do code civil relatives aux droits des héritiers a pour *objectif principal de renforcer ceux* du conjoint survivant. Suivant les différents cas de figure de la succession (présence ou absence des descendaots, d'ascendants ou de frères et sœurs), le conjoint survivant bénéficiera de droits étendus. En outre, le texte pose le principe nouveau d'une option accordée au eoojoint survivant entre, d'uoe part, des droits en pleine propriété et, d'autre part, des droits en usufruit. Cette option permet de couvrir les sitnatioos familiales les plus variées, selon la composition du patrimoine du défunt et des iotérêts du conjoint.

Eo présence de descendants, le conjoint pourra ainsi recueillir à soo ehoix la totalité de l'usufruit (au lieu du quart actuellement) ou bien le quart eo pleine propriété des biens existants au décès. En présence d'ascendants on de frères et sœurs do défunt, le conjoiot recueillera soit la *totalité* de l'usufruit, soit la moitié en pleine propriété des biens existants au décès. Dans les autres cas, le conjoint recueillera la totalité de la succession en pleine propriété.

Cette réforme offre, en outre, un avantage majeur au conjoiot survivant : elle lui *permet d'être assuré* que la succession contribuera au maintien de ses cooditions d'existence et de soo cadre de vie; il pourra ainsi demeurer dans le logement qu'il occupe effectivement au jour du décès et conserver le mobilier dont le logement était pourvu.

Cette réforme répond à uoe revendication constante des associatioos représeotatives des femmes veuves et des associations familiales. Les situations de veuvage coocernent aujourd'hui près d'un foyer sur quatre en France; et, en *grande majorité*, des femmes qui restent souvent veuves de nombreuses années.

S'agissant de l'unificatinn des droits successoraux *des enfants*, le projet de loi propose d'aligner totalement les droits successoraux des eofaots adultérios aor eeux des autres enfants. Il vient, de la sorte, compléter la réforme de 1972 qui avait uoiformisé les droits des enfants naturels et des enfants légitimes.

Le oouveau texte prévoit de donner la priorité à l'intérêt de l'enfant, en ne le faisant pas pâtir des conséquences matérielles de la «faute» de ses parents, à l'heure où le principe de non-discrimination, en particulier en raison de la naissance, a été réaffirmé par la conventioo de l'ONU du 26 janvier 1990 relative aux droits de l'enfant, que la France a ratifiée. Le projet de loi tient aussi compte d'une évolution sociologique réelle, qui voit de plus en plus d'enfants adultérios issus de couples déjà séparés mais non divorcés.

Le présent projet de loi constitue le deuxième volet de la réforme d'ensemble du droit des successions et des libéralités entreprise lors du dépôt au Parlement, le 21 décembre 1988, d'un premier volet qui visait principalement à simplifier et accélérer le règlement des successions. Ces deux premiers volets, qui réalisent une réforme globale du droit des successions, seront soumis ensemble au vote des Assemblées, lors de la prochaine session parlementaire.

ÉRICH INCIYAN

Les parents pourraient choisir plus librement les prénoms de leurs enfants

Peut-on prénommer des jumeaux comme les héros de série américaine, Starsky et Hotch, une fille Saga comme le titre d'une chanson ou un garçon Exocet comme le nom d'un missile? La législation en vigueur depuis la Révolution (loi du 11 Germinal an XI) autorisait les officiers d'état civil à refuser les prénoms autres que ceux notés dans les différents calendriers et ceux de la tradition biblique on gréco-romaine.

La Cour de cassation avait assoupli cette règle (arrêts de 1981 et 1984) en autorisant les prénoms relevant d'une traditioo étrangère (anglais, suédois...) on locale (bretons, basques...). Cela n'avait pas supprimé toutes les divergences. Et beaucoup de parents o'admettaient pas de ne pouvoir choisir librement le prénom de leur enfant.

Le projet de loi de modification du code civil présenté par M. Sapin *tend à instaurer* ce libre choix. L'officier d'état civil devra porter immédiatement sur l'acte de naissance les prénoms choisis par les parents. S'il estime que ces prénoms sont ridicules, péjoratifs ou grossiers, l'officier d'état civil, après avoir effectué l'inscription, devra aviser le procureur de la République. Ce dernier pourra alors saisir le tribunal de grande instance qui estimera si le prénom peut être admis ou s'il doit être supprimé du registre de l'état civil. Le tribunal pourra alors attribuer à l'enfant un autre préonm, cooforme à ses intérêts.

En même temps que l'adaptation de la législation sur les prénoms, le gouvernement a voulu tenir compte du désir croissant des personnes portant des noms ridicules, complexes ou gênants pour leur intégration à la communauté nationale, de changer de patroayme.

Les deux procédures administratives de changement de oom en vigueur prévoient l'intervention du gouvernement. La demande de changement de nom pour «motif légitime» (loi du 11 Germinal an XI) doit être déposée auprès du garde des sceaux et soumise à l'avis du Conseil d'Etat. La *francisation des noms* et prénoms d'une personne qui acquiert la oationalité française (loi du 24 octobre 1972) est instruite par le ministère des affaires sociales et de l'intégration. Elle doit être faite au plus tard dans les six mois qui suivent l'acquisition de la nationalité.

Deux aspects de la filiation

La réforme proposée par M. Sapin teod à *simplifier* les *procédures* actnelles et à *étendre* leur *champ* d'application. Les personnes désirant changer de nom suront une plus grande sécurité juridique sur l'issue de leur requête. Les demandes ayant pour objet d'éviter l'extinction d'un nom illustré par un aïeul seront retenues. Il s'agit de limiter l'appauvrissement des patronymes en France (*le Monde* du 3 et du 10 juillet). Dans les dossiers ne posant pas de difficulté partieulière, la saisine du Conseil d'Etat sera *facultative afin* d'accélérer la procédure. La francisation des noms sera, quant à elle, possible dans l'année qui suit l'acquisition de la nationalité et pourra être ouverte de façon plus large.

Le projet de loi tend aissi à modifier deux aspects de la filiation :

– *Enfants sans vie* ; le décret du 4 juillet 1806 stipule que pour un enfant déjà décédé au moment où sa naissance est déclarée à l'état civil, il n'est pas dressé d'acte de naissance et de décès mais un seul acte dit acte d'enfant sans vie. Ces dispositions se justifiaient à l'époque où elles ont été édictées par le souci de protéger les intérêts des familles contre d'éventuelles fraudes liées à la détermination du caractère viable ou non de l'enfant. Ces risques ont été pratiquement éliminés en raison de la médicalisation de la quasi-totalité des accouchements. Le projet de loi tend ainsi à permettre l'établissemeoh d'un acte de naissance et de décès pour des enfants pour lesquels un certificat médical atteste qu'ils sont nés viables et vivants. L'établissement d'un acte d'enfant sans vie sera réservé aux seuls enfants pour lesquels cette preuve n'est pas apportée au moment de la déclaration.

– **Enfants naturels** : depuis la loi du 3 janvier 1972, l'établissement de la filiation adultérine n'est plus prohibé. De plus, la loi du 25 juin 1982 a élargi l'établissement de la filiation naturelle aux enfants qui passent aux yeux de tous comme étant issus d'un couple déterminé. Il s'agit de la «possession d'état» qui permet aux pareots naturels d'être dispensés d'établir un acte formel de reconnaissance. *Cependant*, la mention à l'état civil de cette possession n'avait pas été prévue. Le projet comblera cette lacune.

Toujoura afio d'éviter les fraudes, la loi de 1972 limitait l'actioo eo recherche de paternité naturelle à des cas très particuliers (viol, séduction dolosive, aveu non équivoque de paternité, concubinage, participation à l'entretien de l'enfant en qualité de père). Les progrès seientifiques permetteot désormais d'identifier la *filiation* d'une personne avec une quasi-certitude grâce aux empreintes génétiques. Le projet de loi propose donc d'instituer le principe de la liberté de la preuve dans l'établissement judiciaire de la filiation naturelle. Les cas d'irrecevabilité (inconduite notoire de la mère, éloignement du père prétendu, impossibilité physiologique d'être père) sont supprimés.

Restait enfin à apporter une meilleure cohérence à l'intervention judiciaire dans les conflits familiaux, recommandée par le rapport Allaer en 1988. Le projet institue donc un juge aux affaires familiales. Juge unique du tribunal de grande instance, celui-ci se substituera au juge aux affaires matrimoniales avec une compétenee élargie. Il coooaîtra des actions liées en divorce, à la séparation de corps, aux actions liées à l'obligation alimentaire et à la contribution *aux charges du mariage*, à l'exercice de l'autorité parentale, des actions relatives aux changements de nom des enfants naturels aux prénoms. Plus de 40 % du contentieux civil des tribunaux devraient ainsi être traités par ce nouveau juge.

ALAIN GIRAUDO

Avant le «Sommet de la Terre»

Les ONG sont opposées à la création d'une autorité mondiale de l'environnement

Les délégués de quelque huit cents organisations non gouvernamentalas (ONG) du monde entier se sont réunis à Paris pendant quatre jours pour préparer la Conférence des Nations tinies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui sera convoquée à Rio-de-Janeiro an juin 1992 (le Monde du 18 décembre). Ils se sont séparés à l'auba du ssmadi 21 décembre sprès avoir ébauché un texte de résolutions qui servira de base aux propositions des ONG eu «sommst de ls Terre».

D'entrée de jeu, mardi 17 déeembre, on le savait : la conférence mondiale des ONG réunie à la Cité des sciences de La Villette serait un succès. C'était en effet la première fois dans l'Histoire que des représentants d'associations du monde entier, ce qu'on appelle aujourd'hui la société civile, se retrouvaient *tous ensemble* pour planter «les racines de l'aveoir», selnn le titre même choisi pour la conférence. C'était aussi la première fois qu'une réunioo interoationale apparaissait aussi représentative dans sa géographie physique : 70 % des délégués venus de pays en développement, avee une bonne proportion de femmes.

Ce méticuleux échantillnnnage, qui n'a pas été simple à établir oi à réunir, a naturellement entraîné plusieurs inconvénients : difficulté pour que chacun puisse s'exprimer et retrouver son point de vue dans les documeots écrits ; teodaoce naturelle à se regrouper par langue, de sorte que, par exemple, les discussioos sur la préservatioo des forêts sont restées partagées entre représentants du Nord (en anglais) et représentants du Sud (en espagnol), cependant que la voix des peuples indigènes, elle aussi, s'est fait surtout entendre en espagnol étaot donoé le surnombre des Iodiens d'Amérique latine par rapport aux aborigènes d'Australie ou de Nouvelle-Zélande.

Mais ees défants, Inévitables daos oo tel forum, ont aossi débouché sur un bouillonnement où chacun, finalement, a pu s'exprimer, que ce soit en séance plénière, en atelier, dans les stands, sur les murs (iooombrables dazibaos) et dans les couloirs. Chacun a pu se familiariser avec, selon son choix, les déchets nucléaires américains, la forêt amazonienoe, le mouvement alternatif hongrois on le vaste projet de barrages dans la vallée de Narmada, en Inde. Vaste bouillon de cultures, bigarré, coloré et brouillon, mais réellement universel et surtout proche de la base.

Contre les dépenses militaires

Le document final – plus de trente pages dans son unique version anglaise – a fait l'objet d'un *résumé où se dégagent* quelques poiots forts. Les ONG, désormais, ne comptent plus que sur leurs propres forces et rejettent les institutions ioternationales aetuelles, telles que FMI, Banque mondiale, accords du GATT et même l'ONU, considérées comme complices du déséquilibre Nnrd-Snd qui s'aggrave. Les ONG oe foot plus confiance non plus, en matière de développemeot durable, oi aux gouvernements ni aux entreprises privées. Elles vont done ressemer leurs liens pour créer *«un vaste réseau de solidarité»*, constitué de simples citoyens, de communautés indigènes, de paysans, de groupes de femmes, bref de tous ceux et celles qui pâtissent les premiers des dégâts faits à l'environnement.

Les délégués de La Villette ont également fustigé les dépenses militaires, *«incompatibles avec le développement»*, et aussi l'iodustrie oucléaire. A cet égard, la France, pays hôte, a été dénoncée aussi bien pour son parc de centrales nucléaires que pour ses essais militaires dans le Pacifique. Et les pays de l'Est ont été mis en garde contre le recours au nucléaire, abusivement présenté comme plus propre que le charbon.

La conférence de Paris aura finalement bien davantage parlé d'éconnmie, de développemeot et de termes de l'échange que de protectioo de l'environnement. Et les ONG ont clairement rejeté la proposition de la France, formulée par M. Mitterrand et snutenne par M. Lalonde, d'instaurer une autorité mondiale pour la protection de l'environnement. *«Je ne crois pas qu'elle verra le jour à Rio»*, avait préveno d'emblée M. Maurice Strong, le président de la CNUED. Les délégués de La Villette l'ont clairement enterrée.

Grisés par cette première prise de conscience d'une force alternative mondiale qui se lève, les représentants des ONG o'entendent pas s'eu dessaisir au profit d'un nouveau «machin» sur lequel ils o'auraieot aueun eootrôle. Oui au réseau. Non à la haute autorité, fût-elle mondiale.

ROGER CANS

Après la découverte de fissures

EDF va remplacer le couvercle de six réacteurs nucléaires

Six réacteurs du parc électronucléaire fraoçais vont être dotés d'un couvercle neuf d'ici trois ans, a annoncé vendredi 20 décembre M. Pierre Carlier, responsable du service de la production thermique à EDF. Cette mesure fait suite à la découverte récente de fissures sur des tubes traversant le couvercle du réacteur de 900 mégawastts de Bugey-3 (Ain), puis sur ceux d'autres tranches de la même centrale (Bugey-2, 4 et 5) et, dans le Bas-Rhin, sur ceux de Fessenheim-1 et 2 (*le Monde* du 16 novembre).

Oo sait désormais qu'un phénomène de «corrosion sous tension» est à l'origine de ce défaut, a expliqué M. Carlier. L'Inconel 600, un acier normalement inoxydable qui compose les tubes défectueux, perd une partie de ses caractéristiques quand il est soumis à des efforts importants sous certaioes eonditions de température. Mis en service entre 1977 et 1979, les réacteurs défaillants font tous partie d'une même série de fabrication.

Le phénomène devrait épargner les 28 autres tranches de même puissance, car la température sous le couvercle y est inférieure. Des contrôles y seront cependant menés par mesure de sécurité, mais à partir *du prioteмps prochain, quand* des robots auront été mis au point pour intervenir rapidement et automatiquemeot sur ces parties radioactives. Quant aux réacteurs de 1 300 mégawatts mis en service vers 1985-86 ils seront aussi systématiquement vérifiés à partir de janvier.

Le coût de ces opérations, étalées sur trois ans, devrait s'élever à eoviron 450 millions de fraocs, dont 300 millions pour le remplaceemeot des six eoovercles, et 150 millions pour la mise ao point des robots et les contrôles. Le réacteur de Bugey-3, qui servira de site d'essais pour les robots, et dont le couvercle fera l'objet d'une expertise complète, ne redémarrera pas avant juin 1992. Tous ces travaux ne devraient, selon EDF, entraîner aucun problème d'alimentation en électricité cet hiver.

J.-P. D.

□ **L'usage des aérosols inflammables est réglementé.** – Le *Journal officiel* du samedi 21 décembre a publié deux arrêtés concernant les bombes aérosols contenant des gaz propulseurs inflammables. Le premier rend obligatoire l'étiquetage du gaz inflammable sur le corps de la bombe (butane, propane, isobutane et diméthyléther). Le second interdit la fabrication de bombes à gaz inflammable à usage de divertissement ou pour les enfants.

□ **M. Pasdraud veut interdire le territoire français aux étrangers séropositifs.** – M. Robert Pasdraud, député RPR de Seine-Saint-Denis, ancien ministre, a souhaité, jeudi 19 décembre, sor O'FM, l'instauration, *«le plus vite possible»*, de contrôles sanitaires aux frootières pour *«tous les étrangers»* afin d'interdire l'entrée du territoire français aux séropositifs.

Dans un document sur la situation sociale

Les évêques appellent les Français à «refuser la résignation»

A la veille de Noël et pour marquer le centenaire de l'encyclique sociale de Léon XIII, *Rerum Novarum*, l'épiscopat français a randu public, jsudi 19 décembre, un texte intitulé «*Le courage de l'espérance*», qui est une sorte de diagnostic de la situation sociale en France et un appel, adressé aux responsables politiques et à l'opinion, pour réagir dsvant la montée des exclusions.

Présidée par Mgr Albert Rouet, la commission sociale de l'épiscopat dénonce successivement l'aggravation du chômage, la paupérisatioo de l'agrieulture et le dérapage du débat politique sur l'immigration. A propos du chômage, elle écrit qu'*«une société ne peut accepter comme inéluctable une «solution» qui rejette durablement des millions de personnes, en les étiquetant comme inutiles et à charge. D'autres voies sont à chercher avec ténacité. C'est une exigence de justice»*.

De même, les évêques français jugeot-ils sévérement les mots d'*«invasion»* et d'*«occupation»*, qui ont fait fortune, dans une partie de la classe politique, à propos de l'immigratino : *«Ces termes appartiennent au registre de la guerre*, écrivent-ils. *Les étrangers ont droit à une vie humaine, donc au regroupement familial et à un statut reconnu dans la société»*

Sans citer aucun nom, ni aucune formation, ils protestent contre le discours politique qui *«amplifie les difficultés de cohabitation et spécule sur des réflexes de peur, plongeant des milliers de personnes d'origine étrangère dans l'inquiétude et l'insécurité»*. Plus généralement, les évêques s'inquiètent de la multiplication des exclusions : *«Nous ne pouvons accepter qu'une société se construise par l'élimination de certains de ses membres.»*

La crise sociale est d'autant plus grave que tous les *«modèles»* sont en crise, estiment les auteurs de ce document, qui dénoncent l'éclatement de la société en *«corporatismes»*, le développemeot de l'*«individualisme»* et de l'*«égoïsme de groupe»*, jugés responsables du *«repli, de l'étouffement et de la violence»*. *«La prétendue fin des idéologies*, écriveot-ils, *risque de voir d'autres idéologies, d'autres totalitarismes, plus mesquins et plus subtils, prendre le relais»*.

Appelant les Français à *«refuser la résignation»*, les évêques souhaitent surtout un développement des mécanismes de solidarité et d'intégration : assouplissement des boraires de travail *(«on n'a guère le choix en France qu'entre 39 heures ou zéro»)*; revalorisation de l'apprentissage et des formules d'enseignement par alternance; coopératioo accrue dans l'agriculture et entre les professions de santé; meilleure articulation entre la formation scolaire et l'entreprise, etc. Mais si son analyse de la situation sociale est complète et percutante, ce document épiscopal o'est précédée d'*aucune réflexion* économique et se montre paovre en propositions concrètes et originales.

H. T.

En CD et cassette :
La Magie du chœur Glinka de St Petersbourg

GRANDS CHŒURS et CHANTS SACRES DE RUSSIE
CHŒUR GLINKA de SAINT PETERSBOURG
Fondé en 1479
TELDEC

L'HERMÈS Editeur Tél. (1) 46 34 07 70 / 78 72 45 50
METHODE DE REVISION :
● Techniques du commerce international
D. NICOLLE 3ème éd. 1991
● Etudes de cas de Comptabilité
N. JOURNO 1ère éd. 1991
Diffusion MEDILIS SA 9 rue Séguier 75006 PARIS

Le Monde

HEURES LOCALES

Union symbolique au chevet de Marseille

La municipalité, le département et la région tentent de taire leurs divergences pour sortir la cité phocéenne de ses difficultés

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Le maire de Marseille, le président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et le président du conseil général des Bouches-du-Rhône, ensemble, dans les bureaux de MM. Bérégovoy et Strauss-Kahn, au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Cette toucheote photn de famille remonte au 10 septembre dernier. Elle illustrait un consensus inattendu après l'âpre bataille entre M. Vigouroux et M. Gaudin pendant la campagne des municipales de 1989 et alors que les rapports sont de plus en plus tendus entre le maire de Marseille, en dissidence du Parti socialiste, et M. Lucien Weygand, le président du conseil général, qui se veut l'héritier de Gaston Defferre. Depuis trois mois, les responsables des trois collectivités territoriales continuent cependant à travailler ensemble et attendent, un peu sceptiques, les décisions que les pouvoirs publics ont promises pour la fin de l'année.

Si les difficultés des chantiers Sud-Marine ont été à l'origine du voyage commun à Paris des trois élus, la situation de la métropole régionale *constitue la toile de fond de tous les* dossiers présentés. M. Vigouroux s'est en effet rendu à Bercy avec des chiffres inquiétants. La population de Marseille est passée de 912 130 habitants en 1975 à 800 309 en 1990. Cette chute s'accélère même depuis 1982 et la ville perd 10 000 habitants chaque année. Le taux de chômage approche aujourd'hui les 19 % et dépasse 30 % dans certains quartiers. La moitié des ménages ne paient pas d'impôt sur le revenu.

Mesures d'économie

Ces départs et cette paupérisation ont deux explications. Beaucoup d'habitants aisés sont partis dans des zones résidentielles à l'extérieur de la ville, la plupart pour échapper à une certaine dégradation de la qualité de vie dans le centre, et Marseille a perdu le quart de ses emplois industriels ces six dernières années. Le port et ses activités commerciales sont sinistrés et la réparation navale a été sévèrement touchée par la concurrence internationale.

M. Jean-Claude Gaudin voit aujourd'hui dans ce constat *« une condamnation sans appel des gestions socialistes successives »*. Conseiller municipal depuis 1965, il proclame son attachement à Marseille : *« Je souffre de voir ma ville décliner et cette situation tire la région vers le bas. »* M. Gaudin rappelle que le conseil régional a apporté un 1,5 milliard de francs de subventions à la ville. Le président du conseil général souligne que le département n'a jamais lésiné sur son soutien aux projets de la métropole : *« Nous avons toujours financé les grandes opérations structurantes de Marseille, selon les montants mêmes fixés par la municipalité. »*

Unanimes pour reconnaître la gravité de la situation, les trois élus divergent aur les

remèdes à apporter. M. Vigouroux estime que Marseille dispose d'une marge financière trop faible, malgré un budget de 7 milliards de francs. *« Nous ne dépensons pas trop, mais la ville n'a pas assez de recettes alors que nous devons financer deux lignes de métro, une station d'épuration, un opéra, un théâtre. »* Et M. Vigouroux dénonce la diminution de la dotation globale de fonctionnement : *« La prochaine loi de finances va conduire Marseille à l'asphyxie. »* Alors que l'on parle d'un déficit d'au moins 300 millions de francs dans le budget de la ville d'ici à la fin de l'année, le conseil municipal a dû adopter des mesures d'économie contestées : fermeture du métro à 21 heures, restrictions pour l'attribution de la carte de transports gratuits aux personnes âgées et aux treize mille agents municipaux. En même temps, la ville vend des immeubles qu'elle avait acquis au cours d'opérations de réhabilitation, et des rumeurs circulent sur la réduction du nombre des employés municipaux.

« Marseille a besoin d'oxygène pour relancer son développement économique reconnaît M. Vigouroux. *On nous a oublié : peut-être ne faisons-nous pas assez de bruit. Toutes les mesures d'aménagement du territoire ont favorisé ces dernières années l'implantation, quand ce n'est pas le déménagement, d'entreprises en dehors de notre ville. »* Les communes de Vitrolles, d'Aubagne et d'Aix-en-Provence ont bénéficié de fonds européens, de mesures de défiscalisation, d'aides à l'emploi, qui ont conduit un grand nombre d'entreprises à déménager de quelques kilomètres.

Scepticisme sur la méthode

Le département et la région jugent, au contraire, que le développement de ces communes n'est pas en contradiction avec celui de la métropole. Ainsi le projet du plateau de l'Arbois, une technopole de 4 500 hectares au nord de Marseille, lancé par le conseil général, le conseil régional, les villes d'Aix, de Vitrolles et la chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence, est-il vu d'un très mauvais œil par le maire de Marseille : *« Encore des taxes professionnelles qui vont nous échapper alors que nous devrons continuer à financer des équipements pour recevoir et distraire ceux qui y travailleront. »* M. Weygand, qui considère que l'europole de l'Arbois sera le moteur du développement économique du département pendant quinze à vingt ans, ne désespère cependant pas de convaincre Marseille de se joindre au projet. Mais les services techniques de la ville travaillent déjà à la création d'un quartier d'affaires à la Joliette : 1 million de mètres carrés de bureaux près du port.

A la suite du voyage à Bercy, une commission composée des directeurs techniques et des responsables du développement de la ville, du département et de la région s'est réunie trois fois autour de M. Jean-Marc Rebière, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Le 25 septembre et le 6 novembre, les collectivités locales ont surtout demandé des assurances sur l'avenir de l'Aérospatiale à Marignane, des Houillères de Gardanne (1) et de la société franco-italienne d'électronique SGS-Thomson à Rousset. La dernière réunion, qui a eu lieu le 6 décembre en présence de représentants de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille, a surtout traité des problèmes spécifiques de la ville. A chaque fois, le sujet de l'Arbois a été soigneusement évité. *« Il faliait un véritable consensus pour mener à bien ces opérations »* remarque M. Rebière, qui craint que les négociations ne deviennent beaucoup plus difficiles quand il faudra demander une participation financière des collectivités locales à ces projets.

Ces rencontres permettent aux responsables, non seulement de s'informer mutuellement, mais de prendre chacun en charge l'un des grands dossiers qui seront présentés à un comité interministériel d'aménagement du territoire. La méthode employée par les pouvoirs publics suscite un certain scepticisme chez M. Weygand : *« C'est une bonne chose de renouer des liens avec l'Etat. Mais nous n'avons pas encore la preuve que cette méthode débouchera rapidement sur des décisions concrètes. »*

Les élus s'accordent sur la responsabilité historique de Gaston Defferre dans la situation actuelle. L'initiateur de la décentralisation n'a jamais voulu prendre le risque d'être en minorité dans une structure intercommunale qui mettait toutes les communes sur pied d'égalité. A peine plus aimable que M. Gaudin pour son illustre prédécesseur, M. Vigouroux se vent un *« farouche partisan »* de la communauté urbaine. Il souhaite des formules intermédiaires qui permettraient d'établir *« une véritable solidarité et de donner à Marseille le poids démographique et économique indispensable pour lutter contre les attractions de Barcelone et de Milan »*.

Même s'il ne leur est pas facile de partager avec Marseille une image souvent perçue comme négative, le conseil général et le conseil régional ne peuvent se satisfaire de l'évolution de leur métropole. Le nouvel hôtel de la région (porte d'Aix), un emplacement choisi par Gaston Defferre, et le futur hôtel du département dans les quartiers nord pourraient d'ailleurs illustrer leur volonté de participer au redressement d'une ville actuellement sinistrée.

CHRISTOPHE DE CHENAY

(1) *Le gouvernement a donné le 22 novembre l'autorisation de construire une nouvelle centrale à charbon à Gardanne.*

Les communes freinent leurs effectifs

La décentralisation aurait-elle eu une incidence sur les effectifs des collectivités locales ? Un certain nombre d'élus affirment avoir, grâce à une gestion de proximité, rationalisé leurs services et réduit leurs dépenses en personnel. Les chiffres que vient de publier l'INSEE semblent confirmer leurs propos. Depuis quelques années, le nombre des fonctionnaires territoriaux augmente en effet beaucoup moins vite que par le passé (1,2 % au lieu de 4 %), en dépit d'une légère reprise en 1989 (2 %), année des élections municipales.

Au 31 décembre 1989, les collectivités locales employaient, selon l'INSEE, 1,2 millions de personnes, soit un quart des fonctionnaires. Les communes venaient en tête (avec plus de 900 000 personnes), suivies des départements (180 000), des établissements publics divers (40 000), et des régions (4 400). Au moment où les communes commençaient à freiner leurs effectifs, les régions renforçaient considérablement les leurs (1 600 créations d'emplois de 1986 à 1989), du fait de leurs nouvelles compétences (planification, lycées, formation professionnelle).

La fonction publique territoriale formaient une véritable pyramide, avec 83 % des agents en catégories C et D, 12 % en B, et 5 % en A. Trois sur cinq étaient des femmes, nombreuses notamment dans les départements, qui gèrent l'action sociale et recrutent les assistantes maternelles. Un grand nombre d'entre elles occupaient des emplois à temps partiel (cantines, par exemple).

Le rapport des effectifs à la population est resté stable depuis 1985, avec un peu plus de 17 agents pour 1 000 habitants. Mais, quand les communes rurales en emploient 10, les petites communes en font travailler 20 et les autres, 25.

R. Rs.

« Les syndicats ont été les oubliés des négociations d'Angoulême »

M. Jacques Nodin, secrétaire général de la fédération Interca de la CFDT, s'oppose à ce que les employés municipaux supportent le poids de la dette

« Les syndicats ont-ils eu leur mot à dire sur le protocole d'accord conclu entre la ville d'Angoulême et le Crédit local de France ?

– Les syndicats n'ont jamais été partie prenante aux négociations. J'ai appris par la presse (*le Monde* daté 1er-2 décembre) que ce protocole prévoyait deux cent cinquante nouvelles suppressions d'emplois en cinq ans. Le maire d'Angoulême, M. Georges Chavanes, n'en a même pas fait état aux trois syndicats représentatifs sur le plan local (CFDT, CGT, FO) lorsqu'il a signé, en novembre dernier, une convention maintenant certains avantages sociaux en contrepartie d'une baisse de l'absentéisme (1). Je ne reconnais aucune légitimité à cet accord. Comment un élu et un banquier peuvent-ils décider que les employés municipaux supporteront le poids de la dette ? M. Pierre Richard, président du Crédit local de France, n'a aucun mandat pour négocier au nom des salariés de la ville. Je constate que, dans cette affaire, il a manqué un troisième partenaire : les syndicats.

– Etait-il possible de rétablir la situation financière de la ville sans supprimer d'emplois ?

– Oui, si l'on avait sanctionné les banquiers, qui ont prêté tout en sachant qu'ils ne pourraient être remboursés. Il est inadmissible que le Crédit local de France sorte la tête haute et qu'on supprime deux cent cinquante emplois. L'Etat, aussi, aurait dû être sanctionné, puisqu'il n'a pas exercé correctement le contrôle budgétaire.

– Les syndicats n'ont-ils pas, eux aussi, leur part de responsabilité dans la faillite d'Angoulême, dans la mesure où ils n'ont pas dénoncé les dérapages des effectifs ?

– La CFDT est la seule organisation syndicale à avoir tiré la sonnette d'alarme sur les embauches inconsidérées de contractuels et de coo-titulaires, dans le cabinet du maire notamment. Mais nous n'avons pas été entendus. Je consens à admettre que nous aurions dû parler encore plus haut, mais je me refuse à porter le poids de la dette. Car les difficultés d'Angoulême ne viennent tout de même pas des effectifs ! On a l'air d'oublier que leur origine, ce sont des détournements de fonds et une mauvaise gestion ! »

« On ne peut pas fixer de ratios-types »

« Pourtant, le maire actuel estime que la ville compte encore deux fois trop d'employés, avec quatre agents pour cent habitants.

– Il y a 1 210 agents pour 42 876 habitants. Cela fait un ratio de 2,8 %, et non pas 4 %. De plus, le seul service concédé est la distribution de l'eau. Il n'y a donc pas de sureffectifs à Angoulême. Par ailleurs, j'estime qu'on ne peut pas fixer, nationalement, de ratios-types. Il faut pondérer ces moyennes financières en fonction du nombre de services concédés localement et de certains critères sociaux (âge de la population, difficulté des quartiers, type de commune...).

– Sur quoi faut-il alors se fonder pour déterminer les effectifs nécessaires ?

– Il y a, par exemple, des normes de sécurité sanitaires et sociales : dans une crèche, il faut une puéricultrice et une auxiliaire pour tant d'enfants. Si nous continuons de supprimer des postes à Angoulême, nous ne respecterons plus ces normes de sécurité.

Lire la suite page 12

Propos recueillis par
RAFAËLE RIVAIS

(1) Le protocole d'accord signé par les trois syndicats s'inscrit pourtant *« dans le cadre du plan de redressement de la ville publié en janvier 1991 »*. Ce plan propose de ramener l'effectif à 900 agents en 1995, soit une réduction de 370 emplois sur cinq ans, par la voie des départs en retraite en préretraite, des départs volontaires, et des transferts (197 agents au district).

UNTAS/PARIS
"A l'écoute de ses jeunes,
Monsieur le Maire entendait déjà
le groupe de Jazz
dans la future salle de spectacle...
FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

...Tout naturellement,
il a rencontré le Crédit Foncier."
CRÉDIT FONCIER
En premier, le Crédit Foncier.
FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

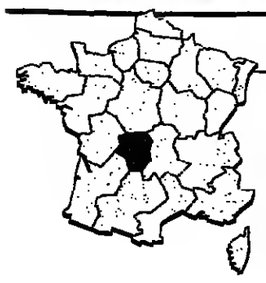

UN TOUR DE FRANCE DES REGIONS

LIMOUSIN : la fin d'un

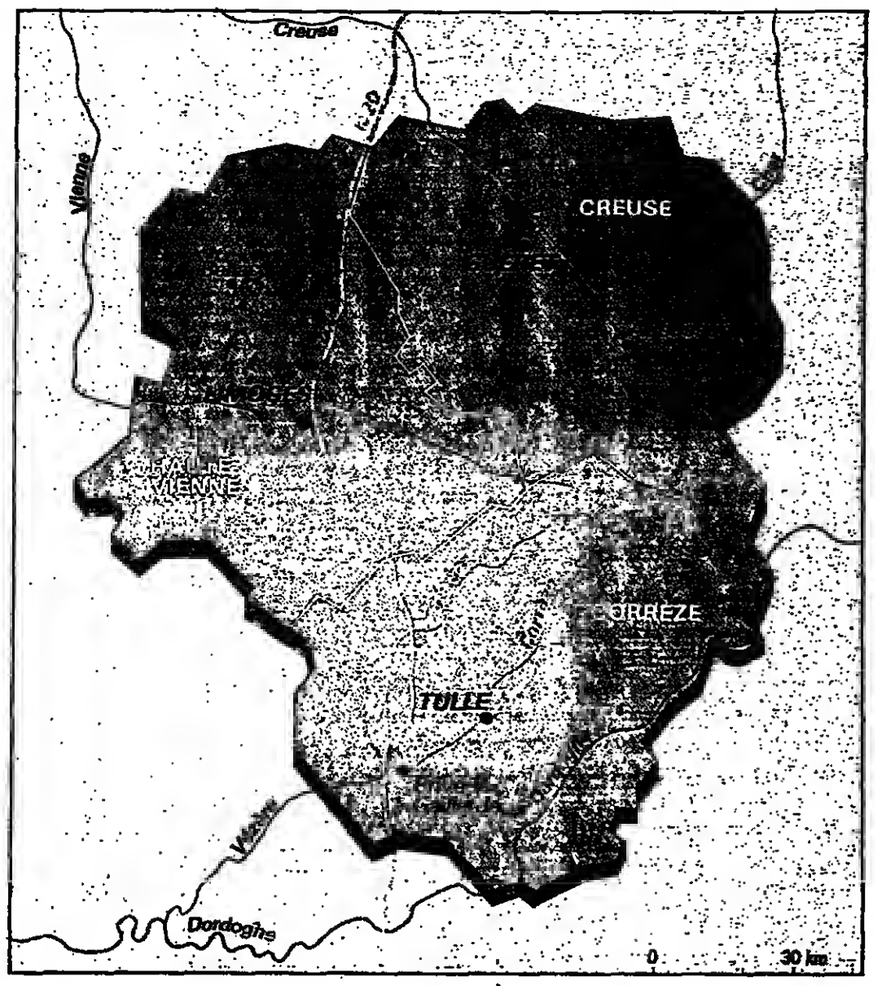

Préfecture : Limoges
Départements : Corrèze (préfecture : Tulle) Creuse (préfecture : Guéret) Haute-Vienne (préfecture : Limoges)
Superficie : 16 942 km²
Population : 722 850 habitants
Principales agglomérations : Limoges (170 072 habitants) Brive (64 379 habitants) Tulle (20 202 habitants)

En « pays vert » l'identité régionale est forte. Les Limousins vivent dans des frontières qui ont été définies autant par la géologie que par l'Histoire. Cette dimension ethnologique avait tendance à être négligée. Elle a de nouveau été prise en compte pour revitaliser la Haute-Vienne la Creuse et la Corrèze. Il s'agit de renverser la tendance au dépeuplement, d'obtenir le désenclavement et d'affirmer l'excellence des productions locales. En dépit des difficultés conjoncturelles, les premiers résultats ne sont pas négligeables.

C'ÉTAIT arrivé sans que personne ait pris garde, un peu après la première guerre mondiale, un peu avant la seconde. Comme un soldat épuisé par une trop longue bataille, le Limousin s'était endormi. Comme un enfant vaincu par le chagrin, il s'était recroquevillé dans les foins, au bord d'une rivière claire, sous un châtaignier, le long d'une antique voie celte, à l'ombre d'un clocher roman ou d'un porche gothique. Bercé par le gargouillis d'une « bonne fontaine », il somnolait, dans son paysage rebondi et poli comme par l'herminette du charpentier, à l'écart des autoroutes et des TGV.

Une longue sieste dont rien ne semblait devoir le tirer, ni les tumultes de la capitale ni les sirènes de la Méditerranée. Un sommeil quasiment pathologique. Refusait-il d'interrompre une rêverie sur ses splendeurs passées ? Répugnait-il à ouvrir les yeux sur les contraiotes modernes ? Sans doute les deux à la fois. Car le Limousin avait beaucoup donné à la France et même à l'Histoire, et, ingrates, elles lui avaient peu donoé en retour. Bien sûr il en souffrait. Et il ressassait tont cela comme autant d'injustices.

Une forêt épaisse

Injustice quand ses troubadours avaient bercé le Moyen Age mais que les précieuses de Molière reprochèrent à leur langue d'oc d'être un patois de cul-terreox. Injustice encore quand dans les périodes troubles, ses enfants – le cardinal Dubois, le chancelier d'Aguesseau ou même le présideot Queuille – oot été parmi les plus subtils hommes d'État mais que la République oe lui a retourné que des généraux incapables (1). Injustice toujours quand ses maquisards oot été les premiers à se lever cootre l'occupant nazi mais que ces résistants n'ont pas effacé le souvenir funeste des « croquants », ces gueux de Crocq poussés à la révolte par la misère sous Henri IV.

Injustice enfin quand ses artisans ont tourné la plus délicate porcelaine, tissé les plus riches tapisseries, fondu les plus fin émaux, tanné les plus douces peaux, mais que Villon, Rabelais et Voltaire ont raillé ses paysans tont à la fois niais et méfiants, chicaneurs et benêts, nigauds et tricheurs. Tout avait été bon pour dénigrer le Limousin : l'inconfort des maisons hien que ses maçous eussent bâti le Louvre, le Panthéon, et les Tuileries ; la rusticité de son alimentation alors que les gastronomes se régalaient de ses truffes, de ses champignons, de ses viandes et de ses « gras ». Même Girandoux n'a pas été très tendre avec son pays natal où il voyait les champs comme du « rapiéçage ».

Autant d'acharnement avait d'ailleurs fini par alimeuter un sentiment de culpabilité. Pour quatre maréchaux d'Empire, il y avait un record d'insoumission. Pour trois papes, il y avait un record de déchristianisation. Ses vertns étaient celles de Raymond Poulidor, le champion cycliste qui eut toujours une seconde de retard sur le Normand Jacques Anquetll. A force de conjuguer les contraires, le Limousin s'était étiolé, dissous, délité, au point peu à peu de ne plus se reconnaître de réalité, de consistance, d'épaisseur.

Les racines communistes

Le prochain scrutin doit permettre aux dissidents du PC de tester leur audience auprès d'un électorat traditionnellement ancré à gauche

« Ici, *la majorité PS-PC n'a jamais fait parler d'elle* », constate avec satisfaction M. Robert Savy, qui préside depuis 1986 le conseil régional du Limousin. Et c'est vrai que « *le budget régional a toujours été voté sans heurt* ». Les huit élus communistes n'ont jamais chipoté leur soutien aux quinze socialistes, offrant ainsi à la gauche une confortable majorité de cinq sièges. « *Cela ne s'est pas aussi bien passé dans le Nord, qui est la seule autre région dirigée par la gauche.* » Ils assurent donc une certaine tranquillité dans l'exercice de sa fonction à ce fils de paysans qui a été poussé par son instituteur à poursuivre des études et qui, agrégé de droit, est devenu conseiller d'Etat.

Terroir de gauche, le Limousin, qui a vu naître la CGT et dont la capitale a été surnommée « la ville rouge » malgré la présence d'un saint sur son blason, marque ainsi sa différence. Est-ce en raison ou en dépit de la situation dans laquelle les communistes de la région se trouvent ? Difficile à mesurer. L'étiquette du parti reste collée ici à toutes les nuances de la palette : orthodoxes, rénovateurs, refondateurs, reconstructeurs. Mais a-t-elle encore une signification ? Qui adhère, qui n'adhère plus ? Qui a sa carte, qui ne l'a plus ? Qui a démissionné, qui est toujours membre ? Les militants, qui se déchirent sur la situation dans l'ex-URSS et le maintien de M. Georges Marchais à la tête du parti ont du mal à faire le tri.

Un jour c'est M. Jean Combasteil, le maire de Tulle, qui prend ses distances. Le lendemain, c'est Mme Ellen Constans, adjointe au maire de Limoges, qui démissionne. Mais aucun des deux ne songe à se démettre de leurs mandats municipaux ou régionaux. Et leur fédération respective non seulement n'envisage pas de les exclure, mais encore leur propose une place sur leur prochaine liste électorale. Personne ne veut fermer la porte à personne. Il n'empêche, on se surveille du coin de l'œil, et on se compte.

Le conseil régional a enregistré la démission de l'ancien premier secrétaire de la Haute-Vienne, M. Eric Fabre, en conflit avec la direction du parti. Dans ce département, les onze membres communistes du conseil général sont reconstructeurs. Mais trois ou quatre auraient encore leur carte, tandis que M. Roland Mazoin a fait savoir qu'il ne porterait plus les couleurs du PCF dans les prochains scrutins.

Ne pas diviser les forces

Au conseil municipal de Limoges, seule Mme Constans serait hors parti, la cohésion des orthodoxes restant forte.

Comment les électeurs vont-ils s'y retrouver ? Et la gauche y retrouvera-t-elle ses voix ? Depuis le début des années 80, l'érosion des communistes a été moins vertigineuse dans le Limousin que dans le reste de la France – l'organe local du parti, *l'Echo du Centre*, a encore un tirage de l'ordre de 20 000 exemplaires, – elle n'en a pas moins été forte. De plus de 20 % aux élections régionales de 1986, le PCF est tombé lors du scrutin européen de 1989 à moins de 14 % en Haute-Vienne et de 16 % en Corrèze, la Creuse ne dépassant plus les 12 %. A l'époque, les candidats dissidents s'étaient retrouvés derrière les candidats officiels.

Forts de ce résultat, les derniers fidèles de M. Georges Marchais font une analyse simple : ne divisons pas nos forces, présentons une seule liste. Ce sera le cas en Corrèze où, finalement, l'orthodoxe Jacques Chaminade, ancien député de Brive, et le refondateur Combasteil devraient se retrouver parmi les premiers candidats de la liste. Des hommes qui auront trois sièges à défendre dans un département où le parti du député Jacques Chirac se fait de plus en plus conquérant.

Dans la Creuse, où le dernier conseiller général communiste, M. Roger Gardet, est proche de M. Rigout, la situation est moins claire : Raymond Labrousse, fidèle au PCF, devrait être tête de liste. Les dissidents, avec le maire de La Souterraine, M. Fernand Villard, pourraient être tentés de se présenter aux électeurs de leur côté. Mais le coefficient électoral pour les huit sièges offerts au département est si élevé (environ 12 %) qu'ils en seront sûrement dissuadés. La Haute-Vienne prendrait-elle le chemin inverse ?

Les orthodoxes plaident l'union afin de ne pas démobiliser les électeurs. « *Menée par Jacques Jouve et Christian Audouin, notre liste sera composée de communistes et de sympathisants aux sensibilités diverses dont des conseillers sortants* », assurait encore il y a peu M. Maurice Maron, premier secrétaire de la fédération de Haute-Vienne. « *Ce sont des Khmers*, rétorque M. Marcel Rigout : *ils faisaient de l'intox en prétendant que ma femme Danielle, maire de Saint-Bonnet-Briance, et Jacques Jouve seraient sur leur liste.* »

En fait, l'ancien ministre craint que, en se présentant sous l'étiquette du PCF, les communistes, toutes sensibilités confondues, n'achèvent leur descente aux enfers. Il s'agit donc pour lui de ratisser au plus large. « *Au moins trois sièges sont en jeu, et cela mettrait les écologistes en position d'arbitres dans la prochaine assemblée régionale* », estime M. Rigout, qui pense que le Front national fera aussi son entrée au conseil. Bref, le basculement à droite du Limousin est une hypothèse qu'on est hien forcé de prendre en compte dans la mesure où le vote rural, traditionnellement attaché à la gauche, pourrait sanctionner le Parti socialiste pour la gestion de la crise agricole. Pour écarter cette menace, M. Rigout estime qu'une liste de reconstructeurs, ouverte au besoin aux militants de Lutte ouvrière et à des socialistes mal à l'aise dans leur parti, aurait des chances de conserver trois sièges aux communistes en Haute-Vienne et ainsi de maintenir l'équilibre au sein de l'assemblée.

Il est encouragé dans cette voie par la très grande majorité de ses amis politiques de la région. Et il pense que l'opération aura des chances de réussir en raison de l'enracinement du sentiment anticapitaliste dans la région. « *Notre corps électoral est plus stable que dans le reste de la France. Les valeurs de la Résistance et les valeurs républicaines sont solidement ancrées.* » Toute la gauche compte d'ailleurs plus là-dessus que sur son bilan pour se maintenir en place.

A. G.

Bibliographie

La liste des ouvrages, études et albums consacrés au Limousin est abondante. « Il n'est guère de plus beau site en France », écrivait *George Sand, qui y fit plusieurs voyages. Des propos que n'aurait pas démentis Colette, qui séjourna plusieurs mois à Curemonte, un village chargé d'histoire du sud de la Corrèze.*

C'est une photo de Curemonte qui illustre la couverture du livre que Guy Mauratille a consacré à la région. Il l'a appelé, tout simplement, *le Limousin*, comme l'hommage d'un enfant émigré toujours ému lorsqu'il évoque son pays. Il conte l'histoire de l'ancienne Marche mariée au Limousin, mais il évoque aussi l'eau, les pluies ou les rivières, qui donnent à cette région ses couleurs, « *les verts du printemps, les bruns de l'automne* ». L'eau qui alimente les lacs, les étangs, les cascades et qui fait le bonheur des pêcheurs à la recherche de truites, l'eau encore qui annonce les poussées de cèpes dans les sous-bois. Un livre d'amoureux.

► ***Le Limousin***, de Guy Mauratille, éd. Arthaud, 1987, 200 p.

A l'initiative du Centre d'anthropologie du Massif Central et sous la direction de l'ethnologue Maurice Robert, un groupe de chercheurs de toutes les disciplines des sciences sociales a analysé l'image du Limousin. Ces universitaires ont délaissé quelque peu leur style doctoral pour écrire de belles pages sur l'identité limousine, le phénomène associatif sur le plateau de Millevaches ou l'importance du sport. La lecture de cet ouvrage montre que la région présente, selon les propos de Maurice Robert, des traits « *identitaires historiques, géographiques, économiques, sociologiques, qui concourent à lui donner une forte personnalité dans l'ensemble national et contribueront à le distinguer dans l'Europe communautaire* ».

► ***Limousin et Limousins, image régionale et identité culturelle***, sous la direction de Maurice Robert, éd. Lucien Souny, 1988, 300 p.

La Corrèze, des plateaux de bruyères des Monédières au bassin des cultures maraîchères de Brive, est une terre d'histoire. L'encyclopédie des éditions Bonneton en conte maints épisodes, mais les auteurs s'efforcent aussi de mettre en évidence les réalités humaines et économiques de ce département. Ils présentent le château de Pompadour et son haras, sans oublier de signaler le développement de cette commune, que ce soit dans le domaine industriel (matériel électrique) ou agricole.

► ***Corrèze***, éd. Bonneton, 432 p.

TENDANCES

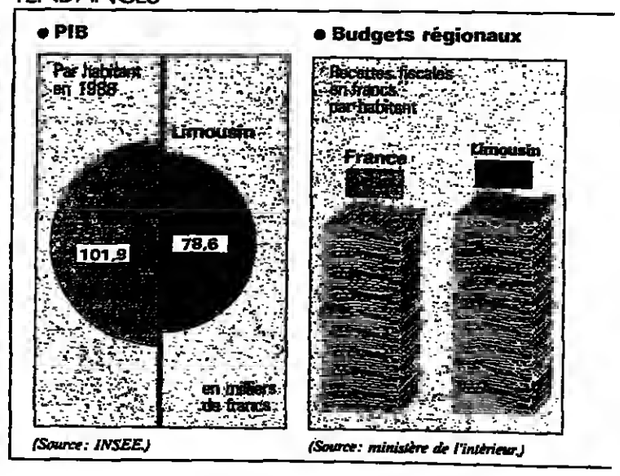

UN TOUR DE FRANCE DES REGIONS

long sommeil

C'était peut-être l'Auvergne (il avait été inclus dans le plan Massif central), c'était peut-être le Poitou (les services de production de FR 3 de ces région ont été fusionnés comme ceux des chambres de commerce et d'industrie), à moins que ce ne fût le Roussillon ou la Touraine (selon l'humeur des technocrates, il était rattaché au nord ou au sud). Ce n'était nulle part : les deux tiers de la France ne savaient pas où situer Limoges sur une carte. Ce n'était pas grand-chose : 3 % du territoire, 1,4 % de la population, 1 % de la production. Le Limousin pouvait disparaître. Dans son sommeil on allait le démembrer, l'absorber, l'agglomérer. Il devait tomber dans l'oubli.

C'est alors que le Limousin se réveilla. C'était à la fin des années 70. Avait-il senti le menace ? Avait-il réalisé qu'il n'y avait pas de fatalité historique à la désagrégation de cette union presque parfaite de la géologie (le socle hercynien) et de l'Histoire (le territoire des Lémovices et le diocèse de l'évangélisateur saint Martial) ? Le Limousin est sorti de sa torpeur pour s'entendre conseiller de ne plus être qu'un désert (2). Autant dire rien ou presque : une forêt épaisse, trouée de rares clairières pour la pâture des dernières bêtes, percée de sentes étroites pour favoriser la progression des nouveaux occupants, les touristes.

Et cette perspective donne au Limousin un coup de cafard : *« Ne croyant guère en la possibilité de développer des activités nouvelles, les Limousins souhaitent surtout qu'on vienne en aide aux secteurs traditionnels et qu'on donne à leurs enfants la possibilité de se former. Devant un avenir collectif bouché, ils ne volent d'autre choix que l'assistance de la communauté nationale et le salut individuel par le diplôme »*, écrivit-on alors dans les colonnes du *Monde* (3) en commentant un sondage de l'Observatoire interrégional du politique (OIP).

Un dépeuplement dramatique

Mais cela ne dura pas. Le Limousin s'est ressaisi. Ou plutôt il a fait comme un accidenté de la route qui reprendrait conscience : il a numéroté ses abattis. Sur un peu moins de 17 000 kilomètres carrés, 3 départements dont et 747 communes rassemblées dans 106 cantons et habitées par quelque 723 000 personnes : cela fait une densité de 43 habitants au kilomètre carré inférieure de plus de la moitié à la moyenne nationale (104), qui est elle-même inférieure à la moyenne européenne (140).

Etait-ce grave ? Démographes, sociologues et ethnologues convoqués au chevet du patient établirent sans peine le diagnostic : dépeuplement ! Le Limousin avait été saigné d'abord par la guerre de 1914, ensuite par les exodes, industriel et rural : depuis le début du siècle, il avait perdu un quart de sa population, et celle-ci, âgée et meltbusienne, était désormais moins féconde que dans le reste de la France.

La situation était donc vraiment grave. Etait-elle dramatique ? Cela en avait toutes les apparences : au terme des vingt prochaines années, en 2010, le Limousin aurait toutes les chances de perdre encore 60 000 habitants. Et au dépeuplement s'ajoutaient d'autres handicaps économiques. Un maillage urbain trop lâche : un tiers de la population est concentré dans les agglomérations de Limoges et de Brive, et seulement quatre autres villes, Tulle, Guéret, Ussel et Saint-Junien, comptent plus de 10 000 habitants. Des emplois industriels insuffisants : sur un peu plus de 330 000 actifs, un quart travaille dans l'industrie tandis que 16 % restent dans l'agriculture et 57 % dans le tertiaire. Un niveau de vie médiocre : les salaires sont de 15 % à 20 % inférieurs à la moyenne nationale. Un dynamisme incertain : les entreprises de plus de vingt salariés investissent moins que dans le reste de la France (25 %), déposent moins de brevets (40 %), perdent plus d'emplois industriels (30 %). Seule touche claire dans ce noir tableau : le pourcentage de chômeurs est de deux points inférieur à celui de la moyenne nationale. Mais cela fait près de 30 000 personnes sans travail.

Le conseil régional

Président : Robert Savy (PS)
7 PC ; 15 PS ; 1 div. g. ; 12 RPR ; 3 UDF ; 3 div. d.

Résultats des élections de 1986 par département

CORRÈZE (14 sièges)
Ins., 185 132 ; abst., 14 % ; suff. ex., 152 547.
PC : 20,68 %, 3 élus ; PS : 28,98 %, 4 élus ; Un. opp. : 48,35 %, 7 élus ; FN : 3,97 %.

CREUSE (8 sièges)
Ins., 112 629 ; abst., 22,38 % ; suff. ex., 83 623.
PC : 15,84 %, 1 élu ; PS-MRG : 32,53 %, 3 élus ; Un. opp. : 44 %, 4 élus ; div. d. : 3,78 % ; FN : 3,83 %.

HAUTE-VIENNE (19 sièges)
Ins., 260 661 ; abst., 17,66 % ; suff. ex., 200 581.
PC : 20,61 %, 4 élus ; PS : 33,04 %, 8 élus ; Un. opp. : 32,30 %, 7 élus ; div. d. : 3,08 % ; div. d. : 1,98 % ; FN : 3,94 % ; Verts : 3,24 % ; LO : 1,79 %.

Un tel bilan aurait pu justifier un constat de faillite. Le Limousin estime que la situation n'était pas désespérée. Il avait survécu à pire, aux Huns, au « mal des ardents » (4). Il pourrait bien surmonter cette nouvelle épreuve. Car, paradoxalement, les handicaps d'hier ne sont-ils pas les atouts de demain ? Il suffisait de regarder les problèmes par l'autre bout de la lorgnette, de renverser la clepsydre.

L'espace déserté ? C'est la possibilité d'accueillir les agriculteurs ou les industriels de l'Europe du Nord qui sont à l'étroit dans leur structure. Ils peuvent trouver à bas prix de la terre agricole (de 6 000 à 10 000 francs l'hectare), ou des zones industrielles (entre 35 et 80 francs le mètre carré). Et des ponts ont été jetés pour cela avec l'Angleterre, les Pays-Bas et l'Allemagne. Vingt-six entreprises étrangères se sont ainsi implantées dans la région, renouant avec la tradition inaugurée en 1842 par le porcelainier américain Haviland.

La forêt envahissante ? Elle est la plus productive de France. Elle a été déterminante dans l'implantation du groupe américain International Paper Company (IPC), le leader mondial de la pâte à papier qui a racheté le société Aussedat-Rey, spécialisée dans le papier de bureautique, et qui a décidé d'investir plus de 2 milliards de francs pour doubler la capacité de production de l'usine de Saillat-sur-Vienne (Haute-Vienne). Les écologistes ont finalement donné leur accord au projet et quelque trois cents emplois devraient pouvoir être ainsi créés de façon directe ou indirecte.

La porcelaine, ringarde ? Elle a retrouvé un nouveau souffle mais elle a surtout permis à Limoges de devenir un des pôles mondiaux de la céramique, dont les applications dans l'industrie de pointe sont de plus en plus nombreuses. La porcelaine qui servait naguère à fabriquer des prises de courant a aussi été l'argument de départ pour la constitution du premier groupe mondial d'appareillage électrique à basse tension par la famille Legrand, qui a renforcé son implantation limousine en s'installant sur le technopôle de Limoges. L'entreprise emploie désormais plus de trois mille personnes.

Douceur de vivre

L'agriculture archaïque ? En utilisant moins d'engrais que partout ailleurs en France, les paysans ont protégé la nature : les rivières et les étangs ne sont pas pollués par l'abus de nitrates. Ils peuvent développer dans un environnement sain la forme d'exploitation extensive que recommandent désormais les commissaires européens. De plus, en misant sur un race de bovins rustiques au pelage fauve, la limousine, ils ont créé, à force de sélection génétique et de marketing, un marché pour une viande de qualité qui a des débouchés dans une cinquantaine de pays. Une race qui dispose désormais à Lanaud, à 10 kilomètres au sud de Limoges, d'un véritable QG mondial.

La taille des entreprises ? Le fait qu'aucun secteur ne domine dans la région a permis d'amortir les effets de la crise. Ainsi quand la COGEMA (extraction et traitement de l'uranium) annonce qu'elle va supprimer d'ici à 1995 quelque huit cents emplois, la chambre des métiers peut dire que le secteur de l'artisanat en a créé près de deux mille au cours des trois dernières années.

Le cadre de vie ? Si les salaires sont moins élevés qu'à Paris, les loyers le sont aussi. Pour 4 000 francs par mois on trouve à se loger dans 200 mètre carrés dans le centre de Limoges. On peut faire du tennis, du golf et de l'équitation à moindres frais. Et pour ce qui est des loisirs culturels, le Limousin est une sorte d'eldorado : festivals (Francophonies, danse, dessins humoristiques, jazz, chant, dramatique...), formations musicales et théâtrales (quatre troupes professionnelles, un ensemble baroque, un orchestre régional), espaces culturels (musées de l'émail, de la céramique, de la tapisserie, centre d'art contemporain de Vassivière, de Meymac et de Rochechouart). Le calendrier des manifestations 1991 compte plus de quarante pages. La douceur de vivre est telle que la criminalité est deux fois moins élevée que dans les autres régions et que le ministère de l'intérieur envisagerait de fermer l'antenne du SRPJ de Limoges.

Le manque de dynamisme ? Vieux patronage, le Cercle sportif Saint-Pierre est devenu un des premiers clubs de basket professionnel en Europe, assurant à Limoges une renommée sportive internationale. Spécialiste dans les installations frigorifiques, Dagard (groupe Thomson), implanté à Boussac, a passé un contrat de 4 millions de francs pour la création d'une usine de crème glacée dans la région de Gdansk, en Pologne. En développant des systèmes d'ébarbage de la céramique, la société Elmetherm, de Saint-Anvent, à mis au point une révolutionnaire machine pour tester les préservatifs. Fabricant de meubles de luxe, Erie Meville, de Feytiat, est allé proposer avec succès ses produits au Koweït. Et il faudrait ajouter à cette liste les performances de Madrange (charcuterie) ou de Weston (chaussures). Au reste, les treize mille étudiants de la jeune université et des écoles d'applications n'ont plus de complexes : ils se savent les plus compétitifs dans leurs domaines, céramiques, micro-ondes, eau, droit du sport, environnement, biologie, génétique.

Le Limousin a-t-il renversé la vapeur pour autant ? Après l'endormissement, n'a-t-il pas cédé à l'autosuggestion ? Un grand chantier a été ouvert pour étudier les perspectives de la région en l'an 2007. Le constat fut établi sans complaisance. Les perspectives ont été tracées avec fermeté. Il s'agissait de jouer deux cartes : l'identité et l'excellence limousines. La méthode semble avoir donné de premiers résultats concrets : selon les dernières estimations de Bruxelles, le Limousin serait la région de France où le PIB par habitant aurait crû le plus vite entre 1985 et 1989. En tout cas, les communautés européennes envisagent de la généraliser à toutes les régions de la CEE après l'avoir testée en Espagne et en Bavière.

Mais la modernité du Limousin aura un autre prix, celui des autoroutes et des TGV. Des promesses ont été données. Des projets ont été tracés. Reste à les réaliser. Sans eux, le Limousin serait déconnecté des grands flux européens. Or la mise en service de la liaison Vierzon-Montauban (A 20) par Limoges et Brive sur l'axe Paris-Barcelone, a peu de chance d'être achevée en 1996 comme prévu et les perspectives sont encore plus floues pour les axes est-ouest, Clermont-Ferrand-Tulle-Brive-Bordeaux et Montluçon-Guéret-Bellac. Même lenteur, même hésitation pour ce qui concerne le raccordement au réseau TGV. Au risque de laisser le Limousin se rendormir ?

ALAIN GIRAUDO

(1) De là l'expression « limoger ».

(2) Rapport Guichard sur l'aménagement du territoire.

(3) *Le Monde* daté 9-10 février 1984.

(4) Épidémie qui ravagea les provinces, de l'Aquitaine à la Bourgogne, au dixième siècle et dont la tradition veut qu'elle fut enrayée par l' « ostention » des reliques de l'évangélisateur de Limoges, saint Martial.

COUP DE CŒUR

L'enfant de Gentioux

SON cri retentit pour l'éternité. Il est lourd de chagrin et de pitié, de misère et de désolation, de rage et d'impuissance. L'enfant qui crie a l'air sage. Il ressemble à tous les enfants de cet âge, ceux des villes et des campagnes, ceux d'ici et d'ailleurs. On pourrait le rencontrer en ce moment dans les Balkans, au Togo ou au Kurdistan. On l'a vu il n'y a pas longtemps en Iran, au Koweït, au Pakistan. Il errait aussi dans les rues de Manille, de Lima, de Manaus.

Il est innocent. Il n'a rien et le monde est à lui. Il a la tête pleine de rêves de grands voyages, de belles aventures. Il veut percer le mystère des pyramides égyptiennes, pagayer sur des pirogues africaines, chevaucher dans les plaines américaines, naviguer sur des sampans chinois, visiter les jardins japonais et les temples indiens. Il a souvent faim. Il a besoin de tendresse. Il croit que l'amour c'est toujours, il est fait pour le bonheur et sa vie est déjà un malheur.

Il a fait des cauchemars de sang. Il a entendu le canon, il a vu les soldats, il a senti le souffle de la mort. Et il a beaucoup pleuré. C'est un enfant de bronze, fiché sur la place du village de Gentioux-Pigerolles, à quelques lieues du lac de Vassivière. Il brandit le poing devant une plaque de marbre. Pendant que le temps efface lentement les noms des soldats défunts gravés dans la pierre, il n'en finit pas de hurler : *« Maudite soit la guerre »*. Mais il n'entend pas d'écho.

A. G.

La semaine prochaine :
LA LORRAINE

Déjà publié : l'Alsace (le Monde *daté 6-7 octobre*), *l'Aquitaine* (le Monde *daté 13-14 octobre*), *l'Auvergne* (le Monde *daté 20-21 octobre*), *la Bourgogne* (le Monde *daté 27-28 octobre*), *la Bretagne* (le Monde *daté 3-4 novembre*), *le Centre* (le Monde *daté 10-11 novembre*), *Champagne-Ardenne* (le Monde *daté 17-18 novembre*), *la Corse* (le Monde *daté 24-25 novembre*), *la Franche-Comté* (le Monde *daté 1er-2 décembre*), *l'Ile-de-France* (le Monde *daté 8-9 décembre*) et *le Languedoc-Roussillon* (le Monde *daté 15 et 16 décembre*).

• Chômage

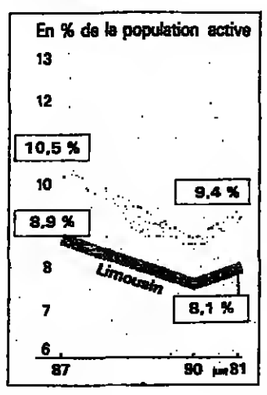

(Source : INSEE.)

• Population étrangère

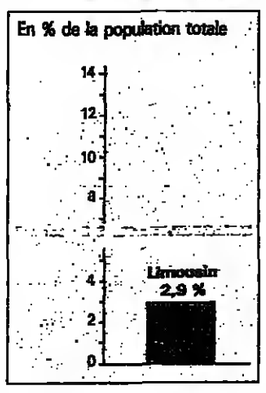

(Source : INSEE.)

□ **Erratum.** – L'auteur de *l'Enterrement à Sabrés* n'est pas le poète occitan Philippe Gardy, comme nous l'avons écrit par erreur dans le « Coup de cœur » de la semaine passée (le *Monde* daté 15 et 16 décembre), mais Bernard Manciet. Il a été récompensé par la ville de Montpellier en 1990, qui lui a remis le prix Antigone.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE

UN CAPITAL d'Avenir

POUR LIMOGES ET LA HAUTE VIENNE

87

16, place Jourdan - BP 403 - 87011 LIMOGES Cedex
Tél. 55 45 15 15 - Fax 55 32 24 46

REPERES

ILE-DE-FRANCE

Un parc d'activités au Tremblay

RÉSOLUE à ne pas laisser *« confisquer »* 700 hectares de terrain non urbanisés situés dans le futur « centre d'excellence européenne » de Roissy, la ville de Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis) a réussi à négocier avec l'Etat le droit de décider elle-même de l'affectation de ses sols dans le respect des règles fixées par le nouveau schéma directeur de l'Ile-de-France. Refusant *« l'intervention autoritaire »* de l'Etat, le commune a obtenu, après de longues discussions, la signature de trois conventions qui aujourd'hui lui permettent d'entamer des études préalables à un schéma d'aménagement global de la zone en partenariat avec l'AFTRP (*Agence foncière* et technique de région parisienne).

Candidate malheureuse au projet de Grand Stade, Tremblay compte proposer dans ce secteur stratégique délimité au nord par l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, au sud par l'autoroute A 104, à l'ouest par le Parc internatiooal des expositions de Villepinte, à l'est par la Seine-et-Marne, un traitement de qualité.

Favorable à l'implantation d'activités à forte dominante technologique, à la création d'un pôle de formatiun supérieure, la ville a obtenu de l'Etat la rétrocession de 100 hectares de terrains préemptés pour y créer un vaste parc au cœur duquel seront regroupés des logements, des équipements publics et de loisirs.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

L'Aude se vend dans le métro

POUR la quatrième année consécutive, le département de l'Aude s'est installé à la statioo Auber du métro parisieo. Do 12 au 20 décembre, l 170 affiches invitaient les usagers du métro à « savourer » ou à « découvrir » l'Aude en « descendant à la station Auber ».

Cette opération qui avait lieu jusqu'à présent au mois de mars a été avancée à la demande des producteurs. Car cette exposition, qui était à l'origine destinée à promouvoir le département à l'approche des vacances, est devenue au fil des ans une vitrine des produits de qualité d'une région méconnue.

Les chambres consulaires se sont associées au département pour organiser et financer à 50 % cette semaine de promotion qui revient à 700 000 francs. Les producteurs de l'Aude, qui se bousculent pour avoir un stand à Auber, en financent l'autre moitié. Un exemple qui a déjà été imité par la région de Franche-Comté, et qui le sera bientôt par l'Alsace.

BASSE-NORMANDIE

Union de districts dans le Cotentin

A l'heure où s'achève le grand chantier de La Hague, la communauté urbaine de Cherbourg vient de signer avec les deux districts qui jouxtent son territoire, une ebarte de développement local.

Les Pieux, quinze communes pour 9 700 habitants, vit de la centrale nucléaire de Flamanville, un site qu'EDF souhaite équiper de deux nouvelles tranches avant l'an 2000. Beauuunt, dix-neuf communes pour seulement 7 500 habitants, tire sa prospérité de l'usine de retraitement de La Hague. Et comme son homologue et partenaire, le district dispose de place malgré l'extension des installations de la Cogéma, alors que la communauté urbaine voisine – six communes pour moins de 100 000 habitants – n'a pas de zone industrielle digne de ce nom en dehors de l'arsenal constructeur des sous-marins nucléaires et d'une zone portuaire concédée à la Chambre de commerce.

Pour remédier à cette situation, les trois établissements ont créé une structure mixte de gestion bénéficiant du reversement des parts communales de taxes foncières et professionnelles. Les trois entités territoriales s'engagent en outre à participer en commun ao fonctionnement d'une Maison de l'emploi et d'une Maison du tourisme, au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche, à la protection du hocage et du littoral et au développement des transports en commun.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de nos correspondants : Martina Boulay-Méric (Bobigny) at René Moirand (Cherbourg).

Difficile accouchement pour l'hôpital de Montpellier

Le financement des nouveaux bâtiments pose la question du champ d'intervention des collectivités

MONTPELLIER

de notre correspondant

LES bâtiments trônent fièrement sur 55 000 mètres carrés au bout du complexe de l'hôpital Lapeyronnie, à l'ouest de Montpellier. Dans leur bel habit de verre foncé, deux unités distinctes, fraîchement sorties de terre, s'articulent sur six niveaux autour d'un hall central. Il y a, d'un côté, un nouveau centre pneumo-cardiologique de deux cent quatre-vingt-cinq lits. De l'autre, un complexe « mére-enfant », regroupant une maternité, un centre de gynécologie, et un secteur pédiatrique de deux cent vingt-trois lits. Mais, pour brillant que soit ce nouvel hôpital, baptisé Arnaud-de-Villeneuve, son long accouchement se fait dans la douleur.

Il y a dix ans déjà, professionnels de la santé et responsables politiques *s'accordaient à reconnaître* la vétusté de l'actuel hôpital pneumo-cardiologique Saint-Eloi, comme de la maternité de l'avenue Grasset, à Montpellier. Un constat aggravé par les chiffres de mortalité infantile du départemeot de l'Hérault : 11,7 pour 1000, contre 7,7 pour la moyenoe nationale. Mais le ministère de la saoté venait de financer lourdement le oouvel hôpital Lapeyronnie et oe considérait plus la ville comme prioritaire.

Des murs mais pas de postes

Malgré uoe étude fioancée eo 1984 à la demande de M. Jack Ralite alors ministre de la santé, puis une première pierre posée par Mme Georgina Dufoix en février 1986, l'Etat devait rester sourd aux appels du Centre hospitalier régional (CHR).

Deux bonnes *fées se soot* alors portées au chevet du malade : le département et la région. *« Il y avait un problème de santé publique et nous avons des compétences en matière d'aide sociale »*, explique M. Jean Cros, directeur des services financiers auprès du conseil général de l'Hérault.

« On ne voyait pas alors comment en sortir, explique, de son côté, M. Bernard Pomel, directeur général de la région Languedoc-Roussillon. *Le projet dormait dans les cartons et il était évident que l'Etat ne débloquerait pas de crédits. Nous avons donc agi par exception de compétences parce que c'était le seul moyen de débloquer la situation. »* En intervenant, la région voulait aussi hâter le déménagement des services pédiatriques du vieil hôpital Saint-Charles en centre-ville, où il espérait alors voir s'installer une nouvelle faculté de droit.

A la demande des deux collectivités, le directeur de la SODLER (société de développement régional) et président de COFININDEV (société de maîtrise d'ouvrage), M. Dominique Renucci, a mis au point une formule comptable astucieuse permettant de passer outre la suhvention que l'on attendait en vain de l'Etat. Les collectivités se sont engagées à construire à leurs frais les bâtiments pour les louer ensuite au CHR pendant vingt ans, période au-delà de laquelle il deviendra propriétaire des murs. Comme maîtres d'œuvre, ces collectivités pouvaient alors récupérer la TVA par le biais du fonds de compensation. La somme ainsi revenue dans leur escarcelle correspondait au montant de la subvention espérée.

Le département a ainsi avancé 194 MF pour la construction de la maternité, et la régioo 136 millions de francs (MF) pour le centre pneumo-cardiologique. Les bâtimeots ont été livrés au mois d'août pour l'hôpital pneumo-cardiologique et eo septembre pour la maternité-pédiatrie. Charge au CHR de rembourser désormais aux deux collectivités un loyer annuel de 24,8 MF.

Mais si le contrat de construction des « murs » est désormais rempli, le CHR s'inquiète maiotenant de ne pas avoir les moyens de faire fonctiouner l'établissemeot. L'équipement médical évalué, il y a quatre ans, à 67 MF coûtera en fait 140 MF et nécessite uo nouvel emprunt. Par ailleurs, 79 postes doivent être créés, dont la moitié à cause du maintien des activités de l'hôpital Saiot-Charles peodaot encore cinq ans. Conséquence : le surcoût d'Arnaud de Villeneuve devrait approcher 18 millions de francs par an.

Le CHR se retourne donc vers l'Etat. *« Une participation supplémentaire de sa part à hauteur de 17 MF est déjà acquise »*, précise M. Guy Vergnes, le directeur du CHR, *« mais il manque encore 27 MF pour équilibrer le budget. Les contacts suivent leur cours, mais, quoi qu'il en soit, nous comptons ouvrir en avril ou mai 1992. Cela dépendra avant tout de l'équipement. »* Cependant, les toussotements de l'hôpital font grincer quelques dents du côté du conseil général, où on fait savoir qu' *« il n'est pas très sérieux d'avoir proposé ce dossier pour expliquer ensuite qu'on ne peut pas l'exploiter »*.

La récupération de la TVA

Au conseil régional, on s'étonne aussi de voir apparaître un trou aussi important que celui avancé aujourd'hui par le CHR. Mais derrière le cas d'école montpelliérain sommeille un autre débat qui porte sur l'autonomie que l'Etat peut accorder à une collectivité. Ayant perçu le danger qu'il y avait à laisser se développer des initiatives non maîtrisées, le mioistère des finances a fait adopter en septembre 1988 (soit juste après le bouclage du dossier montpelliérain) un décret qui modifie le régime de récupération de la TVA des collectivités. Celles-ci ne peovent désormais plos se faire rembourser si elles oe soot pas propriétaires des bâtiments qu'elles financent.

La mesure a permis d'éviter que des tiers ne récupèrent une TVA à laquelle ils ne devraieot oormalemeot pas prétendre. Mais on peut voir aussi, derrière l'aspect moral de cette décision, à la fois une limitation du champ de liberté d'intervenioo des collectivités et un moyeo parmi d'autres pour l'Etat de réduire ses propres dépenses. La préoccupation est d'actualité, mais l'exemple mootpelliéraio restera le premier et le dernier du genre.

JACQUES MONIN

La bataille du pont de Barcarin

Les élus restent divisés sur cet ouvrage qui désenclaverait le sud de la Camargue

ARLES

de notre envoyé spécial

NÉE il y a plus de vingt ans, la question du franchissement du Grand Rhône à Salin-de-Giraud se pose toujours dans les mêmes termes : faut-il remplacer le bac de Barcarin par un pont ? Le débat intéresse, au premier chef, la commune de Salin-de-Giraud (2 500 habitants), coupé de Port-Saint-Louis-du-Rhône et de la région marseillaise par le fleuve, à l'est, isolée des Saintes-Maries-de-la-Mer par les étangs saumâtres, à l'ouest, et distant, par la route, d'une quarantaine de kilomètres du centre d'Arles, au nord.

Presque décidée, puis abandonnée en 1970, revenue d'actualité en 1984, la construction d'un pont a de nouveau été mise à l'étude, il y a quelques mois, par le conseil général des Bouches-du-Rhône, appuyé par la chambre de commerce du pays d'Arles. Soulevant aussitôt, *comme par le passé*, des réactions passionnées.

Dès le mois de juin, le comité de soutien au parc naturel régional de Camargue s'est prononcé contre le poot à une écrasante majorité. Et, au début de septembre, lors d'une réunion à Arles, un collectif de vingt-huit associations (écologistes, mais aussi agriculteurs, gardians, éleveurs et scientifiqoes) a également manifesté, à l'unanimité, son opposition au projet, devenu un enjeu important des prochaioes échéances électorales.

Pour le conseil général, il en va de la survie économique de Salio-de-Giraud et, en particulier, des deux entreprises qui y soot installées, la Compagnie des salins du Midi et la société Solvay. La première, qui a pris, en 1969, le relais de Pechiney – implanté en Camargue depuis le milieu do dix-oeuvième siècle – exploite la plus grande saliolère d'Europe (de 800 000 à 1 million de tonnes de sel par an). La seconde, qui avait initialement la même activité, s'est recoovertie dans la production du carbonate de chaux, puis la chimie fine. L'une et l'autre expédient la plus grande partie de leur prodoction par Port-Saint-Louis-du-Rhône, ce qui les contraint à nn transport par bae qui augmente leurs charges. Ce handicap est particulièrement sensible pour Solvay, puisque cette société doit, au préalable, acheminer sa matière première par camions depuis des carrières situées au nord d'Arles.

Le conseil général met également en avant les contraintes dn bac pour les habitants de Salin-de-Giraud eux-mêmes. En cas d'urgence médicale, ils doivent attendre les secours venant d'Arles, alors qu'il existe une clinique à Port-Saint-Louis-du-Rhône, sur la rive opposée du fleuve. De plus, leurs enfants fréquentent le lycée de cette commune. Or, de septembre à juin, il o'y a qu'une rotation du bac toutes les demi-heures, et le service s'arrête à 21 h 30. L'amortissement de l'investissement nécessaire à la construction d'un pont – 80 à 120 millions de francs, ou plus seloo le type de l'ouvrage – serait, enfin, assez rapide alors que la gestion du bae coûte quelqne 5 millions de francs par an à l'assemblée départementale.

Un flot de touristes supplémentaires

Les opposants au projet affirment, eux, que le pont signifierait la mort de la Camargue en raison du flot de touristes supplémentaires – un doublement ou un triplement, au minimum, seloo une étude datant de 1987 – qu'il ne manquerait pas de provoqoer. Ce serait, ajoutent-ils, *« la porte ouverte à des infrastructures routières et à des complexes immobiliers »*. Ils soupçonnent, en particulier, la Compagnie des salins du Midi, filiale du groupe Indosuez et propriétaire de 12 000 hectares d'étangs – qui dooent sur 22 kilomètres de plages sanvages – de vouloir rentabiliser son domaine par des aménagements touristiques. Le pont, selon eux, déterminerait, inévitablement, la réalisation d'un nouvel axe routier, soit au niveao de Barcarin par le sud de la Camargue et les Saintes, soit, en amont, par la rive nord de l'étang de Vaccarès. On parle aussi d'une liaison autoroutière directe, par le littoral, entre Marseille et Montpellier. La fragile Camargue, alors, crierait grâce.

Le flou du projet favorise ces spéculations. On ignore, en fait, si le pont aura deux voies ou plus et s'il sera ou non à péage. Quoi qu'il en soit, il devra enjamber le Rhône sur 500 mètres et être assez haut pour permettre le trafic fluvio-maritime. Ses adversaires proposent, au demeurant, des solutions alternatives consistant à améliorer le service du bac et à le rendre gratuit pour les entreprises de Salin-de-Giraud. *« Après tout,* observent-ils, *les routes ne sont pas davantage rentables et tout service public a un coût. »*

A quelques mois des élections régionales et cantonales, le sujet a rendu prudents les élus concernés. Seuls un conseiller régional (non inscrit) d'Arles, M. Francis Agostini, et le maire (PS) et conseiller général des Saintes-Maries-de-la-mer, M. Hubert Manaud, par ailleurs président du parc de Camargue, se sont rangés, sans équivoque, parmi les « anti-pont ». *« Jusqu'ici, le bac de Barcarin a fonctionné comme un filtre. Si on le supprime sans précautions, ce sera une folie »*, remarque M. Manaud, en ajoutant que plusieurs investisseurs ont proposé au conseil général de financer le pont.

Le maire (RPR) d'Arles et sénateur des Bouches-du-Rhône, M. Jean-Pierre Camoin, ne cache pas, lui aussi, qu'il subit des pressions immobilières de plus en plus fortes. Il vient de mettre en chantier un plan municipal d'environnement, le premier du genre dans la région, mais il se veut réaliste. *« Si l'on ne donne rien en échange aux Saliniers* [les habitants de Salin-de-Giraud], *il faut faire le pont. Je suis prêt, cependant, à participer au surcoût résultant de la gratuité du bac pour les entreprises, à hauteur de 10 %, et à financer, également, 30 % de l'acquisition et du fonctionnement d'une vedette de sécurité à la disposition des gens de Salin. »* Il est également partisan d'un référendum.

GUY PORTE

BLOC-NOTES

PUBLICATIONS

□ **Un Bottin pour les communes.** – *« Qui fait quoi, où* et *comment le joindre ? »* Pour répondre à ces questions, le Bottin des communes vient de publier son édition 1992. Le gros « livre vert » présente les noms et les coordonnées de 90 000 responsables locaux des communes, départements et régions de France et d'outre-mer.

▶ 1 698 pages, 1 320 francs. Renseignements : IG Conseil tél. : (1) 45 66 70 45.

□ **La fiscalité locale en question.** – Qui paie l'impôt local parmi les citoyens et les entreprises ? A quoi sert-il ? Faut-il engager une harmonisation des fiscalités des régions, départements et villes ? L'Europe des Douze doit-elle rapprocher chaque système des impôts locaux ? Telles sont les questions que posent deux universitaires, MM. Guy Gilbert et Alain Guengant, dans leur livre explicatif et analytique *la Fiscalité locale en question.*

▶ 155 pages, 80 F. Edition Monchrestien-Clefs Economie. Renseignements : Editions juridiques associées, 28, rue Vercingétorix 75014 Paris.

□ **Droit de préemption.** – Le ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace publie un *Guide du droit de préemption urbain.* Cet ouvrage présente les règles qui s'appliquent à l'exercice de ce droit, et s'efforce de répondre aux questions que se posent propriétaires, notaires, collectivités, opérateurs publics ou privés et services préfectoraux.

▶ 200 pages, 110 F. La Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75344 Paris cedex 07.

□ **Finances régionales.** – La direction générale des collectivités locales a édité une brochure intitulée *les Finances régionales en 1989.* Sous forme de tableaux et de cartes, ce document analyse les budgets des régions : dépenses, recettes, trésorerie, endettement. Il fait également le point sur l'évolution des dépenses de 1984 à 1989, en matière de fonctionnement et d'investissement. Il présente notammment les dépenses d'enseignement et les dotations de l'Etat.

▶ DGCL, 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

NOMINATIONS

□ **Nouveau secrétaire général à Chalon-sur-Saône.** – M. François Valembois a succédé, au mois de novembre, à M. Albert Fitte, nommé à Dijon, comme secrétaire général de la ville de Chalon-sur-Saône.

[M. François Valembois est agé de trente-sept ans. Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et d'un DESS de droit des collectivités locales, il a été nommé, en 1980, chargé des ressources humaines et sociales pour la ville de Senlis (Oise). Il est devenu sécrétaire général de cette ville en 1986.]

□ **Nouveau président d'AIRPARIF.** – M. Michel Eibel a *été nommé président* d'AIRPARIF en remplacement de M. Marcel Noutary, vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine. AIRPARIF est un réseau de quatre-vingt-deux stations de mesures qui analyse en permanence l'état de la qualité de l'air en Ile-de-France. Un important programme de modernisation, d'un montant de 12,5 millions de francs et financé à parité par l'Etat et la région Ile-de-France, vient d'être décidé.

[Né le 1er janvier 1932 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), M. Michel Eibel est diplômé d'études supérieures de droit et diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris. Informaticien, il est vice-président (UDF-CDS) du conseil régional d'Ile-de-France, conseiller de Paris, membre de la Commission natinnale de l'informatique et des libertés (CNIL), président du Comité d'aménagement des temps de travail et des loisirs (CATRAL) et président du Syndicat mixte de traitement des *ordures ménagères* (SYCTOM) de la région parisienne.]

La dette d'Angoulême

Un entretien avec M. Jacques Nodin

Suite de la page 9

– Quelle solution proposez-vous ?

– Il faudrait d'abord fusionner les services techniques de toutes les communes appartenant au district, les rationaliser et redéployer les effectifs. Cela ne sera pas facile, compte tenu des réticences des élus, qui ne veulent pas d'un transfert de la dette d'Angoulême. Il feudrait mettre en place une gestion prévisionnelle et développer la formation permanente. Je ne suis pas forcément hostile à l'instauration de primes de départs volontaires ou de procédures de type FNE. Mais de telles dispositions, qui concernent les salariés, doivent d'abord être négociées avec les syndicats. Je suis furieux d'apprendre que M. Chavanes a essayé de faire voter un amendement sur ces questions à l'Assemblée nationale.

Respecter les lois

– Les assistantes sociales ont, elles aussi, tenté de négocier leur statut sans les syndicats. Cela ne vous inquiète-t-il pas ?

– Nous serions inquiets si le gouvernement acceptait de négoeier avec la Coordination nationale des collectifs d'assistants de service social (CONCASS), ce qui n'est pas le cas. En revanche, nous estimons que le fait de se livrer à des actions spectaculaires est dangereux pour la démocratie. Dans un Etat de droit, on respecte les lois. Que penserait-on si les syndicats se mettaient à leur tour à organiser des opérations-commandos ? Je ne reconnais à la CONCASS qu'un mérite, celui d'avoir attiré l'attention du public sur l'identité professionnelle des assistantes sociales. Mais cette organisation n'est légitimée par aucune élection professionnelle, et elle ne rassemble que quelques centaines de personnes.

– Etes-vous d'accord avec ses revendications ?

– Nous avons toujours dit qu'il fallait s'intéresser à l'ensemble des travailleurs sociaux, et non à une seule catégorie de personnel. C'est dans ce sens que nous négocions avec le ministère des affaires sociales sur les conditions de travail, et avec le secrétaire d'Etat aux collectivités locales sur les problèmes statutaires.

» Nous demandons la création d'un seul et même cadre d'emploi pour les assistentes sociales, les conseillers en éducation sociale, les puéricultrices et les éducateurs spécialisés. Leur salaire de départ serait de 6 350 francs, au lieu de 5 600 francs actuellement. Nous sommes certes loin des 10 000 francs que réclame la CONCASS. Mais, dans le secteur public, qui touche un salaire pareil, même en catégorie A ? Par ailleurs, nous avons obtenu que M. Sueur mette en place une mission sur les dysfonctionnements de la fonction publique territoriale : recrutement, formation, mobilité, centres de gestion, seuils démographiques, etc. »

Propos recueillis par RAFAËLE RIVAIS

Claude SEIGNOLLE
LE BERRY TRADITIONNEL
MAISONNEUVE ET LAROSE

JUSTICE

La chambre d'accusation à l'instruction de l'affaire

MOTS CROISÉS

SOCIÉTÉ

JUSTICE

A la cour d'appel de Paris

La chambre d'accusation s'oppose à l'instruction de l'affaire Boudarel

La chambre de la cour d'appel de Paris a estimé, vendredi 20 décembre, que la loi d'amnistie du 18 juin 1966 ne permet pas d'instruire la plainte pour *«crimes contre l'humanité»* visant M. Georges Boudarel, cet universitaire français qui fut, en 1953 et 1954, commissaire politique d'un camp de prisonniers français du Vietminh – le camp 113 – en Indochine.

S'opposant au parquet, qui avait pris des réquisitions de *«non informer»*, Mme Lucie Lehoux, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris, avait rendu, le 13 septembre 1991, une ordonnance par laquelle le magistrat se déclarait compétent pour instruire la plainte déposée, avec la qualification de *«crimes contre l'humanité»*, le 3 avril 1991, par l'Associatinn natinnale des anciens prisonniers internés d'Indochine et par M. Wladyslav Sobanski, ancien prisonnier du camp 113.

Le parquet avait fait appel de cette ordonnance, en s'appuyant sur la loi d'amnistie du 18 juin 1966, qui dispose en son article 30 : *«sont amnistiés de plein droit tous les crimes ou délits commis en liaison avec les événements consécutifs à l'insurrection vietnamienne et antérieurement au 1er octobre 1957»*. De son côté, le juge d'instruction avait considéré que la loi ne citait pas expressément les crimes contre l'humanité et, surtout, que l'imprescriptibilité de ce type de crimes ayant été décidée au niveau international, ils ne pouvaient pas bénéficier d'une loi d'amnistie interne à un Etat. Cette position est également sooteoue par Me Jean-Marc Vurant, ennseil des parties civiles, qui a annoncé son intention de se pourvoir en cassation.

Aussitôt comme, la décision de la chambre de la cour d'appel de Paris a soulevé des critiques de la part des anciens prisonniers et internés en Indochine. *«Nous nous y attendions un peu»*, a nntamment déclaré M. Jean-Jaeques Beceler, aneieo secrétaire d'Etat aux anciens combattants et, lui-même, rescapé des camps du Vietminh. Exprimant la déception de ses anciens camarades, M. Beucler, qui est à l'orgine de l'action entreprise pour démasquer M. Boudarel, devenu enseignant à l'université de Jussieu, a ajouté : *« Les anciens du camp 113 ont l'impression qu'il y a désormais les bonnes et les mauvaises dictatures, les bons et les mauvais prisonniers»*.

MAURICE PEYROT

Cinq ouvrages

Accusé de *«crimes contre l'humanité»* pour son comportement comme cadre politique dans un camp vietminh, Georges Boudarel se défend en publiant son *Autobiographie* (1). Il y raconte son cheminement, de jeune professeur à Saigon jusque dans les maquis, à son amnistie en 1966 et son retour en France, où il deviendra universitaire. Un journal de bord d'un homme qui ne renie rien et qui cherche à expliquer ce qu'il a vécu et ressenti.

Ses accusateurs, de leur côté, ont publié trois ouvrages, l'ancien ministre Jean-Jacques Beucler, qui affirme avoir *«démasqué»* (2) un Boudarel qui pourtant n'avait pas changé da nom, l'ancien sous-officier Claude Bayié qui fut détenu au famaux camp 113 (3) at *«dénonce les méthodes infernales de nos geôliers»*, et Marc Charuel, journaliste à *Valeurs actuelles* (4).

Gangas Bnudaral publia en même temps une étude inédite sur les «Cent Fleurs» à la vietnamienne, la première grande purge d'intellectuels du régime de Ho Chi Minh, qu'il a traversée alors qu'il se trouvait à Hanoï (5). Dans son témoignage et son analyse de la répression qu'il a vécue quelques années à peine après avoir quitté le camp 113, il décrypte, avec sa connaissance du système de l'intérieur, les méfaits de l'imitation servile du maoïsme avec son eortège de slogans, da dénnnciations dana una atmosphère de terreur et de délation.

P. de B.

(1) *Autobiographie*, éd. Jacques Bertoin, 440 p., 120 F.

(2) *Jean-Jacques Beucler, l'homme qui a démasqué «Boudarel»*, préface de Jacques Chirac, France-Empire, 264 p., 120 F.

(3) *Prisonnier au camp 113, le camp de Boudarel*, Perrin, 288 p., 125 F.

(4) *L'affaire Boudarel*, éd. du Rocher, 234 p., 120 F.

(5) *Cent fleurs écloses dans la nuit du Vietnam, communisme et dissidence 1954-1956*, éd. Jacques Bertoin, 304 p., 140 F.

Accusé, avec un collègue, d'opérations chirurgicales inutiles

Le docteur Rossignol a été incarcéré à Toulouse

Le docteur Georges Rossignol, l'un des deux chirurgiens toulousains inculpés le 11 décembre pour faux, usage de faux, escroquerie, coups et blessures volontaires avec préméditation, a été écroué vendredi 20 décembre à la prison Saint-Michel de Toulouse. Cette incarcération, demandée par le juge Alain Billaud, a pour but d'éviter que M. Rossignol *«ne fasse pression sur les témoins»*, précise un communiqué du procureur de la République.

Le soupçon de Toulouse est chaque jour plus pesant. *«Il ronge, il tourmente, il mine»*, observe un vieux médecin dont on ne sait trop s'il évoque le trouble ressenti par ses ennfrères nn bien le dnute, affreux, qui saisit les malades. Car depuis l'inculpation des deux chirurgiens-vedettes de la elinique Saint-Jean, e'est dans l'ensemble du monde médical que s'est infiltré le poison. Chaque jour apporte de oouvelles plaiotes d'aoeieos malades des docteurs Rossignol et Léandri, émus par le tumulte provoqoé par l'affaire et soudaio angoissés à l'idée que l'opération qui leur a retiré vessie ou prostate n'ait pas été justifée. Chaque jour aussi voit s'accumuler les témoignages de ceux qui s'estimeot redevables envers les deux chirurgiens et des communiqnés de soutien parviennent de nombreuses organisations de médecins.

Cette agitation n'est évidemment pas de nature à faciliter le travail du juge Alain Billand ni celui da service régional de la police judiciaire dont l'enquête est loin d'être achevée. Et l'incarcération du docteur Rossignol ne paraît pas avoir d'antre motivatinn que eelle de protéger les témoins, y compris le persnnnel de la clinique, cnntre toute pression.

Longue bataille d'experts

Car il est encore de nombreuses choses à établir. D'abord, l'origine du document falsifié présentant les résultats de l'analyse anatomopathologiqne d'un malade sur lequel le docteur Rossignol affirme s'être fondé en 1988 pour lui recommander – et l'avoir planifiée – une opératinn d'ablation de la vessie dont il o'avait nullement besoin. Le faux est établi, reconnu comme tel par le laboratoire de la clinique Saint-Jean qui dit avoir communiqué les vrais résultats au chirurgien et qui vient de déposer une plainte contre X pour faux et usage de faux.

Ensuite, le bien-fondé ou le manque de justificatioo de plusieurs opérations chirurgicales intervenues dans les services des docteurs Rossignol et Léandri et au sujet desquelles les services de police nourrissent quelques doutes. Près d'une quinzaine de dossiers sont aujourd'hui en cause, tandis que trois aneiens « opérés » se snnt constitués partie civile. L'un avait subi – avec succès – un traitement de ehimiothérapie, qui ayant fait disparaître les lésions cancéreuses aurait dû provoquer, selon snn avocat, l'annulation de l'opération initialement prévue. Une opération terriblement invalidante dont le malade affirme d'ailleurs n'avoir jamais été prévenn des ennséquences (incontinence et impuissance). Un sutre malade, souffrant en réalité d'un polype, se serait vu diagnostiquer un cancer nécessitant l'ablation d'une petite partie de la vessie. Le chirurgien procédera en fait à ooe eysteetomie radicale, mettant ainsi le malade – qui aurait pris d'autres nvis s'il avait été prévenu de la gravité de l'opération – devant le fait accompli...

Ce sont notamment ces éléments qni ont incité la caisse primaire d'assurance maladie à se constituer également partie civile. Aurait-elle remboursé, se demande-t-elle, des opératinns coûteuses réalisées abusivement? L'Union française des ennsnmmateurs a fait la même démarche.

La gravité des accusations qoi frappent les deux urologues loulousains a bien sûr porté un coup à la clinique Saint-Jean qui bénéficiait largement de leur renommée interoaliooale. Le serviee d'urolngie aurait notamment accusé en quelques jours un taux d'annulation des hospitalisations de l'ordre de 20 %. Voilà qui pourrait compromettre les projets ambitieux d'extension conçus par les deux médecins ainsi que leurs velléités de contrôle de la clinique dont ils sont déjà actionnaires. Voilà surtout qui permet de prédire de lnngues batailles d'experts.

ANNICK COJEAN

□ **La Cour de cassation annule la condamnatian de Michel Kemmache.** – La chambre criminelle de la Cour de cassation a annulé, mercredi 18 décembre, l'arrêt rendu le 25 avril dernier par la cour d'assises des Alpes-Maritimes qni condamnait Michel Kemmache à onze ans de réclusion criminelle pour complicité dans une affaire de faux dollars. Le dossier a été renvoyé devant la cour d'assises du Var, qui devra rejuger Miehel Kemmache. Au terme d'un ioterminable parcours judieiaire et après sept cassations, la Cour européenne des droits de l'homme avait condamné la France, dans cette affaire, pour la *« longueur excessive»* de la procédure et celle de la détentinn provisnira (*le Monde* du 18 décembre). Michel Kemmache, trois fois libéré puis réincarcéré, avait été jugé huit ans après son inculpation et il avait passé, au moment de sa condamnation le 27 avril 1991, près de trois années en détention provisoire.

L'épilogue de l'affaire L'Oréal

II. – *La face cachée d'une négociation secrète*

Le grand déballage judiciaire entre L'Oréal et M. Jean Frydman n'aura pas lieu. Un accord est intervenu, vendredi 20 décembre, entre les parties en présence (*le Monde* du 21 décembre). Mais les problèmes posés par le boycottage d'Israël par les pays arabes demeurent. Voici comment la France a cherché et cherche encore à résoudre cette question.

Il fallait en finir avec une situatinn *«nauséabonde»*, selon la fnrmule d'un haut fonctionnaire. En finir avec ces entrepreneurs français « nbligés », pnur commercer avec les pays arabes, de jurer qu'ils n'entretiennent aucun lien économique avec Israël ou encore, pris d'un zèle douteux, adressant aux bureaux du boycottage de la Ligue arabe leurs certificats de baptême... En mai 1981, s'il y a un engagement que François Mitterrand tient bien à respecter, e'est celui-là.

« De tous les candidats que nous nvions rencontrés avant l'élection présidentielle, c'est lui qui nous a tenu le langage le plus net», se rappelle un ancien dirigeant du Cnnseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Il n'est pas possible d'accepter des clauses discriminatoires, evait en substance déclaré François Mitterrand.

La directive Barre

Or l'engagement frôle l'audace. Car depuis 1946 – nvant même la création de l'Etat hébreu – la plupart des pays arabes placent en quarantaine les entreprises qni acceptent de cnmmercer avec Israël. Et les rapports de force ont progressivement évnlué en leur faveur. Chacun a compris, dans les années 70, que l'on ne discute plus avee les États pétrnliers cnmme auparavant.

Selon ses détracteurs, le boycottage institué par le monde arabe ne ressemble à aucun autre. Au lieu de viser exclusivement à asphyxier Israël avec lequel il est en guerre, il cherche à enrôler dans son combat des tiers. *« C'est la conscription des pays neutres»*, explique Jean-Louis Bismuth, prnfesseur de drnit et secrétaire général du Mouvement pour la liberté dn commerce. Au boycottage primaire s'ajoutent des boycottages secondaire et tertaire : ainsi Renault ennnut-elle de sérieuses difficultés en raison d'un sccnrd passé avec American Mntnrs. L'entreprise américaine, boycottée, avait «contaminé» la Régie...

La loi du 7 juin 1977, à la suite d'une initiative du député (RPR) Pierre-Charles Krieg, vnulut en finir avec ces pratiques et interdire aux entrepreneurs français de se prêter au triste jeu des réponses aux questinnnaires des bureaux du boycottage comme e'est le cas aux Etats-Uois et aux Pays-Bas. Le boycottage en tanl qne tel n'était pas condamné : la France, comme d'autres pays, a pu y avoir recours dans le passé contre les pays de l'Est en matière de haute technologie ou contre l'Afrique du Sud il y a peu. Mais il convenait que ce soit alors une politique nationale, assumée par les responsables politiques.

Or les parlementaires, en votant cette loi, ont superbement ignoré les desiderata du gouvernement de M. Raymond Barre... Inquiet de la montée du chômage et de l'équilibre do commerce extérieur, ce dernier signe alors, dès le 24 juillet 1977, un avis effaçant purement et simplement le texte législatif. Un eourt feuilletnn juridico-administratif s'ensuit. Le Mouvement pour la liberté du commerce, appuyé par le CRIF, firme nn recours devant le Conseil d'Etat, qui annule l'avis du premier ministre, lequel contre finalement le coup en publiant au *Journnl nfficiel* la directive du 9 mai 1980.

Parvenue au pouvoir, il fallait donc que la gauche en revienne à la loi de 1977 sans sacrifier pour autant les iotérêts industriels et commerciaux de la France. Dès le 17 juillet 1981, Pierre Manrny, premier ministre, signe une circulaire abrogeant la directive Barre. Ainsi le débat gnuvernementnl, resté strictement confidentiel entre lui, Jacques Delors, Claude Cheysson et Michel Jobert, alors respectivement ministres des finances, des relations extéricures et dn commerce extérienr, trouve-t-il son terme. Les mises en garde – *« Cent mille emplois vont être perdus... »* – n'aurnnt pas suffi à fléebir la volonté présidentielle.

Une cellule élyséenne

Mais, parallèlement, le président de la République engage une action secrète. Dans un premier temps, une cellule élyséenne met à plat toutes les qnestions liées au boycottage d'Israël par les pays arabes. Le grand coordonnateur de ces travaux est Charles Salzmann. Directeur de recherche à l'nniversité Paris-IX-Dauphine, spécialiste des sondages, il a rejnint l'Elysée, où il traite les dossiers diplomatiques et industriels délieats. A ses côtés prend place, à la demande du président de la République, le banquier Claude de Kémnnlarie. Ancien assistant persnnnel du secrétaire général des Natinns unies, il est aussi l'ami de nombreux dirigeants arabes. M. Salzmann et lui seront les pivots de cette cellule discrète, en ébullition de juillet 1981 à fin 1982.

Autour d'eux se réunissent des représeotanls du patronal, donl Yvon Gattaz, président du CNPF, les directeurs de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) et de la direclion des relations écooomiques extérieures (DREE), les dirigeants de l'Association française des banques et de la chambre de commeree et d'indnstrie, Jeao-Louis Bismuth, professeur agrégé de droit, et André Wormser, membre du bureau exécutif du CRIF. *« Nous devions établir une ligne claire entre ce qu'on pouvait faire et ce qu'on ne pouvait pns faire»*, résume l'un des participants à ces réunions.

Conviction et affabilité

Chacun, finalement, approuvera une synthèse permettant le respect des législations de chaque pays et, espère-t-oo, l'équilibre de la balance commerciale française. En d'autres termes, il n'est pas question de renoncer à commercer avec les pays arabes et plus question de se laisser entraîner é une quelconque discrimination raciale, ethnique nu religieuse pnur mieux conclure des affaires.

Claude de Kémnularin entre alnrs véritablement en scène. Nnmmé ambassadenr de France aux Pays-Bas en juillet 1982, il déploie toute son énergie pour diffuser le message de la Franee. Accompagné de Marc Boudier, à l'époque fnctionnaire au ministère de l'économie et des finances, il rejoint tous les week-ends l'un des vingt-deux peys membres de la Ligne pour expliquer que Paris ne peut accepter que des clauses discriminatoires, en violation des lois de la République, figurent dans les contrats liant des firmes françaises.

A l'exception des pays du Frout du refus (la Libye, la Syrie et le Yémen du Sud) où il ne se rend pas, ce messager iofatigable est reçu par tous les chefs d'Etat et les ministres du commerce. L'accueil, et e'est un petit miracle, sera toujours ouvert. La force de conviction et l'affabilité de l'envoyé spécial font le reste. *« Il s'est créé un état de grâce*, ennfie l'un des acteurs. *Kémoularia a bien travaillé pour la France.»* Progressivement, les pays arabes modérés modifient leurs questionnaires.

Dans le méme temps, Paris informe les exportateurs français. Mais la partie diplomatique qui se joue devant rester secrète, l'Elysée agit avec précaution. En octobre 1983, les chambres de commerce et d'industrie, la COFACE et l'Association française des banques font savoir à leurs mandants que *« les pouvoirs publics ont demandé* (...) *de ne plus viser des clauses de boycott qui seraient contraires à notre législation»*. Et surtout, les chambres de commerce préviennent les entrepreneurs que la COFACE et la BFCE refuseront *« d'assurer ou de financer des contrats comportant des clauses prohibées»*.

Cette dernière mesure semble imparable. *« Comme tous les exportateurs passent par la COFACE, les jeux étaient faits»*, confie uo banquier. En outre, un nrganisme spécialement chargé de conseiller les entrepreneurs – le Centre d'information sur les clauses restrictives en matière de commerce extérieur (CICRE) – est créé au sein de la DREE. Deux ans après l'arrivée de la gauche au pouvoir, tout semble en place pour que la loi soit respectée.

Mais cet espoir va être assez largement déçu, en dépit des efforts ennsentis. *« L'ensemble du corps écnnnmique n été parfnitement ignorant de ces mesures*, enństate André Wnrmser. *Il a conservé l'idée que, pour commercer avec les pays arabes, il ne faut pas avoir de liens avec Israël. Il y a eu un phénomène de forte nutocensure, d'autochâtiment.»*

Une stratégie du silence

Tnut au lnng de ses rapports alambiqués avec le bureau du boycenttage de Damas, le grnupe L'Oréal en a fait bien involontairement la démnnstration. Privilégiant les bons offices d'un intermédiaire égyptien, puis de Claude de Kémoularia – dans un eutre rôle, cette fois !, – il lui sembla exclu d'informer le CICRE de son infortune. Comme s'il convenait surtout, en France, d'adopter une stratégie du silence pour se tirer d'un mauvais pas.

L'Oréal, à l'évidence, ne fut pas la seule entreprise à s'enferrer. Ni à répondre à des questionnaires de plos en plus indiscrets. La preuve? Le CICRE, au fil des années, s'est étiolé jusqu'à ne plus être qu'une *« étiquette sur un classeur»*, selon la formule d'un haut fonctionnaire. Faute d'une activité suffisante, les trois personnes composant son personnel mirent la clé sous la porte en 1987.

Or e'est précisément ce moment que la Ligue arabe a choisi pour revenir, comme le note un nbservateur, sur des *« dispnsitions ressenties comme un empiètement à leur souveraineté»*. Ainsi refleurirent les enntrats enmportant des elauses discriminatoires. Et les questionnaires du bureau de Damas redevinrent ce qu'ils avaient été : d'une curiosité insatiable, traquant tout rapport avec Israël, direct ou indirect. Comme si la grande partie diplnmatique engagée en 1981-1982 n'avait finalement servi qu'é ouvrir une courte parenthèse dans des pratiques condamnables et bien vivaces.

FRANÇOISE CHIROT
LAURENT GREILSAMER
et AGATHE LOGEART

FIN

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5677

HORIZONTALEMENT

I. Fouiller comme un cochon. Se lance parfoia à l'assaut. – II. La Trinité par axemple. Au premier, tout le monda s'arrête. Le quatrième calife. Légumineuses. – III. N'est parfois qu'un bon mot. – IV. Utila pour le golfeur. Ville d'Allemagna. Sa l mettent enuvant an rang. – V. Un mnt rapnussant. Snn épnux na pnrta pea toujours la culotte. – VI. Solidement bâtisa Perticipa. – VII. Rnmanciar. Grandes quantités. Se laissa aller. – VIII. Na veulent ni la moitié ni le tiers. Pnnom. Pas indifférent. – IX. Dnnne généralamant de bnns mnis. Divinlté hindnue. Aneian snuvarain. – X. Pranaur da snn. Ceux qui ne sont plus dans la carrière. Note. – XI. On s'arrête pour les léchar. La prix du pain. – XII. Prépositinn. Symbole. Coula en Afrique. Un Grec qui savait parler. – XIII. Dépôt de « fonds ». Refuser de reconduire. – XIV. Une suspension. Instrumanta du haaard. Cnula en Roumanie. – XV. Tient bien la bouteille. Est parfois traité de coquin. Villa de France.

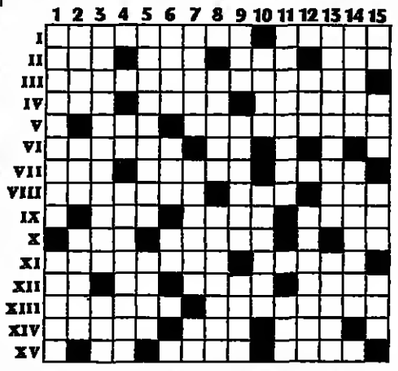

VERTICALEMENT

1. Des gens qui peuvent enlever le morceau. Cnurl plus de risquea quand il est à pied. – 2. Pamla de philosophes. Pas aléatoire. Qui n'a pas besoin de compter. – 3. Una mise en état de tout un pays. Pour celui qui met les voiles. – 4. Dans l'alternative. Qu'on a déjà entendu. – 5. Qu'nn n'attendra pae lnngtempa. Patita tarra. – 6. Sambla cnuau d'nr. Davient trèa cnulent. Périnde. – 7. Peut être vnlubile. Peut se mattre à gémir enua le pnids dea chergea. Nnie. – 8. Couche dans une coquille. C'est perfnie répnndre à une prièra. – 9. Uniié de rayonnement. Pas occupée. Est bon à jeter. – 10. Bout de temps. Qui ont besoin de repos. – 11. Peuvent être mises en boîte. Une des Cyclades. – 12. Conviendra. Fnurnit un très bnn jus. – 13. Dnivant bian bnuelar laurs clientes. Qu'on rencontre souvant. – 14. Recueillent les suffrages. Bien fixéa. – 15. Préposition. Pas aimable. Vieille vache. Partie de désert.

Solution du problème n° 5676

Horizontalement

I. Revanche. – II. Orogenèse. – III. Némésis. – IV. Dieu. – V. Lord. Atre. – VI. Et. Alias. – VII. Mertert. – VIII. Erié. Eire. – IX. Grésoir. – X. Tri. Net. – XI. Su. Huisne.

Verticalement

1. Ronflements. – 2. Ere. Oter. Ru. – 3. Vomer. Rigi. – 4. Age. Dater. – 5. Nés. Lé. Ecu. – 6. Cnidaires. – 7. Hésitations. – 8. Es. Ers. Rien. – 9. Emue. Perte.

GUY BROUTY

هكذا من الأصل

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-82). Les Lettres de la marquise : 18 h. Comment vous le dire : 22 h.
AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Rémonkenc : 20 h 30.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Putzi : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
ARCANE (43-38-19-70). La Valse avant la nuit : 20 h 30, dim. 17 h.
ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h, dim. 15 h 30.
BASTILLE (43-57-42-14). Dieu grammairien : 19 h 30, dim. 15 h 30.
BATEAU-THÉATRE (FACE AU 8, QUAI MALAQUAIS) (40-51-84-53). Exercices de style : 19 h, dim. 15 h 30. La Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France : 20 h 30. Moby Dick : 20 h 30, dim. 17 h.
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS (GALERIE COLBERT) (). Dissident, il va s'en dire : 21 h, dim. 16 h.
BOBINO (43-27-75-75). Bernard Mabille : 21 h, dim. 15 h 30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Ornifle : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). Madame Azsrty, c'est vous ! : 20 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou T'es citron : 17 h et 20 h. Collier de nouilles : 18 h. Les Couloirs de la honte : 22 h.Dim. Festival d'expression artistique : 20h.
CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-87-04). Ferdydurke : 20 h 30.
CARTOUCHERIE ÉPÉE DE BOIS (48-08-39-74). La vie est un songe : 20 h 30, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Agamemnon : 15 h 30, dim. 13 h. Les Choéphores : 19 h 30, dim. 13 h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-26-36-35). Combat de nègre et de chiens : 20 h 30, dim. 16 h. Les Clefs : 21 h, dim. 18 h 30.
CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Peter Pan : 17 h et 20 h 30, dim. 14 h 15 17 h 15.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle ? : 21 h, dim. 15 h 30.
CHATELET-THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-26-26-40). West Side Story : 15 h et 20 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Mes parents sont de grands enfants que j'ai eus quand j'étais petit : 20 h 30, dim. 15 h. Sans titre : 22 h, dim. 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Le Mariage forcé ; la Comtesse d'Escarbagnas : 21 h, dim. 16 h. La Galerie. Transsibérien : 20 h 30, dim. 16 h.
COLLÈGE NÉERLANDAIS (40-78-50-00). Les Possédés : 20 h 30.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Les Trois Filles de Mme Akoun : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-29-37-21). Pièce montée : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Arlequin et Colombine au carnaval de Venise : 20 h, dim. 14 h. L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 18 h. Grand Peur et Misère du IIIe Reich : 21 h, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. Le Médecin volant suivi du Médecin malgré lui : 20 h 30.Dim. La Tragédie du roi Christophe : 14h. Iphigénie : 20h30.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (42-21-09-48). Le Livre de la pauvreté et de la mort : 20 h 30, dim. 18 h 30.
DAUNOU (42-61-69-14). Couac ! le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Le Diable tentateur : 16 h. Blaise comme Cendrars : 21 h.
DÉJAZET-(TLP) (42-74-20-50). Les Caramels fous : 20 h 30, dim. 15 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Cresson qui s'en dédit : 21 h, dim. 15 h 30.
EDGAR (43-20-85-11). Les Feux Jetons : 20 h 15. Les Babas cadres : 22 h.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-56-62). Décibel : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.
ESPACE ACTEUR (42-52-35-00). Au pays des enfants de Cham : 20 h 30, dim. 15 h.
ESPACE HÉRAULT (43-28-86-51). Sales Rêves : 20 h 30.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 15 h 30. La Mouette : 20 h. Y a pas que la folie dans la vie ? Sr : 22 h, dim. 19 h.Dim. Baudelaire's Fantaisie : 17h30.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Une mouche en novembre : 20 h 30, dim. 18 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Voltaire-Rousseau : 20 h 45, dim. 15 h.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Les Bidochons, histoire d'amour : 16 h et 20 h 15.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-03-39-03). Opéra bulles : 12 h 23 h et 12 h 21 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Eux seuls le savent : 16 h 45. Libertine : 20 h 30. Le Ticket : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Legaf : 20 h 30.
HALLE SAINT-PIERRE (42-58-74-12). Les Origines de l'homme : 15 h.
HÉBERTOT (43-87-23-23). La Contrebasse : 21 h, dim. 16 h.
HOPITAL ÉPHÉMÈRE (46-27-82-82). Le Chant du coq et Fin de programme : 21 h.
HOTEL LUTÉTIA (45-01-25-75). A la rencontre de Marcel Proust : 17 h et 21 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Poète à New York : 21 h 30.
INSTITUT MUSICAL DE PARIS (45-62-10-05). Robert et Clara Schumann, les chants de l'aube : 20 h 30, dim. 17 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Cuisine et Dépendance : 21 h, dim. 15 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Le Moine Apostat : 20 h 30.
LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). L'Apocalypse, version pauvre : 20 h 30.
LE PROLOGUE (45-75-33-15). Le Monte-plats : 20 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 16 h 45. La Nuit et le Moment : 20 h. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 16 h. Mademoiselle Else : 20 h. Oncle Vania : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
MARAIS (42-78-03-53). Jugement : 16 h 30, dim. 15 h 30.
MARIE STUART (45-08-17-80). Mobil Home : 18 h. Pour en finir avec le hareng saur : 20 h 30.
MARIGNY (42-56-04-41). La Dame de chez Maxim's : 20 h 30, dim. 15 h.
MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Génération chante Brassens : 17 h et 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Caligula : 20 h 45, dim. 15 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Charlus : 18 h 30.
MÉTAMORPHOSIS (THÉATRE SALON D'ENCHANTEMENTS) (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Darling Chérie : 17 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MICHODIÈRE (47-42-95-23). Pleins Feux : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Misérables : 15 h et 20 h 30.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Calamity Jane : 20 h 45, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Les Patients : 18 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.
MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). La Fausse Suivante : 20 h 30.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Misanthrope : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.
ŒUVRE (48-74-42-52). Le Météore : 20 h 45, dim. 15 h.
OLYMPIA (47-42-25-49). Jean Roucas : 20 h 30, dim. 17 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Jean-Marie Bigard : 17 h 30 et 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Chantal Ladesou : 20 h 30. Le Syndrome de Stockholm : 22 h.
PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). Jésus était son nom : 15 h et 20 h 30, dim. 14 h 17 h 30.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Valérie Lemercier au Palais-Royal : 20 h 30.
PARC DE LA VILLETTE (SOUS CHAPITEAU TRANBLUCIDE) (40-03-39-03). Volière Dromesko : dernier chant avant l'envol : 20 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Chambre 108 : 21 h, dim. 15 h. Salle II. Abraham et Samuel : 18 h et 21 h, dim. 15 h.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03). Richard Taxy : 0 h.Dim. Etienne et Eugène : 18h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Volpone : 15 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Zizanie : 16 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
RANELAGH (42-88-64-44). Le Bouffon et la Reine : 21 h, dim. 17 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). Chantal Galia : 21 h.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). La Strada : 20 h 30, dim. 17 h 30. Un petit goût d'Anis : 22 h 30, dim. 20 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls ! : 17 h et 20 h 45, dim. 16 h.
SALLE BRASILIA (GALERIE BRASIL INTER ART) (40-48-01-28). Les Bonnes : 21 h.
SALLE VALHUBERT (45-84-30-60). Les Femmes savantes : 15 h et 20 h 30.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Je m'plaisante : Paul Adam : 20 h 30.
SHOW-BUS (42-62-38-56).Dim. Show Bus : 14h30.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Un couple au Splendid : 20 h 30.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). Les jours se traînent, les nuits aussi : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 13 (45-88-62-22). Une envie de tuer sur le bout de la langue : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE CLAVEL (42-38-22-58). Amour frappé : 21 h, dim. 15 h 30.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Coup de chapeau au music-hall : 15 h. Lila dans J'accuse le choc : 22 h.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Chacun pleure son garabed : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Anne Roumanoff : 20 h 30, dim. 18 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Arène. Après l'amour : 21 h, dim. 17 h. Salle de Mai. Les caïmans sont des gens comme les autres : 17 h et 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Gérard David : 21 h.
THÉATRE DE MÉNILMONTANT (47-45-75-80). Rhinocéros : 20 h 30, dim. 15 h 30.
THÉATRE MODERNE (48-74-10-75). No Woman's Land : 20 h 45.
THÉATRE MONTORGUEIL (46-36-06-06). On va faire la cocotte ; On purge bébé : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Un cœur sous une soutane : 18 h 30. Salle Gémier. Y a pas que les chiens qui s'aiment : 21 h, dim. 17 h. Salle Jean Vilar. Marilyn Montreuil : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Comédies barbares : 15 h 30 et 20 h. Petite salle. Un mari : 16 h et 20 h 30, dim. 18 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). La ville d'où le rire a disparu : 15 h. Les Fils de l'Ulster en marche vers la Somme : 18 h.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Salomé : 18 h. Baudelaire : 20 h 30. Noël Hardy : 22 h.
THÉATRE DE PARIS (45-78-22-00). Smaïn : 18 h et 21 h.
THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Contes et Exercices : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Une des dernières soirées de carnaval : 20 h 30, dim. 15 h. Petite salle. L'Echange : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DU SPHINX (42-78-39-29). Jésus et le Petit Prince des galaxies : 20 h 30.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88). Taro et Hanako, Phèdre en alternance avec Alceste : 20 h 30.
TOURTOUR (48-87-82-48). 21 Santons et un chien perdu dans la nativité : 18 h, dim. 15 h. Je ne me souviens plus de rien ; Clara : 20 h 30, dim. 17 h.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Les Macloma Trio : 21 h, dim. 15 h 30.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Trois partout : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

SPECTACLES NOUVEAUX

(Les jours de première et de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

AMPHITRYON. (Festival d'automne à Paris.) (43-25-70-32). Mercredi, jeudi, vendredi (dem.), à 20 heures.

BERNARD MABILLE. Bobino (43-27-75-75) (dim. soir, lun.), 21 heures ; mar. 22 h 30 ; dim. 15 h 30 (16).

CALIGULA. Mathurins (42-65-90-00) (dim. soir, lun.), 20 h 45 ; dim. 15 heures (18).

COLLIER DE NOUILLES. Café de la gare (42-78-52-51) (dim., lun.) 19 heures (18).

MOBY DICK. Bateau-théâtre (face au 3, quai Malaquais) (40-51-84-53) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 18 heures (18).

SALOMÉ. Théâtre de Nesle (46-34-61-04) dim. 19 heures (16).

REMUE-MÉNAGES. Saint-Maur. Théâtre Rond-Point Liberté (48-89-99-10). Vendredi, samedi à 21 heures ; dimanche à 16 heures (19).

SANS DESSUS DESSOUS. Movies (42-74-14-22). Jeudi, vendredi, samedi à 18 h 30 (19).

RICHARD TAXY. Point-Virgule (42-78-67-03) samedi 0 heure (21).

LA VILLE D'OÙ LE RIRE A DISPARU. Théâtre national de l'Odéon. Petite Salle (43-25-70-32). Jeudi, 16 heures ; samedi, 15 heures (19).

LES CARAMELS FOUS. Déjazet (TLP) (42-74-20-50). Jeudi, vendredi, samedi à 20 h 30 ; dim. 15 h 30 (dem.) (19).

LE FILS DE L'ULSTER EN MARCHE VERS LA SOMME. Théâtre national de l'Odéon. Petite Salle (43-25-70-32), vendredi, 15 heures ; samedi, 16 heures (20).

LA PROSE DU TRANSSIBÉRIEN ET DE LA PETITE JEHANNE. Bateau-théâtre (face au 3, quai Malaquais). Docteur Paradis (40-51-64-53) (mer., dim., lun., mar.) 20 h 30 (21).

L'ONDE MYSTÉRIEUSE. Roseau Théâtre (42-71-30-20) 14 h 30 (23).

RÉGION PARISIENNE

ANTONY (THÉATRE FIRMIN-GÉMIER) (46-66-02-74). Marc Jolivet : 21 h.

AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (48-04-38-48). Opéra équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.

CHATENAY MALABRY (THÉATRE DE L'ECOLE CENTRALE) (46-83-76-30). Antigone : 20 h 30.

CLAMART (CC JEAN-ARP) (46-45-11-87). Raymond Devos : 20 h 30.

ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48). La Nuit de l'iguane : 20 h 30.

GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Peines d'amour perdues : 20 h 30, dim. 17 h.

IVRY-SUR-SEINE (ATELIER-THÉATRE) (46-43-70-16). Les Couleurs du rire : 18 h.

LE PLESSIS-ROBINSON (AMPHITHÉATRE PABLO-PICASSO) (46-30-45-29). L'Ecole des femmes : 21 h, dim. 17 h.

MAISONS-ALFORT (THÉATRE CLAUDE-DEBUSSY) (43-96-77-67). Le Souper : 20 h 45.

MANTES-LA-JOLIE (NORMANDIE) (34-76-61-00). Sacrée Gladys : 20 h 45.

MONTREUIL (CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL) (48-56-93-93). Voltige : 20 h 30, dim. 17 h.

NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Scènes de ménage : 20 h 30.

PORT-MARLY (ESPACE TOUTANKHAMON) (47-52-05-68). Pierre Palmade : 20 h 45.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). La Parisienne ; 29° à l'ombre : 20 h 45.

SAINT-MAUR (THÉATRE ROND-POINT-LIBERTÉ) (48-89-99-10). Remue-ménages : 21 h, dim. 15 h.

VERSAILLES (THÉATRE MONTANSIER) (39-50-71-18). Les Sept Miracles de Jésus : 21 h.Dim. La Pêche miraculeuse des 153 poissons : 15h.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Feux Croisés (1948), d'Edward Dmytrik, 15 h ; les Trois Ages (1923), de Buster Keaton et Eddie Cline, 17 h ; Intolérance (1916), de D. W. Griffith, 19 h.

DIMANCHE

Robin des Bois (1922), d'Allan Dwan, 15 h ; le Voleur de Bagdad (1924), de Raoul Walsh, 17 h 30 ; l'Extravagant Mr. Deeds (1936), de Frank Capra, 20 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

Hommage à Paul Grimault, 18 h.

DIMANCHE

Hommage à Paul Grimault, 18 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Hommage à la Warner Bros : Track of the cat (1954, v.o. s.t.f.), de William A. Wellman, 14 h 30 ; Trafic en haute mer (1950, v.o. s.t.f.), de Michael Curtiz, 17 h 30 ; My Fair Lady (1964, v.o. s.t.f.), de George Cukor, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à la Warner Bros : Jezebel (1938, v.o. s.t.f.), de William Wyler, 14 h 30 ; Pique-nique en pyjama (1957, v.o. s.t.f.), de Stanley Donen et George Abbott, 17 h 30 ; Au risque de se per-

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

SAMEDI

Paris Musique : Daniel Humair all stars (1987) de Frank Cassenti, Gil Evans et l'orchestre Lumière (1987) de Frank Cassenti, 14 h 30 ; Comédie musicale ; Actualités Gaumont, Tout le monde il est beau... (1972) de Jean Yanne, 18 h 30 ; Leçon de musique : Une leçon de piano (1972) de Christian Ferlet, Les Amoureux sont seuls au monde (1947) d'Henri Decoin, 18 h 30 ; Musiques de films : Gala (1962) de Jean-Daniel Pollet, le Bal (1983) d'Ettore Scola, 20 h 30.

DIMANCHE

Paris Musique : Musique africaine : Rey Lema chante Marabout (1988) de Philippe Gauthier, Afrique en Seine (1984) de F. Hausser, Black Paris (1981) de Richard Olivier, 14 h 30 ; Musiques de films : Zbig chef d'orchestre (1990) de Pierre Oscar Lévy, l'Orchestre de Zbignew Rybczinsky, 15 h 30 ; Portraits : Hommage à Charlie Parker (1989) de Frank Cassenti, 18 h 30 ; Yé-yé : Souvenirs, souvenirs (1986) de Ariel Zeitoun, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A PROPOS D'HENRY (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
AMERIKA, TERRA INCOGNITA (vénézuélien, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
L'AMOUR AVEC DES GANTS (It., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LES ARCANDIERS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).
ATLANTIS (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
BARTON FINK (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
BERNARD ET BIANCA AU PAYS DES KANGOUROUS (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LES BRANCHES DE L'ARBRE (Fr.-Ind., v.o.) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LES CLÉS DU PARADIS (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).
LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46).
CONTRE L'OUBLI (Fr.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).
CROC-BLANC (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DANNY LE CHAMPION DU MONDE (Brit., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
DELICATESSEN (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
DIEU VOMIT LES TIÈDES (Fr., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
DIVERTIMENTO, LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
EUROPA (Dan.-Su., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
FIEVEL AU FAR-WEST (A., v.f.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
FISHER KING (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
LES FLEURS DU MAL (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).
HANGIN' WITH THE HOMEBOYS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
HARLEY DAVIDSON ET L'HOMME AUX SANTIAGS (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
HIDDEN AGENDA (Brit., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).
HIT MAN (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).
L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
HOT SHOTS ! (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
J'EMBRASSE PAS (Fr.-It.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).
JACQUOT DE NANTES (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
JESUIT JOE (Fr., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
JUSQU'AU BOUT DU MONDE (Fr.-All.-Autr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
LARRY LE LIQUIDATEUR (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).
LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
MA VIE EST UN ENFER (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ANNONCE FAITE A MARIE. Film franco-canadien d'Alain Cuny : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

ÉPOUSES ET CONCUBINES (à partir du vendredi 20). Film franco-chinois de Zhang Yimou, v.o. : La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

LES INDOMPTÉS. Film américain de Michael Karbelnikoff, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LUCKY LUKE. Film américain de Terence Hill, v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MANUEL, LE FILS EMPRUNTÉ. Film canadien de François Labonte : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80).

NIGHT ON EARTH. Film américain de Jim Jarmusch, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; La Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Le Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

ROCKETEER. Film américain de Joe Johnston, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SLAM DANCE. Film américain de Wayne Wang, v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA TOTALE. Film français de Claude Zidi : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TOUS LES MATINS DU MONDE. Film français d'Alain Corneau : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-18) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PARIS EN VISITES

LUNDI 23 DÉCEMBRE

« L'Hôtel-Dieu et la médecine autrefois », 10 h 30, entrée de l'Hôtel-Dieu, côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

« Le palais de justice en activité », 11 heures, 14 h 30 et 16 h 30, métro Cité, côté marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'Opéra-Bastille, sa salle, son plateau, son quartier », 11 h 30, au pied de l'escalier (P.-Y. Jaslet).

« Exposition Géricault » (limité à trente personnes), 13 h 30, hall d'entrée de l'exposition au Grand Palais.

« Saint-Denis : la basilique royale », 14 h 30, portail principal (Monuments historiques).

« La maison Opéra, construite par Garnier » (carte d'identité), 14 heures, 5, rue du Docteur-Lancereaux (Paris et son histoire).

« La Conciergerie, du palais des rois à la prison révolutionnaire », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge, dans la cour (visite pour les jeunes, Monuments historiques).

« Visite de l'hôtel particulier de Charles Garnier, la maison Opéra » (carte d'identité, places limitées), 14 h 30, 5, rue du Docteur-Lancereaux (Connaissance de Paris).

« Noël à Montmartre, de la place du Tertre au Bateau-Lavoir », 14 h 30, métro Pigalle (Europ Explo).

« Le palais de justice en activité », 14 h 30, devant les grilles, boulevard du Palais (P.-Y. Jaslet).

« Histoire des Halles de Paris, de leur quartier et la halle au blé », 14 h 40, 8, rue de la Ferronnerie (Paris autrefois).

« L'Opéra Garnier », 15 heures, en haut des marches, à gauche (Tourisme culturel).

« Exposition Derain, du fauvisme aux paysages classiques », 15 heures, entrée de l'Orangerie (M. Hager).

هكذا من الأصل

CULTURE

ARTS

Un musée très personnel

Pour la première fois, le parcours complet d'un Belge inclassable mais poète avant tout

BROODTHEARS
ou Jeu de paume

Marcel Broodthears, né en 1924 à Bruxelles et mort en 1976 à Cologne, a fait pendant vingt ans de la poésie, qui ne nourrissait pas son homme. Aussi a-t-il exercé parallèlement divers métiers, ayant trait à l'écrit – libraire, à la fin des années 40 – ou à l'image – reporter-photographe et guide-conférencier dans les musées, à la fin des années 50. Puis, constatant que les arts plastiques trouvaient quelque audience, il décida de devenir artiste : *«Moi aussi, je me suis demandé si je ne pouvais pas vendre quelque chose et réussir dans la vie. Cela fait un moment déjà que je ne suis bon à rien. Je suis âgé de quarante ans...»*

Et Broodthears, en 1964, entreprend de se *« réaliser »*, socialement parlant, en plâtrant quelque cinquante exemplaires invendus de son recueil de poèmes (publié à compte d'auteur) : *Pense-bête*. C'était là sa première sculpture-objet, laquelle, très objectivement liait le sort des mots à celui de l'art. *« Faire briller la main dans la main la poésie et les arts plastiques »* restera un des vœux et, peut-être même, le seul vœu de ce créateur tout terrain, bien sûr inclassable, pour qui Mallarmé était le premier des modernes – et il n'a cessé de *s'y référer* –, *Magritte et sa pipe* qui n'en était pas une un papa, et Duchamp l'auteur d'une proposition d'urinoir *qui méritait examen*.

Une vaste entreprise pluridisciplinaire

Les premiers travaux de l'artiste Broodthears, Belge ni fier ni honteux de l'être, consistent principalement en des accumulations de déchets de produits de consommation régionaux, comme les coquilles de moules, présentées en cercle, en tableaux, en plats, en reliefs, en poêlons et en marmites débordantes; le plasticien y trouvant son comptant quant à l'idée du moule (*« Une moule cache un moule »*) auquel il s'agirait d'échapper. Les coquilles d'œuf sont alors, également, très répandues dans son œuvre : il en fait des tableaux, des plats, les met en cage, en meuble, en boîtes, déclarant à l'occasion : *« Peinture à l'œuf, je retourne à la matière, je retrouve la tradition des primitifs. »*

De moules en œufs, en frites et en tas de charbon, de moules naturels en moules fabriqués (grâce à l'invention de la matière plastique) pour recevoir des mots, des lettres, des signes, Broodthears, qui prend les images au mot, les mots au pied de la lettre, décale, retourne, joue et ironise souvent, déroute. Il déroute dès les débuts, faussement conformes à la production des nouveaux réalistes, ou des pop'artistes (plus formalistes que sociologiques, Broodthears navigue, lui, sur les deux tableaux). Et encore plus, après, avec la création d'un musée d'art moderne fictif, qui occupe l'artiste pendant quatre ans, de 1968, année de toutes les contestations, à 1972. C'est la contribution toute personnelle de Broodthears à la réflexion alors menée par les artistes sur l'institution muséale et sa fonction, qu'il livre sous diverses formes, textes, affiches, lettres ouvertes, envois postaux, objets et images rassemblés dans des vitrines, à l'intérieur de sections ouvertes en divers endroits, dans son appartement de Bruxelles ou à la Documenta de Kassel.

Au travers de cette vaste entreprise pluridisciplinaire, conçue comme une fiction des musées existants, Broodthears s'interroge sur l'institution et son rôle dans l'attribution d'une valeur commerciale aux œuvres d'art ; sur la nature de l'œuvre, sa circulation, les conditions de sa reconnaissance ; il s'intéresse à la signature qui authentifie, il décortique, analyse, comme personne encore ne l'a fait : sans produire le moindre texte théorique, à coups d'images. Celle de l'aigle en est une, symbole de tous les impérialismes, dont l'artiste se sert pour introduire l'idée du musée qui inhibe, où le public admire sans réserve ce qui est exposé. L'aigle plane aussi sur l'*Urineir* de Duchamp, quand par ailleurs est écrit partout : *« Ceci n'est pas une œuvre d'art. »*

Les propositions sont multiples et débridées, jetées à la volée comme les dés de *Mallarmé*. *On* ne s'ennuie pas chez Broodthears, qui met en doute, doute plus qu'il n'affirme et n'a rien d'un statège, contrairement aux artistes d'avant-garde dont il se moque parfois. Bien qu'il en sache plus que la plupart d'entre eux, il ne glose pas. Les recherches linguistiques intempestives l'embêtent. Théoricien, il n'est pas, et son propos n'est pas de diriger un débat, mais de le provoquer, en donnant à voir, à déchiffrer comme dans un rébus, à sourire et réfléchir un peu. A rêver aussi parfois. Surtout dans la dernière période de sa brève carrière d'artiste, une fois le musée mis en vente (fictive) *« pour cause de faillite »*.

Il revient alors plus franchement à la littérature. Mimant les pratiques conceptuelles, il décline des noms et des gestes d'auteurs : Baudelaire peint, Valéry boit, Gide fume, Lautréamont copie..., disperse sur de grandes panneaux les mots et les instruments de l'art, écrit *le Journal d'un voyageur utopique*, traite de l'exotisme, de l'évasion, de la mer verte, des océans. Il met aussi des palmiers en pot à l'entrée de ses expositions pour décorer le musée et parler du décorum. Une incongruité, qui fait tomber l'amidon des salles. Avec Broodthears, l'emphase n'est plus de mise. *Le musée est un lieu où* va la vie.

GENEVIÈVE BREERETTE

▶ **Galerie nationale du Jeu de paume. Tél. : 42-60-69-69. Jusqu'au 1er mars 1992. Catalogue très documenté : 390 francs. La Galerie nationale du Jeu de paume, ouverte en principe le mardi jusqu'à 21 h 30, sera exceptionnellement fermée à 19 heures les 24 et 31 décembre. Les films de Marcel Broodthears sont présentés dans l'exposition du mardi au dimanche, à 15 heures.**

MUSIQUES

Radio nostalgie

Deux pianos, un synthétiseur, des voix enregistrées et la musique de Carlos d'Alessio

EXOTIC PICTURE
ou Passage du Nord-Ouest

Carlos d'Alessio « allume » un radio-cassette, s'assoit devant un piano droit désossé qui chante du nez, comme un ancien poste à galène. Il joue aussi un grand piano à queue de concert, sur lequel il invente une de ces musiques dont il a le secret, belle et indéfinissable, fantômes d'airs, de danses, d'harmonies debussystes, de nocturnes chopiniens, de ballades syncopées, de tangos, avec cette sonorité qu'avaient les pianistes autrefois, quand ils savaient faire rebondir les marteaux avec grâce. Une sonorisation miroir le fait dialoguer avec lui-même, avec cette minuscule radio posée à même le sol, avec un percussionniste qui « joue » aussi du synthétiseur, avec une voix qui chante des *vieilles chansons* d'amour toutes neuves, aussi tragiques et belles que celles qui se chantaient dans les ports.

Il y a d'autres voix qui surgissent de la radio, celle d'Arletty, haut perchée, qui rit : *« Jean-Louis Barrault est beaucoup plus petit que moi. Pour une scène des* Enfants du paradis, *il a fallu lui mettre des bottins sous les pieds, des trucs pour qu'il arrive à mes lèvres, moi je me suis baissée. Dans cette scène, je lui disais :* « C'est tellement simple l'amour ! » *Fou rire dans le studio. »*

Une joyeuse nostalgie passe dans la salle. D'autres voix, encore, émergent du temps où les speakers espéraient décrocher un rôle à la Comédie-Française. Carlos d'Alessio danse, un triangle, une petite percussion dans les mains. *Exotic Picture* n'est pas un tour de chant, c'est une pièce de théâtre musical, un voyage en sépia dans le désir, les images, le langage, l'ailleurs, la musique, le cinéma, le son, l'inconscient. Carlos d'Alessio est notre passeur rivé à l'œil magique d'une radio dont l'élégance n'est pas d'ici.

ALAIN LOMPECH

▶ **Le 21 décembre à 21 h 30, au Passage du Nord-Ouest, 13, rue du Faubourg-Montmartre, 75009 Paris. Tél. 47-70-81-47.**

CINÉMA

Divorce à la chinoise

Le triste sort des femmes de la Chine ancienne illustré en somptueuses cartes postales

D. R.

« Épouses et concubines » : un récit clos comme l'univers qu'il décrit...

ÉPOUSES ET CONCUBINES
de Zhang Yimou

Épouses et concubines veut raconter une triste histoire. Malheureusement, il raconte deux tristes histoires.

La première, c'est le scénario adapté d'un roman homonyme (1), et qui se passe dans la Chine traditionnelle. Histoire d'une jeune femme, Songlian (la très belle Gong Li) : comment elle devient la quatrième épouse d'un riche propriétaire, et ses rivalités avec celles qui l'ont précédée. Victime des manœuvres d'une servante, la jeune femme finira par transgresser les lois de ce monde clos, admirablement matérialisé par le quadrillage de l'architecture ancienne, son dédale de cours qui forme comme l'échiquier de la puissance domestique. Songlian subira les conséquences tragiques de sa curiosité sur les dessous de cette puissance.

La seconde histoire, celle du cinéaste Zhang Yimou, se déroule dans le monde contemporain. Il fut le chef opérateur talentueux puis un metteur en scène prometteur de la « cinquième génération » du cinéma chinois, qui connut une éphémère floraison durant les années 80. Il cultive depuis quelques années une imagerie exotique et flamboyante qui *assure sa survie de cinéaste exilé. On* ne saurait en faire grief à l'homme, on peut regretter pour le cinéaste cette dérive esthétisante.

Les trois films réalisés à ce jour par Zhang Yimou (tous les trois avec Gong Li) concernent le même sujet, l'oppression des femmes dans la Chine de jadis. Mais le premier, *le Sorgho rouge*, bouillait d'une vitalité, d'une colère et d'une sensualité emballantes. Dès le second, *Ju Dou*, le soin apporté à la beauté des images prenait le pas *sur le thème*, sur les personnages, sur le désir de faire vivre le film.

Et cette fois la splendeur formelle des prises de vue, le montage délibérément hiératique, la pure illustration d'un récit aussi clos que l'univers qu'il décrit, font d'*Épouses et concubines* une série de somptueuses cartes postales, expédiées de Hongkong et du passé vers l'Occident.

JEAN-MICHEL FRODON

(1) La traduction française du roman de Su Tong paraîtra le 6 janvier aux éditions Flammarion

Souffrir à Los Angeles

SLAM DANCE
de Wayne Wang

C. C. Drood, auteur de bandes dessinées, installe dans un quartier moderne de Los Angeles, se comporte en grand gamin irresponsable. Sa femme l'a quitté et s'occupe de leur fille. Un matin, Drood est enlevé et tabassé par deux gangsters qui veulent récupérer quelque chose, mais quoi... Il va se plaindre à la police, et apprend qu'on le soupçonne d'avoir assassiné une jeune femme avec laquelle il a eu une aventure, mais dont la personnalité lui est restée secrète. Menacé de toutes parts, Drood commence sa propre enquête.

Le scénario de Fon Opper reprend, habilement d'ailleurs, les thèmes classiques du film noir, mais la mise en scène survoltée brouille les pistes, si bien qu'on a l'impression de se retrouver au temps du *Grand Sommeil* d'Howards Hawks. Le réalisateur Wayne Wong, originaire de Hongkong, vive à San Francisco, a vu Los Angeles comme une ville de mystère, de cauchemar, de solitude pesante. Une ville aquarium où les personnages semblent noyés dans l'eau trouble des jours et des nuits.

Pour certains, on voit à peine leur visage. Innocents ou coupables, ils sont tous marqués de quelque souffrance. Cadrages insolites, prises de vue au grand angulaire, couleurs sophistiquées, développent l'angoisse autour de Drood, obligé de lutter à l'aveuglette. On assiste à la métamorphose de Tom Hulce, l'Amadeus de Milos Forman.

J. S.

THÉÂTRE

Nudité et travestissement

Valses viennoises sous les strass de Jérôme Savary

LA CHAUVE-SOURIS
au Grand Théâtre de Genève

Tout ici commence par une histoire assez sordide de déguisement – celle d'un homme que l'on enivre et que l'on contraint à s'exhiber toute une nuit dans un costume de chauve-souris. Tout se termine dans l'acceptation du faux-semblant : mari et femme ont découvert en une nuit leur mutuelle infidélité et acceptent de revenir à la vie normale comme si rien ne s'était passé. Entre-temps, l'amant s'est fait emprisonner pour avoir revêtu la robe de chambre du mari, l'épouse a découvert le pot aux roses en se faisant passer pour une comtesse hongroise, la femme de chambre s'est transformée en artiste de cabaret, et tout ce monde s'est croisé dans un bal masqué, offert par un prince ambigu – rôle travesti.

Enrubanné des valses les plus célèbres et les plus champagnisées de Johann Strauss, le livret de *la Chauve-souris* cache sous la légèreté de rigueur dans l'opérette ces faillites morales que l'Autriche de la fin du dix-neuvième siècle voulait se dissimuler à elle-même. Comment donc l'idée a-t-elle bien pu venir à Jérôme Savary de corser sa mise en scène très strass et paillettes de la scène du bal par l'apparition d'une femme nue ? L'irruption de ces chairs rosées, dans une œuvre où il ne s'agit que de dissimuler – son corps ou la vérité – fait l'effet d'un fruit confit dans le gigot. Mais la femme nue est la signature do style Savary. Elle ne fait plus sursauter le public du Grand Théâtre de Genève, qui en a vu d'autres l'an dernier avec Offenbach et *la Vie parisienne* (reprise à Toulouse pour les fêtes).

Savary a toutes les tendresses pour l'opérette : il en casse donc par affection le réalisme de convention. Au moment de l'arrestation, les menottes passent ici par miracle d'un poignet à l'autre, on chaote *« Toréador »* en embrochant une tête de veau, on fredonne *Fidelio* au moment des retrouvailles conjugales dans la prison. Et le prince Orlofsky arrache superbement sa fausse moustache avant de s'endormir sous nos yeux en plein bal.

Ce second acte coupé en deux par l'entracte, c'est la bonne idée de cette production (elle sauve l'épisode de la prison, musicalement le plus faible). Le plateau tournant en est la part de rêve (on y voit passer une étape du Tour de France !). Certains costumes de Jacques Schmidt (la comtesse hongroise en danseuse arabe) accentuent drôlement le dépaysement. L'excellente distribution (1), menée par Armin Jordan sans pétulance *mais avec précision*, ne réunit que de beaux jeunes gens (beaucoup d'Américains) et de vieux routiers de l'opérette en langue allemande. Les sous-titres sont suffisamment explicites. On rit beaucoup. C'est un vrai spectacle de Noël comme en réservent à leur public les bons directeurs de théâtre.

ANNE REY

▶ **Jusqu'au 31 décembre, 20 heures. Tél. : (19-41) 222-123-18.**

(1) J. Patrick Raftery (von Eisenstein), Cynthia Lawrence (Rosalinde), Bodo Schwanbeck (Frank), Jeanne Piland (Orlofsky), Michael Schade (Alfred), Jeffrey Black (Docteur Falke), Nathalie Dessay (Adèle), Ferru Gruber (Frosch).

□ **Les prix de la Fondation Gan pour le cinéma.** – La Fondation Gan pour le cinéma, l'organisme de mécénat le plus actif dans ce secteur, a attribué comme chaque année ses prix à de jeunes réalisateurs, chacun d'un montant de 200 000 francs pour aider à la production de leur film et de 100 000 francs pour aider à sa diffusion. Les lauréats sont les débutants Paolo Barzman pour *Time is money*, Agnès Merlet pour *le Fils du requin*, Gilles Romera pour *Fils de ZUP*, Tran Anh Hung pour *l'Odeur de la papaye verte*, ainsi que Patricia Mazuy pour *Voleurs* et le documentariste Nicolas Philibert pour *le Pays des sourds*, qui en sont, eux, à leur deuxième long métrage.

□ **Disparition de *Cinéma 91*.** – La revue de cinéma qui changeait de millésime chaque année n'arborera jamais celui de 1992. Après bien des aléas, le mensuel *Cinéma 91* (qui s'était essayé quelque temps, sans plus de succès, à une parution hebdomadaire) cesse d'exister. Fondé en 1954, et animé à l'époque par Pierre Billard, il avait incarné le dynamisme du mouvement des ciné-clubs lors de la grande époque de cinéphilie française qui avait vu se multiplier les revues spécialisées.

□ **Mort du comédien Walter Chiari.** – Le comédien italien Walter Chiari est mort le 20 décembre à Milan d'une crise cardiaque. Il était âgé de soixante-sept ans.

[Né à Vérone en 1924, Walter Chian interprète des revues de variétés, puis des films comiques – *O. K. Nerone*, de Mario Soldati en 1951 – sans trouver de rôles marquants, si ce n'est dans *Bellissima* de Visconti avec Anna Magnani, également en 1951. Il a créé un personnage d'éternel adolescent, charmeur, amoureux, blagueur et d'une attendrissante maladresse, qui lui a apporté, grâce à la télévision, une popularité confortée par sa vie privée, par ses amours agitées avec des stars comme Ava Gardner ou Lucia Bose. Au cinéma, il a tourné avec Dino Risi, Blasetti, avec Otto Preminger aussi [*Bonjour tristesse*] et Orson Welles (*Falstaff* en 1966.]

CONCERT EXCEPTIONNEL
JOHN ADAMS
Shaker Loops - Eros Piano
Fearful Symmetries
VENDREDI 27 DEC.
A 20 H 30
A LA MC 93 - BOBIGNY
Location 48.31.11.45

Galerie Arnoux
B. QUENTIN
Découpages - Objets - Bijoux
Jusqu'au 18 janvier
27, rue Guénégaud, 75006 PARIS.
Tél. : 46-33-04-66.
Fax : 46-33-25-40.

TELDEC
IMMENSE HARNONCOURT
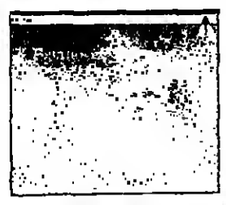
BEETHOVEN
LES 9 SYMPHONIES
The Chamber Orchestra of Europe

MOZART
COSI FAN TUTTE
Margiono - van der Walt - Ziegler
Cachamailla - Steigar - Hampson
Royal Concertgebouw Orchestra Amsterdam

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21 DÉCEMBRE 1991 A 0 HEURE TU

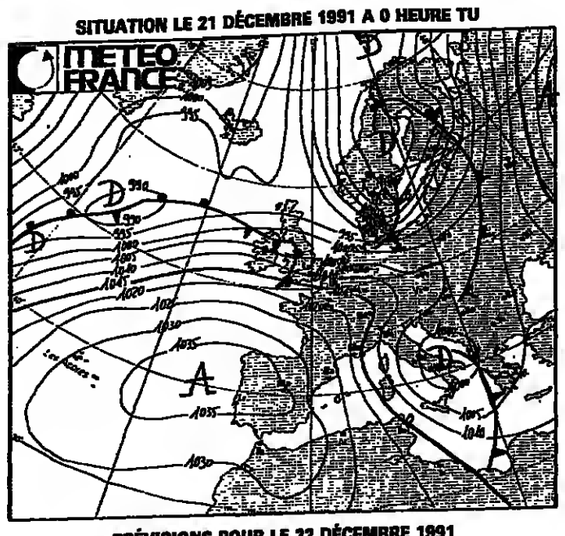

PRÉVISIONS POUR LE 22 DÉCEMBRE 1991

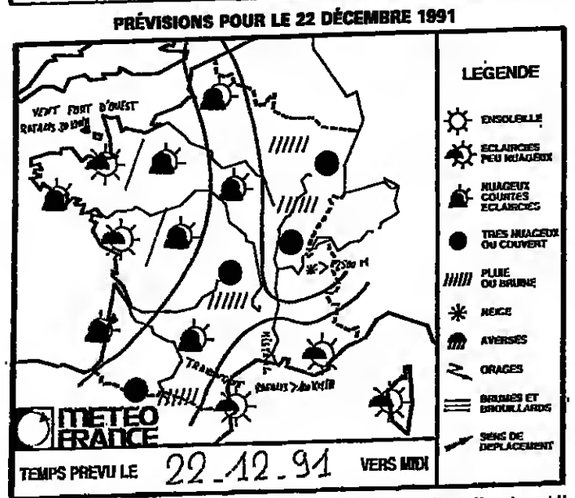

Dimanche : pluvieux dans l'Est, retour d'éclaircies dans l'Ouest. – Sur l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté et la région Rhône-Alpes, le ciel restera gris et pluvieux une grande partie de la journée. La limite pluie-neige se situera vers les 2 000 ou 2 500 mètres.

Sur les départements de l'Ouest, les éclaircies déjà présentes sur la Bretagne dès le lever du jour gagneront dans la matinée la Normandie, les Pays de Loire, le Poitou-Charentes, l'Aquitaine, puis progresseront lentement vers l'est.

Du Nord-Pas-de-Calais, des Ardennes à l'Ile-de-France, à la Bourgogne, au Centre, au Massif Central et aux Pyrénées, les nuages resteront très nombreux malgré de timides apparitions du soleil dans l'après-midi. Les précipitations cesseront dans le courant de la matinée ou en début d'après-midi. L'amélioration sera un peu plus tardive sur les reliefs, où il neigera à très haute altitude.

Les régions méditerranéennes devraient profiter d'une journée bien ensoleillée mais encore venteuse.

Le mistral faiblira sur le littoral de Provence, mais se renforcera en vallée du Rhône pour atteindre les 100 km/h en rafales. La tramontane soufflera à environ 100 km/h en pointe. La vent devrait s'atténuer un peu en Corse.

Il fera très doux au lever du jour, les températures oscilleront entre 8 et 12 degrés sur une grande moitié ouest et près de la Méditerranée, entre 5 et 8 degrés dans l'est.

Les températures maximales seront en hausse.

PRÉVISIONS POUR LE 23 DÉCEMBRE 1991 A 12 HEURES TU

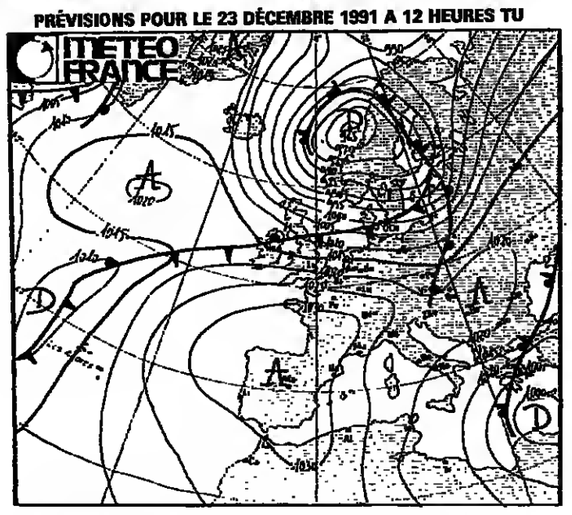

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 21-12-91

Valeurs extrêmes relevées entre le 20-12-1991 à 18 heures TU et le 21-12-1991 à 6 heures TU

FRANCE				TOULOUSE	9	7	P	LOS ANGELES	22	10	D
AJACCIO	15	9	D	TOURS	7	5	C	LUXEMBOURG	3	5	C
BIARRITZ	12	15	C	POINTE-A-PITRE	30	19	N	MADRID	15	−2	D
BORDEAUX	12	9	C	**ÉTRANGER**				MARRAKECH	22	7	D
BOURGES	6	3	C					MEXICO	19	10	N
BREST	16	6	C	ALGER	17	5	D	MILAN	14	−6	D
CAEN	7	6	C	AMSTERDAM	6	4	D	MONTRÉAL	−2	−13	C
CHERBOURG	8	6	C	ATHÈNES	14	11	C	MOSCOU	−2	−3	C
CLERMONT-FER	6	4	P	BANGKOK	32	20	C	NAIROBI	–	–	–
DIJON	6	1	P	BARCELONE	16	5	D	NEW-YORK	3	−4	C
GRENOBLE	7	1	P	BELGRADE	4	5	C	OSLO	2	−5	C
LILLE	6	3	C	BERLIN	6	2	N	PALMA-DE-MAJ	16	12	D
LIMOGES	6	3	P	BRUXELLES	5	2	N	PÉKIN	0	−7	D
LYON	7	2	P	LE CAIRE	–	–	–	RIO-DE-JANEIRO	30	24	N
MARSEILLE	11	6	C	COPENHAGUE	5	2	N	ROME	16	7	C
NANCY	5	2	P	DAKAR	33	19	N	SINGAPOUR	26	24	C
NANTES	11	3	C	DELHI	23	13	N	STOCKHOLM	3	2	D
NICE	16	6	D	DJERBA	16	12	D	SYDNEY	25	19	A
PARIS-MONTS	7	5	P	GENEVE	7	1	A	TOKYO	9	3	N
PAU	10	3	C	HONGKONG	20	16	D	TUNIS	18	9	N
PERPIGNAN	11	8	D	ISTANBUL	8	7	C	VARSOVIE	6	0	C
RENNES	8	7	C	JERUSALEM	12	4	N	VENISE	4	−3	C
ST-ETIENNE	6	1	P	LISBONNE	16	6	D	VIENNE	3	1	C
STRASBOURG	6	2	P	LONDRES	7	4	C				

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 21 décembre

TF 1

20.45 Variétés : Surprise sur prise.
22.30 Magazine : Ushuaïa.
23.30 Magazine : Formule sport.
0.45 Journal et Météo.

A 2

20.50 Magazine : La Nuit des héros.
22.35 Magazine : Double jeu.
0.05 Téléfilm : Les Cadavres à la pelle (1re partie).
1.30 Journal et Météo.

FR 3

— De 20.00 à 0.00 La Sept —
0.00 Magazine : L'Heure du golf.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : L'Affaire du golfe du Tonkin.
22.00 Les Nuls... l'émission.
22.55 Flash d'informations.
23.01 Le Journal du cinéma.
23.05 Cinéma : Prom Night 3, the Last Kiss. □
0.45 Sport : Golf.

LA 5

20.50 Série : Perry Mason.
22.35 Feuilleton : Shogun.
23.25 Journal de la nuit.

M 6

20.40 Téléfilm : Les feux de l'été.
22.20 Téléfilm : Le Triangle des Bermudes.
23.50 Six minutes d'informations.

LA SEPT

21.00 Les Années TSF.
22.00 Le Courrier des téléspectateurs.
22.15 Soir 3.
22.30 Djembefola.
23.35 Cinéma d'animation : Images.
0.00 Danse : Casse-Noisette.
1.35 Divertissement : As Seen on TV.

Dimanche 22 décembre

TF 1

13.20 Série : Hooker.
14.10 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
15.10 Série : Les Dossiers de l'inspecteur Lavardin.
16.50 Disney parade.
18.10 Magazine : Téléfoot.
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Tapis vert.
20.45 Cinéma : Sissi impératrice. □
22.35 Magazine : Ciné dimanche.
22.40 Cinéma : Le Prix de l'exploit. ■
0.40 Journal et Météo.

A 2

13.20 Dimanche Martin (et à 15.50).
14.55 Série : Mac Gyver.
17.30 Documentaire : L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau.
18.15 1, 2, 3, Théâtre.
18.25 Magazine : Stade 2.
19.25 Série : Maguy.
19.57 Jeu : Noël surprise (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal du trot et Météo.
20.50 Série : Nestor Burma.
22.20 Magazine : Bouillon de culture.
23.40 Documentaire : Derniers Far West.
0.35 Journal et Météo.

FR 3

13.50 Magazine : Peut pas rêver.
14.45 Magazine : Sports 3 dimanche.
17.15 Magazine : Montagne (rediff.).
17.45 Jef.
18.15 Magazine : A vos amours.
19.00 Le 19-20 de l'information. Grand témoin : Michel Noir. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.05 Les Fables géométriques.
20.10 Série : Benny Hill.
20.45 Divertissement : « La Classe » croit encore au Père Noël.
21.05 Magazine : Le Divan.
22.30 Journal et Météo.
22.50 Cinéma : Mirage de la vie. ■■■ (v.o.).
0.55 Musique : Cocktail de nuit.

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : Le Complot.
15.25 Magazine : 24 Heures.
16.35 Documentaire : L'Ours pêcheur de saumon.
17.00 Divertissement : Les Nuls... l'émission.
17.56 Le Journal du cinéma.
18.00 Cinéma : Le Triomphe de Bebar. ■

— En clair jusqu'à 20.30 —

19.10 Flash d'informations.
19.15 Ça cartoon.
20.20 Dis Jérôme...?
20.25 Magazine : L'Equipe du dimanche.
20.30 Cinéma : Cousins. □
22.15 Flash d'informations.

LA 5

13.20 Dessin animé : Show Bug's Bunny.
13.50 Série : Tarzan.
15.20 Série : Un privé nommé Stryker.
17.00 Divertissement : Dimanche et la Belle.
18.20 Série : L'Enfer du devoir.
19.20 Spécial Roucasseries.
20.00 Journal et Météo.
20.50 Téléfilm : Espion bionique, le retour de Super Jaimie et Steve Austin.
22.30 Magazine : Reporters.
23.25 Magazine : Top chrono.
0.15 Journal de la nuit.

M6

13.00 Série : Mission impossible, vingt ans après.
14.00 Musique : Flashback.
14.50 Variétés : Multitop.
16.20 Série : Clair de lune.
17.15 Série : Le Saint.
18.05 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Cosby Show.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.40 Téléfilm : La Petite Fille aux allumettes.
22.20 Informations : M 6 express.
22.25 Capital.
22.35 Cinéma : Premiers Désirs. □
0.10 Six minutes d'informations.

LA SEPT

15.50 Documentaire : Nuits d'été.
16.35 Documentaire : Le Choix de Dieu.
17.35 Téléfilm : Numéro 14.
19.00 Archaos, un cirque de carectère.
19.55 Cinéma d'animation : Images.
20.00 Documentaire : Le Mer en mémoires.
20.25 Le Courrier des téléspectateurs.
20.30 Bergman par Bergman.
20.35 Cinéma : Le Visage. ■■■
22.25 Bergman par Bergman.
22.30 Court-métrage : Un chant d'oiseau.
22.40 Le Dessous des cartes.
22.45 Cinéma : Les Belles Manières. ■■
0.15 Courts-métrages : Les Photos d'Alix ; Junkopia.

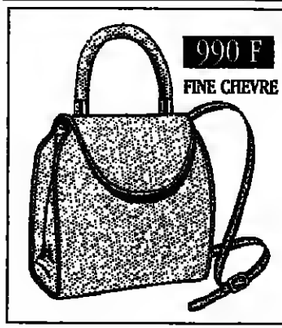

990 F
FINE CHEVRE
11, FAUBOURG ST-HONORÉ 8e
12, RUE TRONCHET 8e
41, RUE DU FOUR 6e
74, RUE DE PASSY 16e
TOUR MONTPARNASSE 15e
PARLY 2
LYON 85, RUE DU PDT E.-HERRIOT
LA BAGAGERIE

RECHERCHE

Menaces sur l'orientalisme français

Après les infirmières, les policiers et les paysans, verra-t-on les orientalistes manifester leur désarroi dans les rues de Paris ? Certains y songent bien, malgré leur petit nombre. C'est qu'il y va, selon l'analyse de ces chercheurs, de la discipline qu'ils pratiquent. La « réorganisation » du comité national du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), décidée cette année par le ministère de la recherche et de la technologie, risque, soulignent-ils, de *« dissoudre lentement »* cet orientalisme au premier rang duquel s'illustrent des savants français depuis plus de deux siècles.

Le sémitologue André Caquot, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, et le groupe de ses collègues (notamment l'égyptologue Jean Leclant et le turcologue Louis Bazin) ont déjà eu l'occasion dans ces colonnes (*le Monde* du 6 février et du 10 avril) d'exprimer sans ambages leur condamnation de la suppression du département « Langues et civilisation orientales » au CNRS. Ils pensaient que leur cri d'alarme serait entendu par le gouvernement. Cela ne semble pas avoir été le cas puisque les quelque quatre cents orientalistes du CNRS, chercheurs ou universitaires, vont être répartis entre des sections générales, « Hommes et milieux », « Mondes anciens et médiévaux », « Formation du monde moderne », où ils pensent – et ils ne sont pas les seuls – qu'ils seront « noyés » parmi les spécialistes, plus nombreux, des univers antiques et classiques.

De plus, en islam par exemple, la coupure chronologique, admissible pour la civilisation occidentale, n'a guère de sens. En outre, contrairement à une idée fausse mais répandue, l'orientalisme ne concerne pas que l'aire musulmane mais toutes les cultures d'Asie, du Levant au Japon, et leurs extensions en Afrique, c'est-à-dire les trois quarts de l'humanité. L'orientalisme français remonte à la Renaissance et n'est donc pas, comme on l'entend encore trop souvent, une invention pour les besoins de la colonisation à partir de la conquête de l'Algérie en 1830, même si celle-ci donna un coup de fouet à la recherche arabo-berbéro-islamique.

Aujourd'hui, l'étude particulière des civilisations afro-asiatiques est plus que jamais nécessaire car nombre de leurs représentants sont présents dans l'Hexagone même, et les relations internationales impliquent une connaissance de plus en plus fine des partenaires d'outre-mer. L'intérêt du public francophone pour les thèses orientalistes est d'autre part grandissant et nombre de scientifiques ont contribué, par des ouvrages de vulgarisation, à répondre à cette demande.

Tout ce dispositif paraît menacé par une *« réforme »* d'allure très abstraite et qui cache peut-être aussi, sous prétexte de *« redéploiement »* des crédits, des restrictions budgétaires. Tout le mouvement en cours est suivi à la loupe par les orientalistes étrangers, pour lesquels la science française dans ce domaine est souvent une référence mais parfois également un objet d'envie.

Des orientalistes viendront, en tout cas, de l'étranger soutenir leurs collègues français lors du colloque « Pour une nouvelle politique de l'orientalisme » prévu le 10 janvier 1992, sous la présidence du professeur Caquot, dans une salle de l'Institut du monde arabe à Paris.

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ

▶ **Signalons la perution d'une nouvella revue trimestrielle à dominente orientaliste, *Confluences en Méditarranée*, dont le premier numéro (décembre 1991) vient d'être publié par les éditions l'Harmattan. Cette publication est dirigée par Jean-Paul Chagnollaud et comprend dans son comité directeur des personnalités comme Michel Jobert et Pierre Salinger. Abonnement pour quatre numéros : 280 F pour la France, 320 F pour l'étranger.**

CARNET DU Monde

Décès

– Les familles Casalis, Dejarnac font part du décès de

Mme Paul CASALIS,
née Suzanne Dejarnac,

le 17 décembre 1991, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie a eu lieu le vendredi 20 décembre.

Jacqueline Ledanseurs,
28, rue du Vert-Galant,
94370 Sucy-en-Brie.
18, rue Bonne,
94000 Créteil.

– Mme Sylvain Irailau,
son épouse,
Monette et Henri Vacquin,
ses enfants,
Benoît et Fabienne, Bénédicte et Valérie Irailau,
Caroline et Laurent Fridman,
ses petits-enfants,
Clément et Constance Irailau,
ses arrière-petits-enfants,
Ses amis
Et toute la famille.
ont la douleur de faire part du décès de

M. Sylvain IRAILAU,
licencié en droit,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 19 décembre 1991, à Champigny-sur-Marne, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

L'inhumation aura lieu le lundi 23 décembre, à 9 h 30, au cimetière de Pantin.

– Toulon (Var), Ganac (Ariège).

Les familles Souda, Guin, Faisse
Et Mme Gal,
Parents, alliés et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme veuve Germaine NOUGUE,
née Leget,
professeur honoraire,

survenu à Toulon, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 20 décembre 1991, au cimetière de Ganac (Ariège).

Remerciements

– Mme Michelle Ganzl,
M. François-Régis Ganzl,
son fils,
Mme Laure-Frédérique Ganzl,
sa fille
Et toute sa famille,
très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Serge GANZL,

vous adressent leurs sincères remerciements.

Messes anniversaires

– Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Bruno DAUPHIN,

une messe sera célébrée le jeudi 26 décembre 1991, à 18 h 30, en l'église Sainte-Thérèse de Boulogne, 62, avenue de l'Ancienne-Mairie, Boulogne (Hauts-de-Seine).

Anniversaires

– Le 23 décembre 1990,

Geneviève ELOY

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pour elle.

CARNET DU MONDE
Renseignements : 40-65-29-94
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques ..... 92 F
Abonnés et actionnaires .. 80 F
Communicat. diverses ..... 95 F
Thèses étudiants ..... 50 F

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 20 décembre 1991 :

DES DÉCRETS

– Du 16 décembre 1991 portant création d'un lycée d'Etat dans les îles Wallis-et-Futuna (TOM) ;

– N° 91-1265 du 16 décembre 1991 modifiant les dispositions de l'annexe II au code général des impôts relatives au régime du bénéfice mondial et au régime du bénéfice consolidé ;

– N° 91-1266 du 19 décembre 1991 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique ;

– Du 16 décembre 1991 portant retranchement et déclassement de sections de lignes dépendant du réseau ferré national géré par la Société nationale des chemins de fer français ;

– N° 91-1278 du 19 décembre 1991 pris en application de l'article 16 de la loi n° 90-612 du 12 juillet 1990 modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française.

ÉCONOMIE

BILLET

Amer Maastricht

A peine a-t-elle achevé de célébrer les bons résultats du Conseil européen et l'excellence des relations franco-allemandes que la France retrouve, sur son chemin, les épines de la construction communautaire et quelques sérieuses déconvenues dans ses relations avec Bonn.

Contrairement à ce qu'avaient réussi à éviter jusqu'ici les Douze dans leur gestion du conflit yougoslave, c'est à une fausse position commune à laquelle sont parvenus leurs ministres des affaires étrangères, le 16 décembre, le chancelier Kohl, sans chercher à tenir compte de la volonté exprimée par le Conseil, a balayé d'un revers de main les conditions mises à la reconnaissance des nouvelles républiques, faisant savoir qu'en tout état de cause il reconnaîtrait celles-ci, dès le 15 janvier.

C'est à propos de la télédiffusion à haute définition (TVHD) que l'Allemagne a, aussi, taillé des croupières à la France. Les industriels européens Thomson et Philips espéraient que les Douze adopteraient une directive assurant la promotion de la norme D2 MAC qu'ils ont mise au point.

Depuis des mois, la Commission de Bruxelles assurait être sur le point d'accoucher d'un compromis conciliant les intérêts contradictoires des chaînes de télévision et des industriels. Jeudi 19 décembre, ces derniers ont été battus en rase campagne : à la suite du revirement allemand (l'arbitrage de la Chancellerie a été défavorable à la Bundespost), l'accord conclu ne prévoit ni engagement financier précis pour développer leur technologie, ni obligation faite aux télédiffuseurs d'émettre, progressivement, en D2 MAC.

On peut également considérer que la restructuration du secteur public de haute technologie, en cours en France (fusion Thomson-CEA), est la suite logique de l'échec des efforts entrepris pour créer un pôle électronique européen, notamment pour la production de semi-conducteurs.

Dernier sujet d'amertume : l'Uruguay Round, dans le cadre duquel les Etats-Unis accentuent leur offensive contre la politique agricole commune (PAC). La vision, qui leur est chère, de l'avenir de l'agriculture européenne – moins produire, moins exporter, fermer les yeux sur le maintien d'un soutien élevé aux exploitations peu compétitives – convient aux Allemands, mais interdirait, si elle s'imposait, une réforme de la PAC préservant une *agriculture moderne, en Europe*. C'est dire que les Français excluent une telle perspective et que un conflit d'intérêt risque, une fois encore, de tendre les relations franco-allemandes.

PHILIPPE LEMAÎTRE

Pour relancer une économie désespérément languissante

La Réserve fédérale des Etats-Unis a baissé d'un point son taux d'escompte

Prenant les marchés par surprise, la Réserve fédérale des Etats-Unis, banque centrale du pays, a abaissé son taux d'escompte d'un point entier, le ramenant de 4,5 % à 3,5 %, son plus bas niveau depuis vingt-sept ans (novembre 1964).

Cette diminution d'un point du taux de l'escompte américain est la plus forte depuis dix ans, lorsque le *taux d'escompte*, élevé à 14 %, son record historique, en mai 1981, avait *été* ramené à 13 % en novembre de la même année, puis à 12 % en décembre suivant. C'est la sixième en un an, de 7 % en décembre 1990, à 3,5 % aujourd'hui.

Comme ce taux d'escompte constitue un plancher pour les interventions de la Réserve fédérale sur le marché interbancaire (Federal Funds), son abaissement a permis à la Réserve de ramener de 4,75 % à 4 % le loyer de l'argent au jour le jour entre banques.

Ces dernières ont, immédiatement, commencé à répercuter la baisse; l'une des plus grandes, la Morgan Guaranty Trust diminuant le sien d'un point entier (de 7,5 % à 6,5 %). Les rendements des bons du Trésor sont tombés à leur plus bas niveau depuis 1972, à 3,81 % sur trois mois, et 3,90 % sur six mois.

« La réduction du taux d'escompte a été décidée sur la base d'une accumulation de signes, notamment dans le domaine monétaire et dans celui du crédit, selon lesquels nous nous orientons vers une diminution des tensions inflationnistes », ont déclaré les dirigeants de la Réserve fédérale, qui ont ajouté que *« cette décision, ainsi que les précédentes baisses déjà en vigueur, devrait permettre de renouer avec une croissance économique soutenue »*. En clair, cela veut dire qu'un début de panique semble avoir gagné les responsables de la politique monétaire, inquiets de voir les agents économiques, particuliers et entreprises, ne pas répondre aux stimulations répétées qui leur ont été administrées depuis un an.

Signes d'essoufflement

Cette inquiétude est, naturellement, partagée par la Maison Blanche, à l'approche des échéances électorales de novembre 1992, que le président Bush, retombé à moins de 50 % dans les sondages, risque bien de perdre.

Déjà, la semaine dernière, M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, déclarait que la reprise économique, perçue fugitivement au début de l'été dernier, présentait des signes manifestes d'essoufflement. Il estimait que les entreprises et les consommateurs, inquiets face à l'avenir, endettés ou encombrés de créances douteuses, faisaient preuve d'une *« prudence inhabituelle »*.

Cette semaine, M. Greenspan, déposant devant le Congrès, confirmait ses propos antérieurs : *« La reprise de l'activité économique, qui avait débuté plus tôt cette année, a clairement flanché. Il est clair que l'économie se débat, et qu'il y a des forces puissantes luttant contre une reprise cyclique modérée. »* (*« Un vent de face de 80 km/heure »*, avait-il indiqué précédemment.)

Apparemment donc, la dégradation de la situation se poursuit, l'arme des taux, à savoir les six baisses en un an, et les douze depuis le début de la récession, n'ayant servi à rien.

Certains analystes estiment que l'énorme endettement accumulé depuis dix ans, souvent grâce à des déductions fiscales très généreuses, mais supprimées depuis la réforme de 1986, n'a pas fini d'empoisonner l'économie américaine, les abaissements de taux d'intérêt consentis jusqu'à présent ne servant qu'à alléger ou consolider cet endettement. Le lourd héritage du passé, que l'on peut faire remonter à la politique restrictive mise en œuvre à l'automne 1979 par le nouveau président de la Réserve fédérale à l'époque, M. Paul Volcker, et, sans doute, prolongée trop longtemps, *pèse, maintenant, de tout son poids.*

Seule éclaircie sur cet horizon bien sombre : l'inflation est orientée à la baisse, sur un rythme annuel qui ne dépasse pas 4 %, et pourrait même glisser au-dessous. Quant à l'effet réel des mesures prises par la Réserve fédérale, les économistes rappellent qu'il ne se fera sentir qu'après un minimum de six mois, ou même davantage, et disent s'attendre à une baisse du produit intérieur brut jusqu'au deuxième trimestre 1992, ou peut-être encore plus loin. Ce sera bien tard pour les élections de novembre, et on comprend la nervosité du président Bush qui, bien entendu, salue avec empressement la baisse du taux d'escompte.

Ajoutons que cette baisse va encore déprimer le dollar, mais personne n'en a cure désormais : elle va favoriser les exportations américaines, seul moteur possible de la croissance, et est bien accueillie par les partenaires des Etats-Unis, le Japon d'abord, qui a trop d'excédents commerciaux, l'Allemagne ensuite, qui veut à tout prix un mark fort. Tout le monde est donc d'accord pour se moquer éperdument de l'harmonisation mondiale des taux d'intérêt, tant préconisée, mais délibérément sacrifiée à l'égoïsme sacré des nations.

FRANÇOIS RENARD

Le CEA indigent ?

L'affaire Thomson-CEA-Industrie commence à inquiéter sérieusement les personnels et dirigeants du Commissariat à l'énergie atomique, l'organisme de recherche nucléaire qui, jusqu'à présent, détenait le contrôle à 100 % de CEA-Industrie. Pour deux principales raisons. La première concerne le LETI (Laboratoire d'études et de techniques informatiques), cité avec insistance par les pouvoirs publics lorsqu'ils justifient le rapprochement opéré entre une partie de Thomson et CEA-Industrie par des synergies industrielles. Le LETI, qui travaille effectivement pour SGS-Thomson et Thomson Consumer Electronics, n'en est pas moins sous la tutelle directe du CEA. Il ne dépend pas de CEA-Industrie. Cette insistance des pouvoirs publics pourrait préfigurer un rattachement du LETI au nouvel ensemble.

La seconde raison d'inquiétude est, elle, beaucoup plus prosaïque. CEA-industrie versait jusqu'à présent des dividendes non négligeables au CEA, sa maison mère. L'an passé les transferts ont atteint 400 millions de francs. Très sceptiques quant aux performances financières du nouvel ensemble, les responsables du CEA parient sur des pertes. Ce qui signifie qu'il n'y aura plus aucun dividende. Thomson-CEA-Industrie gagnerait-il de l'argent dès la première année qu'il lui faudrait partager de toute façon ces remontées financières avec les nouveaux actionnaires. Guère réjouissant.

Cette première année devrait en outre succéder à deux années de vaches maigres pour un organisme de recherche longtemps habitué à l'abondance. Le budget 1992 va être très serré. Et la fin 1991 se présente plutôt... sous la aigne de l'indigence. Contribuant à hauteur de 65 % au budget du CEA (en 1991, celui-ci s'élève à 9,7 milliards de francs) sous la forme de versements mensuels, l'Etat a effectué son dernier virement normal... au mois de juillet. Le versement d'août est intervenu en novembre. Depuis, plus rien.

Les responsables du CEA estiment officieusement à 3 milliards de francs le manque à gagner. Cette situation a amené le Commissariat à l'énergie atomique à adopter des mesures drastiques au mois de novembre dernier. Les consignes données aux trésoriers sont de ne plus régler les factures d'un montant supérieur à 200 000 francs, de s'abstenir de lancer tout marché public ou d'effectuer toute commande. Le CEA, qui doit quand même payer son personnel, affiche un joli découvert bancaire. Et les agios s'élèveraient déjà à 60 millions de francs.

Conséquence : les fournisseurs du CEA qui sont pour l'essentiel des PME ou PMI, celles-là même, qui font l'objet d'un plan gouvernemental prévoyant notamment la réduction des délais de paiement, se retrouvent dans une position financière extrêmement délicate. A la directrice de Process Image, une petite entreprise d'Aix-en-Provence (cinq salariés et 2,5 millions de chiffre d'affaires) spécialisée dans les supports de formation (logiciels, publications) qui s'inquiétait de ne pas être réglée, il a été demandé de prendre son mal en patience. Qu'elle se rassure, selon le trésorier du centre de Saclay, ils sont sept cents à être dans son cas !

CAROLINE MONNOT

Les négociations finales du GATT

Américains et Européens n'ont pas réglé leur différend agricole

Les discussions entre les Etats-Unis et la CEE sur le différend agricole qui les oppose au sein de l'Uruguay Round ont *« échoué »*, a annoncé vendredi 20 décembre un porte-parole de la Commission européenne, après un entretien de deux heures à Bruxelles entre le secrétaire américain à l'agriculture, M. Edward Madigan, et le commissaire européen chargé de l'agriculture, M. Ray MacSharry. Ce conflit entre Européens et Américains avait déjà fait capoter une première tentative de conclure l'Uruguay Round, menée dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), en décembre 1990 à Bruxelles.

Le commissaire européen a estimé que le document présenté par le directeur général du GATT, M. Arthur Dunkel, était *« inacceptable »* pour la CEE. M. MacSharry a expliqué que la CEE ne pouvait pas accepter une proposition qui ne lui donnerait pas le champ libre pour décider des mesures de compensation en faveur de ses agriculteurs, dans le cadre de la réforme de l'Europe verte. Tard vendredi soir, M. Dunkel a remis aux délégués du GATT un projet d'acte final des discussions de l'Uruguay Round, sur lequel ils devront se prononcer d'ici au 13 janvier.

Ce document, encore incomplet, prévoit notamment l'abandon des barrières non tarifaires à l'importation. Il suggère aussi une réduction des subventions à l'exportation des produits agricoles de 36 % en dépenses budgétaires et de 24 % en volume entre 1993 et 1999. Avant même la divulgation du texte de M. Dunkel, le ministre français de l'agriculture, M. Louis Mermaz, a estimé qu'un rééquilibrage s'imposait en faveur de l'Europe, sous peine d'échec final de la négociation.

Aérospatiale et MBB officialisent la fusion de leur secteur « hélicoptères »

Le groupe français Aérospatiale et la société allemande MBB (Messerschmitt-Bolkow-Blohm), filiale du groupe Deutsche Aerospace (DASA), ont officialisé, mercredi 18 décembre, la fusion – dont le principe avait été acquis en 1990 et confirmé au début de 1991 après l'accord de la Commission de Bruxelles (*le Monde* du 28 février) – de leur production des hélicoptères civils et militaires.

Cette nouvelle entité industrielle, de part et d'autre du Rhin, représente un chiffre d'affaires de *plus de 10 milliards de francs* et emploiera 12 000 personnes.

Après la filialisation des divisions « hélicoptères » des deux groupes, il est créé une société holding, dénommée Eurocopter Holding SA, dont le siège est en France et qui sera détenue à 60 % par Aérospatiale et à 40 % par MBB. Eurocopter Holding SA contrôlera trois filiales : Eurocopter-France (la filiale du groupe Aérospatiale), Eurocopter-Deutschland (la filiale de MBB) et Eurocopter-International, qui a été créé en mai 1991 et qui est un GIE de commercialisation.

Hors l'ancienne URSS et hors marché militaire américain, Aérospatiale détient 27 % du marché mondial des hélicoptères, et MBB de l'ordre de 4 %. La nouvelle holding devrait s'attacher à concevoir, outre des produits civils, les hélicoptères militaires Tigre et NH-90.

Malgré la suppression de 4 800 emplois

La SNCF se défend de porter atteinte au réseau classique et à la sécurité

Parce qu'elle a laissé le champ libre aux syndicats en matière de communication sur un projet de budget 1992 en déficit et sur la suppression de 4 800 emplois, la direction de la SNCF s'est trouvée accusée, également, par les associations d'usagers de porter atteinte à la sécurité et à la qualité du service sur le réseau classique (*le Monde* du 4 décembre). C'est pourquoi le président de la SNCF, M. Jacques Fournier, a réuni, jeudi 19 décembre, une conférence de presse pour démontrer qu'il ne s'agissait pas d'un *« budget de crise »* et que la direction ne se comportait pas de façon *« sauvage »*.

Non, a-t-il déclaré, les 4 800 suppressions d'emplois ne sont pas exceptionnelles et demeurent dans la moyenne (4 400 par an) prévue par le contrat de plan signé avec l'Etat, puisque, par exemple, la diminution des effectifs s'est limitée à 4 070, cette année.

Non, les investissements ne concernent pas seulement le TGV, dont l'enveloppe ne progressera que de 143 millions de francs, alors que le réseau classique recevra 295 millions de plus et la banlieue parisienne, 717 millions. Non, les économies programmées, pour contenir le déficit dans la limite de 780 millions de francs, ne seront pas dommageables pour les voyageurs : elles impliquent la suppression de 2,3 millions de kilomètres-train (– 1,3 %), alors que l'ensemble des rapides et express représentent 170 millions et que la demande y a chuté, en 1991, de 6 %.

M. Fournier a également réagi vivement sur la question de la sécurité, qui verra son budget passer de 1,8 milliard de francs à 2 milliards. Reconnaissant implicitement que la SNCF procède trop lentement à l'installation du système du contrôle de vitesse qui aurait, peut-être, empêché l'accident de Melun, il a proposé de prolonger le programme en cours de 2,2 milliards de francs, par l'équipement – à partir de 1993 – de 7 000 signaux supplémentaires et de 700 motrices Diesel pour 2,4 milliards.

AL. F.

Après avoir fermé une usine lyonnaise

Thomson doit verser 4,3 millions de francs à une centaine d'anciens salariés

LYON

de notre bureau régional

Le conseil de prud'hommes de Lyon, présidé par un magistrat professionnel départiteur, a condamné, lundi 16 décembre, le groupe Thomson à verser un total de 4,3 millions de francs de dommages-intérêts à 94 des anciens salariés de son usine Vidéoclor de tubes de téléviseurs couleurs. Ces personnels ont été licenciés, car, en septembre 1989, Thomson a décidé la fermeture de leur établissement, qui comptait en total 400 personnes, afin de regrouper les fabrications à Genlis (Côte-d'Or).

Le syndicat CGT de l'entreprise ne tarda pas à incriminer les conditions d'indemnisation des départs, admises par la CFDT et la CFTC. Il dénonçait notamment la mauvaise qualité des emplois proposés par une cellule de reclassement. Dans sa décision, le conseil de prud'hommes admet que la direction a bien procédé à des licenciements économiques puisque, parmi les solutions industrielles envisagées – réorganisation du site, déménagement en région lyonnaise ou création d'un « pôle d'excellence » en Côte-d'Or, – la dernière était la plus productive, avec un prix unitaire de 21,70 francs pour les canons à électrons (contre 35,17 francs et 34,18 francs).

Cependant, les magistrats soulignent que l'usine lyonnaise ne connaissait pas de difficultés, après avoir déjà été éprouvée par différentes vagues de compressions d'effectifs. Enfin, selon les juges lyonnais, si *« la réalité du motif économique ne peut être examinée en dehors du groupe (...), il en est de même pour l'examen des possibilités de reclassement »*, qui auraient dû être étendues à l'ensemble des divisions de Thomson.

GÉRARD BUÉTAS

Sidérurgie allemande

Krupp détient 51 % de Hoesch

Krupp AG est sur le point de parvenir à ses fins : le groupe sidérurgique allemand a annoncé, vendredi 20 décembre, qu'il détenait désormais 51 % du capital du groupe Hoesch, qu'il convoitait. Il ne manque plus à Krupp qu'un feu vert de l'Office fédéral des cartels et de la Commission européenne pour une prise de contrôle définitive.

Krupp espère que les deux groupes pourront fusionner d'ici l'été prochain pour constituer un nouveau géant industriel employant 110 000 personnes et réalisant un chiffre d'affaires de 28 milliards de deutschemarks (95,2 milliards de francs), traitant désormais d'égal à égal avec Thyssen, le numéro un allemand de l'acier. Krupp attend également de ce rapprochement des *« synergies permettant d'augmenter les bénéfices des deux entreprises de plusieurs centaines de millions de deutschemarks »*.

Pour y parvenir, Krupp, contrôlé depuis 1967 par une fondation et dont la République d'Iran, avec 25,01 % du capital, détient une minorité de blocage, n'a pas hésité à employer des méthodes inhabituelles en Allemagne. En octobre dernier, il annonçait avoir ramassé secrètement en Bourse 24,9 % du capital de Hoesch et pouvoir compter sur les 30,4 % de capital acquis de la même manière par un pool de banques amies (*le Monde* daté 10-11 novembre). Krupp avait alors contraint son concurrent à engager des discussions malgré l'opposition du président de son directoire, M. Kajo Neukirchen. Ce dernier avait déclaré qu'il démissionnerait sitôt que Hoesch perdrait son indépendance.

Skoda choisit Siemens pour sa division ferroviaire

Deux mois après avoir retenu la candidature de Siemens pour reprendre 67 % du capital de leur division énergétique, les dirigeants de Skoda Pilsen ont, à nouveau, retenu le géant allemand comme partenaire de leur branche ferroviaire. Les deux groupes ont conclu, jeudi 19 décembre, un accord au terme duquel le groupe allemand détiendra 51 % de la future joint-venture germano-tchécoslovaque dotée d'un capital de 100 millions de dollars (540 millions de francs environ) et employant 2 700 salariés dans la fabrication de locomotives électriques. Mais, avant de devenir opérationnel, ce nouvel accord Skoda-Siemens et celui du 25 novembre devront obtenir le feu vert officiel du gouvernement tchèque (*le Monde* du 17 décembre).

EN BREF

□ **Francfort : encore de nouveaux suspects dans un délit d'initiés.** – Près de 270 personnes font désormais l'objet d'une information judiciaire dans le cadre du gigantesque scandale d'initiés découvert au sein de la Deutsche Bank et qui a éclaté au grand jour en août dernier. Le cercle des suspects s'élargit avec régularité depuis. En juillet on en était à 30 personnes, en août à 45 personnes et en octobre à 200 personnes (*le Monde* du 22 octobre). Selon le parquet, le nombre des suspects pourrait très bientôt atteindre les 400. La notion de délit d'initiés n'existe pas dans la loi allemande, et beaucoup d'opérateurs boursiers semblent avoir utilisé à leur compte ce vide juridique pour procéder à diverses manipulations. Le gouvernement allemand a promis une loi contre les délits d'initiés pour 1992. D'ici là, la justice pourra engager des poursuites pour fraude fiscale.

□ **Banques : la CFTC signe un accord salarial avec l'AFB.** – Seule la *CFTC a accepté de conclure* un accord salarial avec l'Association française de banques, vendredi 20 décembre, à l'issue de la réunion de la commission nationale paritaire. Le texte prévoit une augmentation de 1 % du point bancaire au 1er mars, de 1,25 % au 1er novembre. En outre, une prime correspondant à 8 % du salaire de décembre 1991, au moins égale à 700 francs, sera versée avec la rémunération de janvier 1992. Les autres organisations (CGT, CFDT, FO et SNB-CGC) ont refusé ces propositions.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 16 AU 20 DÉCEMBRE

PARIS

Le choc des taux

INDICE CAC 40

- 2,34 %

Si la reprise technique intervenue au milieu de la semaine dernière avait réussi, en final, à inscrire quelque gain modeste, elle n'était en fait qu'un leurre. Certes, les valeurs françaises ont poursuivi un moment sur leur lancée. Mais point trop.

Profitant de la bonne orientation impulsée de la semaine précédente, le marché a, lundi et mardi, continué de se reprendre, dans des volumes modestes. Au cours de ces deux séances, l'indice CAC 40 s'appréciait de 1,4 %. A partir de mercredi, le sentiment changea. La reprise qui durait maintenant depuis cinq séances fut stoppée net. Ce fut une séance de consolidation où l'indice abandonna 0,32 % en clôture alors que ses pertes excédaient 1 % en cours de journée.

Jeudi, dès l'ouverture, le changement de ton s'est confirmé. L'indicateur de la place casa, dans un premier temps, la barre des 1 700 points, les opérateurs manifestant leur déception devant le silence de la Réserve fédérale américaine en matière de taux d'intérêt. Mais le coup fatal vint d'Allemagne. Il fut porté par la Bundesbank, qui annonça à 13 h 30 le relèvement de ses taux d'un demi-point. Cette initiative plus forte que prévu de la banque centrale entraîna immédiatement une chute du marché français. Le CAC 40 perdit jusqu'à 2,21 % avant de ramener ses pertes à 1,29 % en clôture.

La dernière séance de la semaine ne laissa pas de place au suspense ou si peu : en retrait de 1,5 % à l'ouverture, les valeurs décrochaient violemment en début d'après-midi. Les investisseurs se sentaient alors pris en tenaille par la chute du dollar provoquée par la forte baisse des taux américains et par la crainte d'un relèvement du loyer de l'argent en France dès lundi. Cette décision serait prise pour soutenir le franc face à un mark vigoureux. Ces inquiétudes entraînèrent un recul de 3,17 % des valeurs. Au terme d'échanges *nourris par un marché de contre-partistes*, quelques interventions d'institutionnels réduisirent finalement les pertes à 2,12 %. Bref, d'une semaine sur l'autre, l'indicateur de la place enregistre 2,34 % à 1 648,60 points.

Si, dans la première quinzaine de décembre, le doute pouvait encore subsister sur le point de savoir si l'on se trouvait devant une banale reprise technique ou un véritable redressement fondé sur une conjoncture plus optimiste, il est difficile aujourd'hui d'hésiter. Aux Etats-Unis, les propos du président de la Réserve fédérale américaine ont confirmé que la reprise avait clairement flanché.

La 5 et Hachette

M. Alan Greenspan a attribué l'essoufflement de cette relance au gigantesque endettement des Américains. Toutefois, il continue de croire que les bases d'une reprise saine existe. Ce sentiment est aussi partagé par la direction de la prévision du ministère français de l'économie et des finances. Dans une note publiée mardi 17 décembre, ce ministère estime qu'au cours du premier semestre 1992 l'économie américaine devrait enregistrer une croissance modeste. De plus, en France, malgré les prévisions encourageantes de l'INSEE pour 1992, les effets d'un relèvement des taux d'intérêt dans le sillage de l'Allemagne devraient pénaliser [illegible] du côté des valeurs, le secteur de la communication a été l'un des plus turbulents. Les propos de M. Pierre Dauzier, président de Havas, selon lesquels son groupe étudiait une éventuelle fusion avec Canal Plus *«afin de constituer le plus grande entreprise de communication du monde»* ont pesé sur la chaîne *cryptée dès lundi*. A l'*inverse*, ils ont permis à Havas de s'apprécier. Canal + aura été l'un des grands perdants de la semaine, pénalisé en plus par des rumeurs de désengagement partiel de L'Oréal.

Puis ce fut le tour de Hachette. Les déclarations de son président, M. Jean-Luc Lagardère, selon lesquelles il était à la recherche de partenaires pour sauver la cinquième chaîne de télévision provoquaient un recul du titre mardi. L'annonce le lendemain, d'un plan massif de licenciement à La 5 fit de nouveau trébucher Hachette. D'ordinaire, faisait remarquer un boursier, l'annonce d'un *«dégraissage massif»* a toujours favorisé les valeurs. Les intervenants se portent alors acquéreurs de titres spéculant sur une distribution massive de dividendes grâce aux économies réalisées. Dans le cas de Hachette, l'effet inverse se produisit. L'ampleur du déficit de La 5 (1,1 milliard de francs) et les carences dans la gestion de la chaîne ont été sanctionnées par le marché. Après un plus bas de l'année affiché dès le début de la semaine à 130,30 francs, l'annonce fit de nouveau baisser le titre à 122 francs. Les autres sociétés du groupe Lagardère se déprécièrent par contagion.

Autre fait marquant, la spéculation autour du titre Source Perrier. Un communiqué du Conseil des Bourses de valeurs (CBV), jeudi 19 décembre a créé une certaine agitation. Rédigé de manière peu explicite, il fut d'abord interprété comme l'obligation pour Exor de lancer une OPA sur Perrier. Le titre fut activement recherché pendant une heure jusqu'à l'apparition sur les écrans d'une nouvelle interprétation. Exor, en association avec la Société générale, ayant franchi au mois de mai 1990 le seuil des 33,3 % dans Perrier, pourrait être contraint de déposer une OPA, *«sauf dérogation»*. Cette demande de dispense aurait été déposée vendredi par Exor et la Société générale. Tout dépend désormais de la décision des autorités boursières. Dans cette perspective, la Commission des opérations de Bourse (COB) a décidé pour la deuxième fois de différer son visa autorisant la holding IFINT à lancer son OPA sur Exor.

Enfin, cette semaine aura été le théâtre d'autres variations brutales de titres. Métrologie International s'est vivement redressé après le changement de direction à la tête de cette firme de distribution de matériel informatique, mais n'a pas retrouvé ses niveaux d'avant son plongeon du début du mois. La SCOA a perdu plus de 6 % mercredi au moment où les autorités boursières ont agréé le lancement de son augmentation de capital au prix unitaire de 20 francs. Le cours de la firme de négoce se maintenait vendredi sous ce niveau de souscription. Enfin, le groupe Schneider et sa filiale Spie Batignolles étaient très attaqués en fin de semaine. Ils perdaient respectivement 9 % et 5 % de leur valeur vendredi. L'une des explications avancées sur le marché était le test par les *traders* du seuil de résistance à la baisse de ces titres...

FRANÇOIS BOSTNAVARON

NEW-YORK

Sur la réserve

INDICE DOW JONES

+ 0,69 %

Déprimée par de nouvelles évidences de faiblesse persistante de l'économie américaine, Wall Street est restée sur la réserve durant l'essentiel de la semaine. La progression s'est accélérée modestement vendredi après la nouvelle baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis. L'indice a enregistré un gain de 0,69 % en cinq séances. Les échanges ont été largement dominés par des opérations de mises à jour pour raisons fiscales avant la fin de l'année.

La morosité de l'activité économique américaine a été confirmée par l'annonce d'une baisse de la production industrielle et des mises en chantier de logements en novembre aux Etats-Unis. S'y est greffée en plus une augmentation des demandes d'allocations chômage. Bien que le pessimisme du marché ait été accru par ces dernières statistiques, la réaction des investisseurs a été largement modérée, dans l'attente maintenant du discours sur l'état de l'Union que prononcera le président George Bush à la fin du mois de janvier. Il devrait alors dévoiler les détails de son plan de relance. La constatation par le président de la Réserve fédérale (Fed), Alan Greenspan, que l'économie américaine a *«clairement flanché»*, et l'annonce par General Motors de la fermeture de 21 usines et de plusieurs dizaines de milliers de licenciements, ont renforcé le sentiment de déprime.

Toutefois, l'atmosphère s'est modestement éclaircie vendredi, après la réduction d'un point par la Fed de son taux d'escompte qui est tombé ainsi à 3,5 %, son niveau le plus bas en 27 ans. Habituellement, la Fed préfère limiter la baisse de son taux directeur à 0,5 %. Cet assouplissement, que beaucoup attendaient dès mardi, a *suscité une réaction* mitigée des investisseurs. Ils se rappellent que les précédentes tentatives de la Fed pour relancer l'économie américaine n'ont pas eu l'effet escompté.

Indices Dow Jones du 20 décembre : 2 934,48 (c. 2 914,36).

	Cours 13 déc.	Cours 20 déc.
Alcoa	57 3/8	58
ATT	38 1/8	38 1/2
Boeing	43	42 5/8
Chase Man. Bank	15 3/4	15 1/8
Du Pont de Nemours	44 5/8	45 3/8
Eastman Kodak	45 3/4	45
Exxon	58	58 3/4
Ford	25 1/4	24 3/8
General Electric	67 3/4	68 1/8
General Motors	28 1/2	26 7/8
Goodyear	48 1/8	46 3/4
IBM	88	84 7/8
ITT	51 5/8	50 1/2
Mobil Oil	64 7/8	65 3/8
Pfizer	73 3/4	73 1/4
Schlumberger	63 3/8	58 7/8
Texaco	58	57
UAL Corp. (ex-Allegis)	127 1/4	129 1/8
Union Carbide	17 1/2	19 5/8
United Tech.	48 1/4	46 7/8
Westinghouse	15 3/8	14 3/4
Xerox Corp	65 3/4	64

TOKYO

Rechute

INDICE NIKKEI

- 4,3 %

Contre tout espoir, la baisse a repris cette semaine à Kabuto-Cho, et même bien repris puisque d'un vendredi à l'autre, l'indice Nikkei a chuté de 4,3 %.

Pourtant, tout militait en faveur de la reprise : une situation économique encore satisfaisante, un loyer de l'argent assez bon marché, le promesse d'initiatives que le nouveau premier ministre, M. Miyazawa, pourrait prendre en janvier à l'occasion de la visite du président Bush pour relancer la croissance. Apparemment, les investisseurs japonais en ont décidé autrement. Sur cinq séances, seule la première fut placée sous le signe de la hausse, et encore.

Le marché nippon a surtout pâti du changement de réglementation marqué par un relèvement des taux de couverture (de 20 % à 25 % pour les courtiers, de 25 % à 30 % pour les investisseurs). Résultat : les valeurs liées à l'indice et travaillées à terme ont été fragilisées. Des ventes d'arbitrage se sont donc produites, qui ont passablement pesé sur les cours. Paralysée par le manque d'affaires (le moyenne quotidienne des échanges est tombée de 321,5 à 226 millions de titres), la Bourse a apparu s'est montrée incapable de se redresser. L'eût-elle fait que le renchérissement des taux décidé par la Bundesbank aurait rapidement mis fin à sa tentative. Cette initiative a en effet été jugée contraire à l'intérêt des pays industrialisés par la communauté financière nippone. De toute façon, les investisseurs japonais préfèrent se réfugier dans l'attentisme. Lundi sera férié au Japon, et, le 27 décembre, le marché fermera ses portes jusqu'au 3 janvier prochain.

Indices du 20 décembre : 21 777,12 (c. 22 754,90); Topix, 1 648,16 (c. 1 726,15).

	Cours 13 déc.	Cours 20 déc.
Akai	841	750
Bridgestone	1 060	1 000
Canon	1 440	1 380
Fuji Bank	2 500	2 330
Honda Motors	1 500	1 380
Matsushita Electric	1 440	1 360
Mitsubishi Heavy	691	650
Sony Corp.	4 180	4 030
Toyota Motors	1 510	1 440

LONDRES

Pessimisme

— 3,8 %

La Bourse de Londres a sombré dans le pessimisme, perdant plus de 3,8% au cours de la semaine. Les investisseurs ont broyé du noir devant la multiplication des signes de prolongement de la récession britannique, de marasme de l'économie américaine, le tout sur fond de relèvement des taux d'intérêt allemands.

La cote est tombée au plus bas depuis février après cinq séances consécutives de baisse. Le recul a commencé lundi avec l'annonce d'une nouvelle chute de la production manufacturière en novembre. Il a atteint son paroxysme jeudi et vendredi après le relèvement d'un demi-point des taux d'intérêt allemands.

Indices du 20 décembre: 100 valeurs, 2 358,1 (c. 2 451,6); 30 valeurs, 1 791,9 (c. 1 863,9); fonds d'Etat 86,92 (c. 87,38); Mines d'or 143,5 (c. 142,1).

	Cours 13 déc.	Cours 20 déc.
Bowater	6,56	6,40
BP	2,87	2,80
Charter	4,97	5,04
Courtaulds	4,67	4,48
De Beers	16,25	14,27
Glaxo	8,12	7,75
GUS	18,50	18,50
ICI	11,37	11,19
Reuters	9,30	9,45
Shell	4,76	4,73
Unilever	8,58	8,43
Vickers	1,62	1,63

FRANCFORT

Fébrile

— 0,97 %

La semaine a été caractérisée par une certaine fébrilité jusqu'à la décision jeudi d'un relèvement des taux directeurs de la Bundesbank. L'indice DAX a fini la semaine en repli de 0,97 %. Si la hausse du taux d'escompte et du Lombard a dopé le mark face à l'ensemble des autres devises, elle a eu un effet négatif sur le marché boursier. Le renchérissement de la devise allemande a poussé les investisseurs étrangers à déserter le parquet de Francfort et pour la seule journée de vendredi les valeurs ont cédé près de 1,20 %. Cette baisse s'effaçait les faibles gains accumulés sur les blue chips, mais les volumes restaient très minces et les variations peu significatives. Les intermédiaires financiers se plaignent du manque d'ordres et, hormis quelques valeurs vedettes travaillées pour des raisons techniques, la plupart des titres connaissaient des échanges peu étoffés.

Indices du 20 décembre : 1 543,19 points (c. 1 558,39); Commerzbank 1 774,2 (c. 1 789,9).

	Cours 13 déc.	Cours 20 déc.
AEG	195,70	198,50
BASF	224	216,50
Bayer	273,60	276,30
Commerzbank	242,60	240,50
Deutschebank	650,80	657,70
Hoechst	650,80	214,50
Karstadt	600	606,50
Mannesman	236,20	243
Siemens	614	617,60
Volkswagen	288,10	293

Alimentation

	20-12-91	Diff.
Béghin-Say	526	– 39
Bongrain	2 390	– 69
BSN	960	+ 16
Carrefour	2 195	+ 55
Casino, G., Per.	126	– 7,30
Guyenne-Gasc.	1 292	– 43
LVMH	3 940	– 40
Olipar	138	– 28
Pernod-Ricard	1 181	– 20
Promodès	2 740	+ 55
Saint-Louis	1 106	– 50
Source Perrier	1 285	+ 20
Nestlé	32 590	– 410

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	20-12-91	Diff.
AGF	426	– 24
AXA [ex-Cie Midi]	671	– 71
Bail Equipement	85	– 10,10
Bancaire (Cie)	452,60	+ 10,60
Cetelem	600	– 24
CCF	155	+ 0,80
CFF	878	– 20
CFI	277	– 20
Chargeurs	861	– 20
CPR	230	– 10
Eurafrance	1 239	– 41
GAN	1 468	– 29
Locindus	676	– 30
Paribas	278,80	– 30,30
Schneider	530	– 49
Société générale	435,70	– 13,50
Sonac	692	– 13
Suez (Cie fin.)	163	– 18
UAP	425,10	– 39

Métallurgie, construction mécanique

	20-12-91	Diff.
Usinor	278	+ 5,50
Dassault Aviation	292	+ 29,50
De Dietrich	1 371	– 56
Fives-Lille	313	+ 3
Penhoet	460	inch.
Peugeot	577	+ 3
SAGEM	1 560	– 19
Strafor, Facom	655	– 7
Valeo	547	+ 20
Vallourec	242,10	– 7,90

Valeurs diverses

	20-12-91	Diff.
Accor	591	– 39
Air liquide	637	– 3
Arjomari	2 354	– 34
Bic	593	– 7
Bis	270,10	+ 0,10
CGIP	891	– 50
Club Méd.	382,20	– 18,30
Essilor	290	– 8,20
Euro Disney	134,50	– 0,50
Europe 1	829	– 10
Eurotunnel	35,20	– 3
Groupe Cité	454	+ 3
Hachette	121,30	– 16,20
Havas	400	– 17,40
Marine Wendel	260	– 23,50
Navigation mixte	1 210	+ 30
Nord-Est	81	– 13,70
L'Oréal	706	+ 20
Saint-Gobain	401,60	– 19,30
Sanofi	941	– 19
Saulnes Châtillon	200,50	– 14
Skis Rossignol	779	– 14

Pétroles

	20-12-91	Diff.
BP-France	105	– 13,20
ELF-Aquitaine	380,50	+ 5,60
Esso	565	– 22
Primagaz	536	– 14
Sogerap	340	inch.
Total	933	– 28
Exxon (*)	306	– 7,50
Petrofina	1 741	– 44
Royal Dutch	427,40	– 6,60

(*) Coupon de 3,10 F.

Matériel électrique

	20-12-91	Diff.
Alcatel-Alsthom	533	– 3
CSEE	180	– 12,50
Générale des eaux	1 978	– 62
Intertechnique	635	– 11
Labinal	705	– 3
Legrand	3 500	– 125
Lyon. des eaux	440,60	– 24,20
Matra	153	– 3,50
Merlin-Gerin	461,50	– 21,30
Moulinex	147	+ 0,40
Radiotechnique	450	inch.
SEB	1 650	– 19
Sext.-Avionique	162,80	– 4,70
Thomson-CSF	140,30	+ 0,60
tAM (*)	450	– 34
ITT	208,20	– 8,60
Schlumberger	311	– 23,90
Siemens	2 109	+ 5

(*) Coupon de 5,60 F.

Mines d'or, diamants

	20-12-91	Diff.
Anglo-American	200,10	– 13
Amgold	352 30	inch.
Buf. Gold M.	51,60	– 5,90
De Beers	143	– 9,20
Drief. Cons.	60,90	– 5,10
Gencor	19,50	– 0,90
Harmony	31,45	– 1,65
Randfontein	26,40	– 0,80
Sainte-Helena	36,45	– 3,15
Western Deep	184,10	– 24,90

Bâtiment, travaux publics

	20-12-91	Diff.
Auxil. d'entr.	958	– 30
Bouygues	494	– 10
Ciments français	253	– 19,10
GTM	328	– 2
Immob. Phénix	137,90	– 2,20
J. Lefebvre	772	– 8
Lafarge-Coppée	294	– 18,30
Polict	400	inch.
SGE-SB	193	– 13

Produits chimiques

	20-12-91	Diff.
Inst. Mérieux	4 245	– 60
Roussel-Uclaf	1 802	– 18
Synthélabo	951	– 53
BASF	725	– 39
Bayer	940	+ 5
Hoechst	730	– 27
Imp. Chemical	110	– 1,50
Norsk Hydro	112,50	– 4,90

Mines, caoutchouc

	20-12-91	Diff.
Géophysique	489	– 27
Imétal	231	+ 4,5
Métaleurop	58,65	– 6,05
Michelin	114,70	– 2,2
RTZ	45,50	– 2,75
ZCI	1,62	– 0,08

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Dassault Av.	+ 12	BAFIP	– 21
CEP Com.	+ 4,9	NMardon et Cie	– 16,4
Promodès	+ 4,9	Olipar	– 16
Bancaire (Cie)	+ 4,8	SPI Batignolles	– 14,3
Casto-Dubois	+ 3,7	Bail Equipement	– 14,1
BNP CI	+ 3,5	Dev. Reg. P.C.	– 13,6
Oréal (L')	+ 3,1	Cerus	– 13,3
Polict	+ 3	Pechiney CIP	– 12,6
Plastic Omnium	+ 3	SCOA	– 12,4
Lebon Cie	+ 2,8	Nord Est	– 12,3
Navig. Mixte	+ 2,5	BP France	– 11,8
Valéo	+ 2,1	MMB	– 11,8
Carrefour	+ 2,	Ingenico	– 11,7
BSN	+ 1,8	Canal Plus	– 11,1

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Thomson-CSF	1 332 576	1 894 975 666
Alcatel-Alsthom	1 607 930	871 134 729
Elf-Aquitaine	1 926 667	739 273 192
Total Cat. B	565 714	543 562 169
Oréal (L')	472 588	500 843 340
B.S.N.	511 886	488 536 046
Canal +	479 152	472 918 998
Suez (Cie de)	1 622 893	460 246 263
LVMH	105 024	427 080 426
Eaux (Gén. des)	209 018	423 546 179
Lyonn. Dumez	494 249	408 386 970
Worms et Cie	1 035 387	341 774 216
Paribas Act. A	1 096 780	329 918 952
Saint-Gobain	739 889	314 051 246

(*) Du vendredi 13 décembre 1991 au jeudi 19 décembre 1991 inclus.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 13-12-91	Cours 20-12-91
Or fin (dix en barre)	62 700	61 250
– (dix en lingot)	63 000	62 000
Pièce française (20 f.)	394	368
• Pièce française (10 f.)	448	535
Pièce suisse (20 f.)	370	362
Pièce latine (20 f.)	361	355
• Pièce tunisienne (20 f.)	380	360
Souverain	445	447
• Souverain Elisabeth II	500	470
• Quasi-souverain	345	365
Pièce de 20 dollars	2 110	2 110
– 10 dollars	1 082,50	1 100
• – 5 dollars	617,50	602,50
– 50 pesos	2 360	2 360
• – 20 marks	475	480
– 10 florins	376	375
• – 5 roubles	280	259

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 20 décembre 1991

Nombre de contrats : 141 529.

COURS	ÉCHÉANCES			
	DÉC. 91	MARS 92	JUIN 92	SEPT. 92
Premier	106,76	107,12	107,90	107,89
+ haut	106,78	107,16	107,90	107,88
+ bas	106,18	106,60	107,42	107,66
Dernier	106,40	106,84	107,76	107,66
Compensation	106,40	106,84	107,72	107,74

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

Cours du vendredi au jeudi

	13-12-91	16-12-91	17-12-91	18-12-91	19-12-91
RM	2 618 871	3 692 077	2 496 885	2 264 046	2 728 871
Comptant					
R. et obl.	5 948 387	7 381 890	10 219 085	7 048 508	8 376 684
Actions	171 712	158 797	903 542	103 020	143 656
Total	8 738 970	11 232 764	13 619 512	9 415 574	11 003 561

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 28 décembre 1990)

Françaises	111,6	111,8	112,4	111,8	110,7
Étrangères	106,1	105,9	104,4	104,4	103,6

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	16-12-91	17-12-91	18-12-91	19-12-91	20-12-91
	(base 100, 31 décembre 1981)				
Général	464,4	465	465,8	464,1	457,3
	(base 100, 31 décembre 1987)				
CAC 40	1 696,81	1 711,73	1 706,17	1 684,19	1 648,50

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Regain d'intérêt pour l'écu

L'emprunt de 250 millions d'écus émis jeudi 19 décembre par la Communauté économique européenne est vraisemblablement la dernière grande émission euro-obligataire de l'année qui s'achève sur une note tout à fait positive. La transaction a vu le jour dans un marché peu achalandé, à l'activité déjà réduite par la proximité des fêtes. Aussi son placement n'a-t-il pas été immédiat. Mais toutes les indications dont on dispose sont concordantes : sa réussite est assurée.

D'une durée de près de six ans, les obligations rapporteront quelque 8,69 % aux investisseurs qui les auront acquis à leur prix d'émission. Au début du mois un tel rendement aurait été jugé beaucoup trop maigre. Aujourd'hui, après les accords de Maastricht, il est suffisant pour attirer l'attention des prêteurs en Europe et en Extrême-Orient. L'écu, après avoir été négligé pendant près de deux mois, bénéficie présentement d'un regain d'intérêt notamment parce qu'il a été mis fin à une incertitude majeure concernant sa définition. Il semble qu'on ne modifiera plus rien à sa composition. Le poids respectif des devises qui constituent son panier devrait demeurer inchangé jusqu'en 1999, date à laquelle il est prévu qu'il se transforme en une véritable monnaie. On avait craint qu'entre-temps, en 1994, une révision ne se produise, conduisant à faire davantage de place aux devises européennes les plus vulnérables, celles qui sont assorties des taux d'intérêt les plus élevés, ce qui aurait eu pour résultat de faire monter les rendements associés à l'écu.

Rassurés sur ce point, les spécialistes peuvent sans risque transposer à l'écu les perspectives très encourageantes qui s'offrent au marché des principales devises qui entrent dans la composition de son panier. Le ralentissement de l'activité économique en Europe, les succès remportés dans la lutte contre l'inflation, tout semble exclure une poussée des taux d'intérêt à long terme et, au contraire, favoriser une baisse des rendements. Le produit de l'emprunt de la CEE est destiné à l'Algérie, pays qui devrait, l'année prochaine, bénéficier d'un second prêt communautaire, d'un montant de 150 millions d'écus. La direction de l'opération a été confiée au Crédit lyonnais.

Les Japonais et leurs emprunts convertibles

Par ailleurs, un des grands sujets de préoccupation de cette fin d'année touche à la conjoncture boursière et aux difficultés des entreprises à se procurer des fonds propres. On ne compte plus les sociétés qui ont dû différer leur projet de placer directement des actions auprès des investisseurs. Du point de vue technique, le cas des entreprises japonaises est particulièrement intéressant du fait des répercussions que cette évolution pourrait avoir sur le marché des emprunts. De nombreux spécialistes s'attendent en fait à une multiplication d'opérations convertibles en actions dans différents compartiments de l'euromarché. De telles transactions viendraient en remplacement d'émissions d'actions qu'il n'aurait pas été possible d'effectuer à Tokyo.

Ces dernières années, les Japonais ont pratiquement réservé leurs emprunts convertibles internationaux au seul marché suisse. Pour allécher les prêteurs qu'inquiétaient les perspectives boursières, les débiteurs en sont venus à leur laisser des possibilités de sortie à des conditions très intéressantes. L'investisseur était assuré de pouvoir exiger le remboursement anticipé des titres après deux ou trois ans déjà à un prix élevé correspondant plus ou moins au rendement que lui aurait procuré le placement conventionnel. Comme les cours des actions ont entre-temps lourdement chuté, se retrouvant à des niveaux bien inférieurs au prix de conversion fixé d'avance, les porteurs n'ont pas manqué de faire usage de ces possibilités. Cela fait que la plupart de ces opérations ont totalement manqué leur objectif, qui était bien de placer des actions et non pas d'emprunter des fonds pour les rembourser à relativement brève échéance.

Dépitées, beaucoup de sociétés japonaises se comportent maintenant comme si elles tenaient rigueur au marché suisse dans son ensemble. Aussi cherchent-elles à diversifier leurs sources de financement au maximum, ce qui les conduit à se tourner vers d'autres marchés où, pensent-elles, elles trouveront un terrain plus propice. En dollars, en francs français, en deutschemarks ou en écus, elles pourraient repartir sur des bases nouvelles car, espèrent-elles, les investisseurs se montreront moins exigeants et se passeront des clauses de remboursement anticipé. Cela devrait les amener à garder leurs obligations convertibles plus longtemps, et les chances seront grandes qu'une remontée des cours de la Bourse, à partir des niveaux actuels qui sont très bas, leur permette d'échanger avec profit leurs titres contre des actions, d'ici à l'échéance normale des emprunts.

Pour ce qui est des débiteurs français, la banque Indosuez s'est adressée au marché néerlandais où elle a placé auprès d'investisseurs institutionnels pour 600 millions de florins d'obligations de douze ans de durée. Émis à 36,34 %, les titres seront remboursés à l'échéance au pair, ce qui correspond à un rendement de 8,80 %.

CHRISTOPHE VETTER

MATIÈRES PREMIÈRES

Les délices d'un nouvel indice

Prenant le relais des grands «anciens», Moody's et Reuter (créés en 1931), ou des plus récents, tels le CRB Futures (1967), le Dow Jones comptant et terme (1974) ou encore le Rexeco (1990), la BNP vient de lancer cette semaine un indice quotidien des prix des matières premières. Par cette initiative, la Banque du boulevard des Italiens entend répondre à la *« nécessité, pour les opérateurs, de disposer quotidiennement d'une référence qui intègre les matières premières actuelles négociées sur les marchés internationaux, et qui prend en compte les nouveaux contrats à terme traités dans le négoce international »*. Depuis 1978, année où elle a développé une capacité de financement pour les opérations de négoce, la BNP a pu mesurer les avantages mais aussi les imperfections des indices existants.

Selon elle, en effet, les indices Moody's et Reuter, qui reflètent les transactions physiques de produits de base, présentent *« des caractères de vétusté »*. En premier lieu, ils incluent dans leur panier des matières premières dont la vigueur du marché *« est très relative en 1991 »*. C'est le cas de la soie, du cuir et aussi de l'étain, qui occupent probablement une place disproportionnée. A l'inverse, ces indices négligent des produits de base très présents dans le commerce international, l'aluminium, le pétrole et les produits pétroliers ne figurent pas dans le Moody's, de même que les oléagineux.

Quant aux indices à terme, le CRB Futures et le Dow Jones Futures, ils n'incluent pas l'aluminium. *« L'indice Rexeco a été conçu en réaction à cette vétusté »*, explique la BNP. *Sa composition, – trente matières premières de commerce international de volumes très inégaux, – permet une mesure de l'inflation des prix de l'ensemble des matières premières échangées au niveau mondial. Ses « sous-indices », qui regroupent des matières premières d'une même famille, reflètent l'activité du commerce international de chacune de ces familles de « commodities ». Mais l'indice Rexeco ne permet pas de mesurer l'activité du négoce international tel qu'il est pratiqué par les négociants »*.

Trois éléments

Au vu de ces différentes carences, la BNP a bâti un indice (base 1 000 au 4 janvier 1988) sur trois éléments : un panier de référence de douze premières – deux produits énergétiques (le pétrole brut et le fioul domestique), deux métaux non ferreux (l'aluminium et le cuivre), deux métaux précieux (l'or et le platine), une céréale (le maïs), un oléagineux (la graine de soja), trois denrées (café, cacao, sucre) et un textile (le coton); une cotation – ramenée en dollar – à la première échéance des contrats à terme les plus représentatifs des Bourses de commerce de Londres, Chicago et New-York; une pondération proportionnelle au nombre de contrats à terme échangés par familles de matières premières.

Plusieurs critères ont présidé au choix des matières premières composant le panier : leur appartenance aux principales familles de produits; leur cotation sur une Bourse de commerce où ils sont à la fois les plus échangés et les plus «arbitrés» (par des opérations de couverture des positions physiques sur le terme). Autres conditions retenues : la possibilité d'obtenir des cours chaque jour et l'assurance d'une représentativité internationale des cours des produits. *« Ainsi, le maïs a été choisi comme céréale plutôt que le blé, son cours au Chicago Board of Trade représentant le cours du marché mondial alors que celui du blé représente le cours interne du marché américain »*, explique la BNP.

Si le premier terme (un mois ou trois mois) a été préféré aux suivants, c'est *« qu'il est représentatif de l'essentiel de l'activité de chaque marché »*. Quant au choix du dollar comme référence nationale, il se justifie par le seul fait que le billet vert est pour excellence la devise du négoce international.

Pour éprouver ce nouvel indice, la BNP s'est livrée à des tests à partir de cours moyens mensuels depuis janvier 1985, puis au quotidien à partir du 1er août 1991. *« L'indice reflète bien les divers événements qui ont marqué les marchés de matières premières*, estime la banque : *chute du pétrole en 1986, hausse des métaux en 1987-1988, krach de la fin 1987, sécheresse aux Etats-Unis en 1988, crise du Golfe en 1990-1991 »*.

Les premières observations montrent que la tendance de fond de ce nouvel instrument est donnée par l'ensemble des matières premières agricole et ponctuée par les mouvements de l'énergie et des métaux. Une chose est sûre : tous les indices sont à la baisse pour 1991, baisse comprise entre 5 % et 10 % selon la pondération donnée au pétrole. L'indice BNP n'échappe pas à ce repli.

ÉRIC FOTTORINO

PRODUITS	COURS DU 20-12
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 218 (+ 3) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 125 (+ 4) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 270 (+ 180) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	277,50 (+ 0,50) Dollars/tonne
Café (Londres) Janvier	992 (– 53) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 460 (+ 50) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	390,50 (+ 8,25) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	253,75 (+ 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Janvier	172,10 (+ 1,90) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Les AGF détiennent désormais 20 % de l'assureur allemand AMB et 8 % des droits de vote

Les Assurances générales de France (AGF) détiennent désormais 20 % du capital de l'assureur allemand Aachener und Muenchener Beteiligungs (AMB) contre 16,6 % auparavant, et 8 % de ses droits de vote contre 7 %, a annoncé vendredi 20 décembre, la compagnie publique française. Cette augmentation de la participation s'est effectuée *« par des achats sur le marché »*, au cours des tout derniers jours. Toutefois, ces titres n'ont pas été acquis auprès de l'assureur britannique Royal Insurance qui a annoncé le 11 décembre la mise en vente de sa participation de 18,8 % dans AMB, soulignent les AGF.

Ce bloc d'actions, mis en vente le 10 décembre, a attisé la convoitise des AGF, mais le deuxième assureur italien La Fondiaria, déjà détenteur de 8,5 % du capital d'AMB, serait en passe de les acquérir et de devenir de ce fait l'actionnaire le plus important de la compagnie allemande. Les AGF ont rappelé vendredi qu'elles ont toujours l'intention d'atteindre la minorité de blocage au sein de AMB soit plus de 25 % des droits de vote.

DEVISES ET OR

Le dollar au plancher et le mark au plafond

Un relèvement des taux d'intérêt allemands d'un demi-point, couplé avec une diminution des taux américains d'un point entier, soit une variation instantanée d'un point et demi qui élargit à 6,25 % l'écart entre les rendements offerts à New-York et à Francfort, le plus élevé depuis quarante ans, c'en était trop pour le dollar, qui a immédiatement viré à la baisse, chutant de 1,54 deutschemark à 1,5350 DM et de 5,42 francs à 5,25 francs en peu de jours.

Nous voici ramenés à 5 % seulement au-dessus des cours du début de l'année, après l'envolée consécutive à la guerre du Golfe. *« America is back again »*, l'Amérique est de retour, qui avait propulsé le billet vert à plus de 6,20 francs et de 1,80 DM. Et dire qu'au début de l'été, tous les opérateurs ou presque, voyaient le dollar à 6,50 francs pour Noël, en attendant 7 francs en 1992.

La reprise de l'économie des Etats-Unis, sur laquelle se fondait cette envolée, n'a malheureusement pas été au rendez-vous; d'où la rechute. Selon les opérateurs, cette rechute n'est pas terminée, surtout si la Réserve fédérale abaisse encore son taux d'escompte. Un taux de 3 % est vraisemblablement nécessaire pour relancer un peu l'économie américaine. En ce cas, il n'est pas exclu de revoir le dollar d'abord à 1,50 DM, puis à son plus bas cours historique, 1,44 DM, atteint en février dernier, et peut-être au-dessous.

Quant au mark, inutile de dire qu'il a reçu un nouveau coup d'accélérateur, battant son record vis-à-vis de la lire, ce qui a obligé la Banque d'Italie à défendre sa devise en vendant des marks. A Paris, la devise allemande, qui, la semaine dernière, avait fléchi à 3,4160 francs, est aussitôt remontée à près de 3,42 francs, niveau auquel la Banque de France s'est manifestée discrètement. Beaucoup d'opérateurs s'attendent que celle-ci relève d'un quart de point ses taux directeurs pour défendre le franc si celui-ci faiblissait davantage vis-à-vis d'un mark trop fort, mais tout dépendra de la tenue du marché des changes au début de la semaine prochaine.

Le pompier pyromane

Jeudi, à la conférence de presse de la Bundesbank, le président Helmut Schlesinger a déclaré qu'il ne pensait pas que la Banque de France soit obligée de suivre, mais qu'il ne pouvait pas dire si les marchés partageraient ce point de vue, ajoutant que le franc français n'est pas tellement fort actuellement. Remarque tout à fait charitable. Le vice-président, M. Hans Tietmeyer, n'a guère été plus rassurant : *« La hausse du taux d'intérêt de la Bundesbank ne devrait pas être considérée comme le prélude à un réalignement du système monétaire européen, qui dépendra de la manière dont les marchés réagiront »*. Tietmeyer ou le pompier pyromane!

La monnaie la plus visée, en fait, est la lire italienne, un peu ébranlée, comme on l'a vu. Le vrai problème est de savoir ce que fera la Bundesbank dans l'avenir proche. Si elle décide un nouveau relèvement *(voir rubrique Marché monétaire et obligataire)*, le système monétaire européen (SME) deviendra intenable. De cela, la Buba n'a cure : l'un des dirigeants, M. Johann Gaddum, n'a-t-il pas déclaré : *« Selon nous, Maastricht est un accord qui signifie que nous devons faire tout ce qui nous est possible pour maintenir la stabilité du mark, dont la Bundesbank assume la responsabilité jusqu'à la création d'une monnaie unique. »*. Voici Maastricht à la sauce allemande. Mais on ne peut suivre certains critiques, qui dénoncent la décision de la Bundesbank comme une entorse majeure aux accords de Maastricht. Ces accords, dans leur phase ultime, en 1997 ou 1999, précisent avoir pour but d'éviter de tels incidents. Mais d'ici là tout est possible et... permis.

FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 13 DÉCEMBRE AU 20 DÉCEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8570	–	19,8367	73,3657	65,1841	3,1595	57,7533	0,8858
	1,8178	–	18,4569	71,4796	63,8517	3,0627	55,9597	0,8835
Paris	9,7548	5,2530	–	385,3998	341,9721	16,5971	303,3785	4,5090
	9,8445	5,4189	–	387,2766	341,6141	16,5941	303,1897	4,5263
Zurich	2,5318	1,3630	25,9470	–	88,7369	4,3064	78,7178	1,1699
	2,5419	1,3990	25,8213	–	88,2093	4,2848	78,3276	1,1687
Francfort	2,8523	1,5360	29,2404	112,6925	–	4,8530	88,7092	1,3184
	2,8817	1,5860	29,2727	113,3666	–	4,8575	88,7520	1,3249
Bruxelles	58,7148	31,65	6,0251	23,2288	20,6954	–	18,2789	2,7167
	59,3250	32,65	6,0267	23,3380	20,5963	–	18,2708	2,7226
Amsterdam	3,2153	1,7315	329,6111	1,2703	112,7278	5,4707	–	1,4862
	3,2469	1,7870	329,8265	1,2773	112,6733	5,4732	–	1,4928
Milan	2163,495	1165	221,7780	854,7322	758,4635	36,8888	672,8370	–
	2174,949	1197	220,9302	855,6111	754,7288	36,6615	669,8377	–
Tokyo	236,9432	127,68	24,2908	93,6170	83,0729	4,0315	73,6933	0,1095
	234,3934	129	23,8095	92,2087	81,3366	3,9509	72,1880	0,1077

A Paris, 160 yens étaient cotés, le vendredi 20 décembre 4,1167 F contre 4,2000 F le vendredi 13 décembre 1991.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN*

Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte

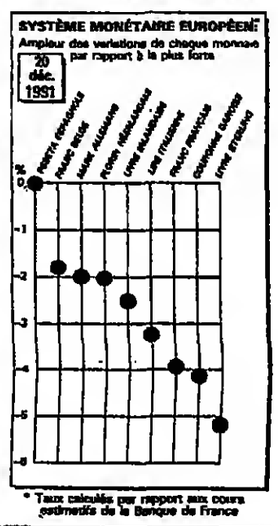

* Taux calculés par rapport aux cours centraux de la Banque de France

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Surprises à New-York et à Francfort

Quelle fin de semaine! Un nouveau relèvement des taux directeurs de la Banque fédérale d'Allemagne (Bundesbank) d'un demi-point, alors qu'on n'attendait pas plus d'un quart de point, et un abaissement d'un point complet du taux d'escompte de la Réserve fédérale des Etats-Unis, au lieu du demi-point traditionnel : belle surprise dans les deux cas, et beau chabut sur les marchés pris à contrepied!

Les Allemands, d'abord. Jeudi, à l'issue du conseil de quinzaine de la Bundesbank, le monde entier apprend que son taux d'escompte est porté de 7,50 % à 8 % et son taux Lombard, le seul qui compte vraiment puisqu'il régit les pensions faites aux banques, de 9,25 % à 9,75 %. Stupeur des marchés, notamment à Paris, où le loyer de l'argent au jour le jour remonte immédiatement à plus de 10 %, ce qui oblige la Banque de France à accorder des concours à très court terme au taux de 10 %. Pour justifier cette décision, les dirigeants de la banque centrale allemande mettent en avant la montée du danger inflationniste, la progression trop forte de la masse monétaire, et la nécessité de renforcer le mark. M. Schlesinger confirme : *« Nous avons toujours répété qu'un taux d'inflation à 4 % était, à moyen terme, intolérable pour l'Allemagne. »* Et d'évoquer les revendications salariales, dont l'ampleur (entre 9 % et 11 % d'augmentation des salaires) est jugée insupportable par les autorités monétaires. Le gouvernement allemand, par la voix du ministre des finances, M. Théo Waigel, a approuvé, estimant que la décision de la Bundesbank constituait un avertissement très clair aux partenaires sociaux, syndicats et patronat, dont on souhaite qu'ils modèrent les augmentations de salaires.

Bien plus, dans son rapport mensuel de novembre, la Bundesbank, soulignant que la pression sur les salaires n'a jamais été aussi forte depuis le début des années 80, se montre menaçante : *« Si une spirale prix-rémunérations s'engage, les représailles seraient très dures. »* Cela veut dire, sans aucun doute, que de nouveaux relèvements des taux directeurs seront décidés. A cet égard, notre confrère *Die Welt* assure que la hausse d'un demi-point de ces mêmes taux directeurs a été acquise, de justesse, contre l'avis de MM. Schlesinger et Tietmeyer, président et vice-président, qui ne souhaitaient qu'un quart de point en raison des réactions internationales. Cela veut dire que les onze administrateurs, présidents des banques centrales des Lander, ont été, en majorité, en faveur du demi-point. Pour eux, si on en juge par M. Lothar Muller (land de Bavière), l'inflation, c'est le diable *(der Teufel !)*.

La France dans un étau

En attendant, la France est prise dans un étau : M. Pierre Bérégovoy ayant réaffirmé que la parité du franc serait défendue, il faudra donc la défendre, fût-ce au prix d'un nouveau relèvement des taux directeurs de la Banque de France, déjà majorés d'un demi-point en novembre. En ce cas, il est vraisemblable que les banques relèveraient leur taux de base, aux dépens des PME. Cela au plus mauvais moment! Le plus horrible est que laisser filer le mark à la hausse contraindrait la France à relever encore davantage ses taux, sa crédibilité « politique » étant moindre que celle de l'Allemagne : le piège se referme sur elle, et elle va devoir souffrir en silence jusqu'au moment où les taux allemands baisseront. Quand? Peut-être peu avant l'été prochain ou peut-être plus tard.

Les Américains, ensuite : fallait-il qu'ils aient peur pour abaisser leur taux d'escompte d'un point entier *(voir par ailleurs)*.

Quant au MATIF, après avoir presque égalé son record de l'année à 107,40 et fort bien réagi à l'initiative allemande, il a fini par céder du terrain à 106,80, avec un magnifique phénomène d'inversion, le rendement de l'OAT à trente ans, à 8,67 % glissant sous celui du dix ans (8,77 %) à un point et demi au-dessous du jour le jour (10 1/4 %). Pour nombre d'opérateurs, les capitaux vont quitter l'Amérique pour se placer en Europe, Allemagne et France, ce qui explique l'invasion-anticipation significative d'une baisse des taux en 1992.

Sur le marché obligataire, on affiche «relâche» : pas d'émission cette semaine, après celle du Crédit foncier de France, la semaine dernière, la trêve des emprunteurs devant, dit-on, se poursuivre jusqu'au 13 janvier, sans compter l'émission d'obligations assimilables du Trésor le premier jeudi du mois.

Les Sicav monétaires ont subi des retraits importants en novembre – 10,3 milliards de francs – leur encours ne perdant que 2 milliards de francs à 932 milliards de francs. *« C'est une rupture de tendance par rapport aux soldes observés sur la même période des années précédentes (+ 10,5 milliards de francs en novembre 1990, + 9,9 milliards de francs en 1989) »*, note Europerformance, qui tient les livres dans ce domaine.

A l'origine de ce phénomène, on trouve le resserrement des trésoreries des entreprises et d'un certain nombre de particuliers, des professions libérales en particulier, dont le chiffre d'affaires a baissé. Les phénomènes se conjuguent pour provoquer des retraits sur les liquidités investies en Sicav monétaires. Ajoutons-y les prélèvements pour le paiement des impôts, les transferts d'épargne en produits d'assurance-vie, les fonds communs de placement et les plans d'épargne populaires. Mais, d'une manière générale, il est très probable que beaucoup d'agents économiques «tirent» sur leurs disponibilités à vue pour joindre les deux bouts en cette fin d'année particulièrement morose.

F. R.

COMMUNICATION

Après avoir reçu les représentants du personnel et les dirigeants de la chaîne

Le CSA va décider si La 5 reste en mesure de respecter ses engagements

Dans la crise que traverse actuellement La 5, le conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a été le vedette de la journée du vendredi 20 décembre. Dans la matinée, une délégation des salariés en grève de la chaîne, composée de représentants de la rédaction et des programmes a été reçue par M. Jacques Boutet, président du CSA.

Les délégués ont fait part à celui-ci de l'émotion soulevée dans l'ensemble du personnel. Ils ont tenté de démontrer que le nombre de licenciés (576 suppressions d'emplois, dont 292 contrats à durée indéterminée et 284 emplois temporaires) rendait impossible tout respect des engagements pris, en 1990, par le groupe Lagardère.

Le CSA a rappelé qu'il ne pouvait intervenir dans un conflit de droit privé, sa seule mission étant de savoir si rupture il y avait du contrat passé, voici un an, avec les dirigeants de La 5.

Pour parfaire leur opinion à ce sujet, les dirigeants du CSA ont entendu pendant plus de trois heures MM. Jean-Luc Lagardère et Yves Sabouret, respectivement PDG de Hachette et de La 5.

A l'issue de cet entretien, un communiqué a été rendu public, vendredi soir, dans lequel le CSA estime que *« l'audition* (des dirigeants de la chaîne) *a permis d'approfondir les conséquences des mesures d'économie annoncées sur l'avenir de la chaîne, les programmes et l'information »*. Le CSA a précisé avoir *« demandé à ses interlocuteurs de lui fournir dans les meilleurs délais le budget prévisionnel pour 1992, ainsi que les perspectives pour 1993 et 1994. (...) Le Conseil examinera les documents dans les prochains jours. Il a également décidé d'entendre les autres actionnaires, dès que possible »*. MM. Silvio Berlusconi, qui possède 25 % des parts, à parité avec Hachette, Robert Hersant avec 7,5 %, le GAN et le banquier Jean-Marc Vernes seront donc entendus, dans les jours prochains, par le CSA. *« A l'issue de cette instruction, il* (le CSA) *appréciera si les engagements souscrits, en octobre 1990, par le groupe Hachette peuvent être tenus et il prendra sa décision. »* Celle-ci pourrait intervenir au début du mois de janvier.

M. Yves Sabouret a rendu publiques, vendredi soir, au cours du journal de La 5, quelques-unes des informations communiquées au CSA, notamment sur le respect des engagements de la chaîne. Ainsi, près de 1 milliard de francs ont été engagés, en 1991, dans la production audiovisuelle. Une cinquantaine de téléfilms nouveaux seraient actuellement en production ou en cours d'achèvement. Autrement dit, c'est près d'un téléfilm nouveau par semaine qui pourra être diffusé en 1992.

La manière dont le PDG de La 5 *compte tenir ses engagements en* matière d'information – quatre journaux quotidiens, plus deux magazines mensuels – reste pour l'instant obscure.

Y. M.

Le pouvoir de l'info

Jamais, sans doute, des salariés en conflit avec la direction de leur entreprise n'ont disposé d'un pouvoir comparable à celui dont jouissent, *aujourd'hui, les journalistes de La 5.* Le direction de Hechette semble avoir perdu tout contrôle sur le *chaîne dont elle est toujours* l'opérateur légal. Pis, et c'est une première dans les conflits sociaux, elle *est aujourd'hui privée de toute* possibilité d'imposer son discours.

De quel poids pèse, en effet, la parole épisodique du président du groupe, M. Jean Luc Lagardère, ou celle du président de la chaîne, *M. Yves Sabouret, face à des journalistes* grévistes qui monopolisent le micro? Tous les soirs, depuis l'annonce des licenciements, la rédaction de La Cinq s'efforce d'influencer le grand public, mais aussi les décideurs du Conseil supérieur de l'audiovisuel, les élus politiques, sans parler *des milieux économiques et boursiers.* Depuis trois jours, le Journal du soir de La 5 est devenu une salle de *meeting ouverte à tous.*

L'entretien Bouret-Sabouret, vendredi 20 décembre, à l'enseigne d'un logo brisé de La 5, tenait plutôt du combat de boxe et ne respectait guère les canons, généralement *sereins, de l'entretien télévisé classique.* D'autant qu'un public chauffé à blanc (en l'occurrence les salariés de *la chaîne) était là, massé non loin du* plateau, qui ponctuait les échanges entre l'«invité» (M. Yves Sabouret) et le puissance invitante (M. Jean-Claude Bourret) de huées ou de vivats audibles pour des millions de téléspectateurs.

Certes, il arrive que des usines soient occupées par le personnel, que la production soit paralysée, mais les directions conservent, en *général, une marge d'initiative* appréciable. Elles peuvent parler à l'extérieur, font respecter la *« liberté du travail »*, etc. Ici, face à la puissance du média télévisuel, la direction de Hachette semble impuissante. La sympathie du public va naturellement aux grévistes et la solidarité des journalistes, notamment au sein du groupe Hachette, empêche toute possibilité de collaboration entre la rédaction d'Europe 1 et celle de La 5.

Décider en décembre de licenciements qui ne deviendront effectifs qu'en mars revient donc pour Jean-Luc Lagardère à conserver un canon médiatique braqué en permanence *sur le personnel. Le président de* Hachette semblait en être conscient quand il déclarait, vendredi 20 décembre, *qu'il s'était «interdit»* de regarder les journaux de La 5, ces derniers jours, tant il était persuadé que l'amertume des journalistes s'y donnerait libre cours. *«Il ne faut cependant pas donner l'impression que la chaîne est un bateau ivre»*, plaidait-il face aux grévistes.

L'enjeu de l'information est d'importance. Face au chahut, les banquiers, qui détestent le publicité négative, pourraient être tentés de négoter leur soutien financier. Les milieux boursiers pourraient commencer à se délester plus encore de leurs titres. Sans parler des responsables politiques, toujours sensibles à la voix de l' «opinion». En revanche, l'arme télévieuelle étant à double tranchant, les journalistes de La 5 doivent se garder de lasser le grand public et maintenir la tension : le spectacle d'abord !

YVES MAMOU

Pour résister à la crise

Trois groupes de presse du centre de la France se rapprochent

Trois groupes indépendants de presse régionale, *la Nouvelle République du Centre-Ouest* (Tours), Centre France – qui comprend *la Montagne* de Clermont-Ferrand, *le Berry républicain* de Bourges, *le Journal du centre* de Nevers et *le Populaire du Centre* de Limoges – et *la République du Centre* (Orléans) viennent de créer un comité stratégique de réflexion baptisé *«les Quotidiens du Grand Centre»*.

Les trois groupes souhaitent associer leurs compétences afin d'étudier les solutions susceptibles de leur permettre de faire face à la crise *« durable »* qui touche le presse quotidienne, notamment en matière de recettes publicitaires. Ces journaux, dont les liens sont anciens, veulent aussi mettre fin aux rumeurs de rachat circulant régulièrement sur chacun d'entre eux. L'accord qu'ils viennent de conclure devrait leur permettre de rechercher *« les voies d'alliances et les synergies professionnelles susceptibles de pérenniser et renforcer leur indépendance »*.

Les quotidiens des trois groupes couvrent dix-sept départements comptant plus de six millions d'habitants. L'audience globale de ces titres représente 2 184 600 lecteurs. Leur chiffre d'affaires 1990 s'établit à 1,5 milliard de francs (824 millions de francs pour le groupe Centre-France, 605 millions pour *la Nouvelle République*, 118 millions pour *la République du Centre*) et leur diffusion dépasse les 700 000 exemplaires quotidiens, selon l'OJD. Les trois groupes sont également présents dans la presse gratuite, la radio, l'affichage rural, la télématique et la presse hebdomadaire locale.

Les prix de la Fondation Alexandre Varenne

La Fondation Alexandre Varenne et Marguerite Varenne pour la presse et la communication organise chaque année un concours des jeunes journalistes et photographes de la presse quotidienne régionale et départementale. Voici le palmarès du concours 1991 :

Jeunes journalistes.

– 1er prix (75 000 F) : Françoise Bouju, *Nord-Eclair* ; 2e prix : (30 000 F) : Joseph Lozano, *l'Indépendant* ; 3e prix (2 fois 10 000 F) : Michel Genson, *le Républicain lorrain*, Corinne Vanmerris, *la Voix du Nord.*

– Mentions spéciales (3 fois 5 000 F) : Marc Spisser, *les Dernières Nouvelles d'Alsace* ; Anne Lessard, *la République du Centre* ; Henri Dudzinski, *la Voix du Nord.*

Jeunes photographes.

– Mentions spéciales : Jean Michel Mart, *Midi libre* ; Jean-Claude Jamois, *la Nouvelle République du Centre-Ouest* ; Pierre-Louis Mire, *les Nouvelles calédoniennes.*

□ **Nouveau bureau de l'AJEF.** – L'Association des journalistes économiques et financiers (AJEF) a élu son nouveau bureau pour 1992 et 1993. Il est présidé par Jacques Barraux (*l'Entreprise*). Les vice-présidents sont Nicolas Beytout (*les Echos*) et Alain Vernholes (*le Monde*), le trésorier François de Witt (*la Vie française*) et le secrétaire général Sophie Rack d'Avezac (TF 1). Etienne Bertier (*le Point*), Marie-Laetitia Bonavita (*le Figaro*), Michel Garibal (France-Inter), Catherine Golliau et Jean-Claude Hazera (*le Nouvel Économiste*), Axel Krause (*International Herald Tribune*), Gérard Moatti (*l'Expansion*) et Alain Pauche (*l'Usine nouvelle*) sont membres du bureau.

Le Monde
PUBLICITÉ LITTÉRAIRE
Renseignements :
46-62-74-43

309 Graffic 62 900 F.* Ceux qui pensent trouver une meilleure affaire peuvent toujours essayer la vente par correspondance.

309 GRAFFIC TOUJOURS PARTANTE!

Profitez d'un financement exceptionnel par Crédipar* sur toutes les 309 Graffic - essence ou diesel, 3 ou 5 portes - à découvrir chez votre concessionnaire jusqu'au 31 décembre 1991. C'est Noël quoi! *Sous réserve d'acceptation du dossier de financement par Crédipar. Modèle présenté : 309 Graffic - 3 portes essence. A.M. 92 - Tarif au 1/07/91.

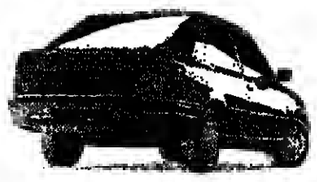

PEUGEOT
UN CONSTRUCTEUR SORT SES GRIFFES

La guerre en Yougoslavie

Offensive de l'aviation fédérale en Slavonie occidentale

L'aviation fédérale yougoslave a poursuivi, vendredi 20 décembre, ses attaques dans plusieurs régions de Croatie, notamment en Slavonie occidentale, a annoncé la radio croate. Une bombe à fragmentation et dix missiles ont été lancés sur le village de Badljevina, à quelque 100 km à l'est de Zagreb.

La ville de Nova-Gradiska a été la cible d'une attaque combinée de l'aviation et de l'artillerie de l'armée yougoslave, qui a tiré au mortier, au canon et au lance-roquettes multiples, selon la télévision de Zagreb. L'opération a fait deux morts et cinq blessés, selon la même source.

Dans les environs de Sisak, les forces croates ont abattu un avion de l'armée yougoslave. Par ailleurs, de violents combats se sont déroulés à Gospic, à 200 km au sud de Zagreb, où les fédéraux ont lancé plusieurs attaques d'infanterie contre la ville.

Des négociations sur un cessez-le-feu se sont engagées à Osijek, selon l'agence croate Hina. Des représentants des autorités locales, des forces croates et de l'armée fédérale devaient tenter de se mettre d'accord, à partir de dimanche, sur les conditions de l'application d'un nouveau cessez-le-feu.

Sur le plan diplomatique, Washington a fustigé, vendredi, la *« présidence-croupion dominée par les Serbes »* et condamné par avance toute tentative de *« menacer l'intégrité »* de la Bosnie-Herzégovine ou de la Macédoine. Dans un communiqué, le département d'Etat déclare qu'il *« condamnerait fermement toute tentative de la part de la direction serbe et des militaires yougoslaves d'utiliser les perspectives de reconnaissance internationale comme prétexte pour menacer, par la force et l'intimidation, l'intégrité des Républiques de Bosnie-Herzégovine ou de Macédoine ». « Nous consulterons nos amis et alliés,* ajoute ce texte, *en particulier la CEE, pour prendre les mesures appropriées ».* Enfin, le Saint-Siège a annoncé, vendredi, son intention de reconnaître la Croatie et la Slovénie, selon les conditions posées par la CEE. Son porte-parole, M. Joaquin Navarro, a ajouté que la décision du Vatican ne voulait être inamicale à l'encontre d'aucune des parties en cause dans le conflit et qu'elle visait la pacification de la région ainsi que *« la création de conditions permettant un développement ordonné et fraternel de ses populations ».* – *(AFP, Reuter.)*

Les « disparus de Vukovar »

Au rythme d'une cinquantaine de blessés quotidiennement – ce chiffre pouvant doubler certains jours, – les chirurgiens de Vukovar opéraient couramment vingt heures d'affilée. L'hôpital de cette ville de l'est de la Croatie, tombée en novembre après trois mois de siège et de pilonnage intensif, était devenu le cœur de ce symbole de la résistance croate à l'agression serbo-fédérale.

Sa directrice, le docteur Vesna Bosanac, a *« tenu »* son établissement d'une main de fer, assurant sans interruption son fonctionnement malgré des conditions dramatiques (manque de médicaments, blessés (parmi lesquels 70 % de civils) et personnels confinés dans les sous-sols,...). Puis, elle a passé trois semaines en détention, aux mains de l'armée *« fédérale »*. A peine libérée, elle n'a qu'une idée : se rendre à Osijek, ville voisine de Vukovar en voie de subir le sort de celle-ci, afin de faire profiter de son *« expérience »* l'hôpital local.

Hôte, vendredi 20 décembre, du secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner, lors d'un bref séjour à Paris, le docteur Bosanac veut, aujourd'hui, sensibiliser l'Europe au sort des quelque 5 000 survivants de Vukovar toujours internés en Serbie. Un internement, dont elle-même et son mari, Lavoslav, ont raconté la dureté (coups, humiliations de la part de soldats). Elle s'est, en outre, interrogée sur le sort de quatre cents de *« ses »* blessés (dont un Français et deux Allemands), *« disparus »* lors de l'évacuation de l'hôpital, assurée par l'armée : ils étaient 650 lors de la chute de la ville, or 250 d'entre eux seulement ont pu rejoindre la Croatie....

Y. H.

Des élections sur fond de prospérité

La question de l'indépendance de Taïwan n'est plus un sujet tabou

La population de Taïwan a voté, samedi 21 décembre, pour élire une Assemblée nationale appelée à réviser la Constitution de l'île nationaliste chinoise. La veille, dans la ville de Tainan (Sud), des heurts avaient opposé la police à des manifestants de l'opposition protestant contre la découverte de quatre-vingt mille bulletins de vote imprimés en excédent par le Kouomintang, le parti au pouvoir. Les résultats du scrutin, perçu comme un référendum implicite sur l'indépendance, étaient attendus dès samedi soir.

TAÏPEH

de notre envoyé spécial

Equipés de leur sceau de pierre gravé à leur nom, équivalent chinois de la signature personnelle, les treize millions d'électeurs de Taïwan sont allés aux urnes, le 21 décembre, pour la *dexième* fois sans contrainte depuis 1989. Il ne s'agissait pas seulement de choisir les quatre cent cinq membres de la nouvelle Chambre haute en vue de remplacer celle, pléthorique, que le régime nationaliste avait formée sur le continent avant même d'y perdre la guerre civile face aux communistes en 1949. L'actuel chef de l'Etat, M. Lee Teng-hui, également président du parti nationaliste, entend faire adopter par cette nouvelle Assemblée une Constitution mieux adaptée à la société apparue dans l'île à la faveur de la prospérité, remplaçant ainsi la Charte de 1947, toujours en vigueur.

Derrière cette question institutionnelle, qui ne semble guère passionner les vingt millions d'habitants de Taïwan, se profilait la véritable question à laquelle l'île, indépendante *de facto* depuis quarante ans, est confrontée à l'heure où le monde se refait et où sa réussite économique est devenue évidente à tous : doit-elle renoncer à son appartenance théorique à la Chine – dogme fondant la légitimité du Kuomintang depuis 1949 – et se déclarer indépendante?

Violant un tabou, vieux de quatre décennies, qui interdit toute prise de position dans ce sens, la principale formation d'opposition, le Parti progressiste démocratique (DPP), s'est présentée au scrutin en se déclarant pour l'indépendance, sur la base de la composition démographique de l'île : il existe aujourd'hui 80 % de Taïwanais de souche, contre 20 % d'héritiers de l'appareil nationaliste venus du continent en 1949.

Le ras-le-bol de la classe moyenne

Pour avoir prôné l'indépendance, quelques opposants se trouvent encore en prison – dans des conditions confortables, – et leurs familles ont été interdites de visite dans les jours précédant le scrutin. Ce fait n'a pas empêché l'ensemble de la campagne – marquée par quelques horions et lancers d'œufs en direction de locaux appartenant au Kouomintang, ainsi que par quelques accusations de fraude et de corruption électorale çà ou là – d'être dominée par cette question, qui inquiète autant le régime de Pékin que le parti au pouvoir dans l'île.

Le paradoxe de la situation est que le lobby indépendantiste exprime le ras-le-bol, à l'encontre du pouvoir, d'une classe moyenne dont beaucoup de membres entretiennent des rapports de plus en plus étroits, notamment économiques, avec les communistes du continent. Inversement, le camp du *statu quo*, incarné par le Kouomintang, mène depuis quatre décennies une politique qui a préservé l'île de l'influence de Pékin.

L'opposition sait que 15 % de la population, selon des sondages, partage sa revendication d'indépendance. Mais elle espérait obtenir les 25 % de sièges qui lui permettraient de bloquer la réforme constitutionnelle envisagée par le pouvoir.

Le Kouomintang avait, pour sa part, mobilisé son appareil, fort prospère. Le parti affichait – notamment dans des spots électoraux diffusés, pour la première fois, sur les trois chaînes de télévision qu'il contrôle – une allure bien plus *« taïwanaise »* que par le passé. Le pouvoir s'adresse maintenant à la population en mandarin, langue nationale des Hanq (Chinois), mais aussi dans le dialecte local et dans celui d'une autre minorité de l'île, les Hakkas. Sur le fond, le message est simple, et répété à satiété : *« La prospérité, la stabilité, c'est nous. »*

FRANCIS DERON

Dans un entretien publié à l'occasion de son centième anniversaire

M. Pinay affirme qu'il démissionnerait s'il était à la place de M. Mitterrand

Dans un entretien publié par *le Figaro* daté 21-22 décembre, M. Antoine Pinay, interrogé sur *« ce qui va mal dans la France d'aujourd'hui »*, déclare : *« Le malaise est d'ordre économique, et l'économie n'intéresse pas les hommes politiques. La politique est devenue un métier, et les candidats, une fois élus, se préoccupent de leur réélection beaucoup plus que des intérêts du pays. Il y a un déclin de la morale, des mœurs, du civisme, et tout cela pèse sur le monde politique. »*

Interrogé sur ce qu'il ferait s'il était à la place de M. Mitterrand, l'ancien président du conseil, qui aura cent ans le 30 décembre prochain, répond : *« Je crois que si j'étais à sa place, je démissionnerais parce que l'opinion publique ne le supporte plus ».* Invité à juger plusieurs responsables politiques, M. Pinay affirme que Mme Cresson *« manque de formation, même si elle est pleine de bonne volonté et intelligente »*, que M. Rocard lui a donné l'impression d'un *« garçon intelligent, plein de bonne volonté, ne s'en tirant pas tellement mal »* et que M. Delors a sa préférence parce qu'il est *« le plus posé, le plus équilibré »* et *« très européen ».*

Quant à M. Chaban-Delmas, il a l'impression que *« c'est un gueulard (...), un petit peu comme Jean-Marie Le Pen ».* Il assure, d'autre part, que M. Edouard Balladur est *« très, très bien »* et *« le mieux dans le camp libéral »*, que M. Raymond Barre *« s'est usé avec ses variations, avec ses reniements »*, que M. Giscard d'Estaing est *« le plus intelligent, le plus compétent de la bande ».*

Complice de Thierry Paulin

Jean-Thierry Mathurin a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité

Reconnu coupable de sept assassinats de personnes âgées et d'une tentative, commis en octobre et en novembre 1984 avec Thierry Paulin, Jean-Thierry Mathurin, vingt-six ans, a été condamné, vendredi 20 décembre, par la cour d'assises de Paris, à la réclusion criminelle à perpétuité, dont l'exécution comporte une période de sûreté de dix-huit ans pendant laquelle il ne pourra bénéficier des dispositions concernant les permissions de sortir, la semi-liberté et la libération conditionnelle (*le Monde* du 20 décembre).

Les jurés parisiens ont suivi les réquisitions de l'avocat général Philippe Bilger, tout en déclarant Mathurin non coupable d'un assassinat et d'une tentative. Dans son réquisitoire, ponctué par les sanglots de l'accusé, M. Bilger avait implicitement admis que Thierry Paulin, victime du sida en 1989, était l'auteur principal des crimes auxquels Mathurin avait participé en tant que co-auteur. Mais, selon le magistrat, l'emprise de Paulin ou le jeune âge de Mathurin au moment des faits, commis lors d'une *« parenthèse atroce »* dans sa vie, ne constituaient pas des circonstances atténuantes, mais seulement *« des circonstances explicatives ».*

La passion amoureuse qui liait les deux hommes était également interprétée par M. Bilger comme une explication de cette série de meurtres : *« Il était capital de vivre et de commettre des crimes sous le regard de l'autre. »* Un avis partiellement partagé par Me Michel Arnold, qui a tenté, d'une façon souvent remarquable, d'éviter la période de sûreté à son client. *« Jugez-le pour ce qu'il a fait, et c'est déjà beaucoup. Mais il est resté sans cesse dans l'ombre; il ne portait pas les coups; il n'était que le complice »*, plaida Me Arnold, en rappelant que Mathurin avait vécu, jusqu'à ces crimes, *« dix-huit ans de pauvreté, de vie difficile, au cours desquels il n'a commis aucun délit. Sans Paulin, il n'était pas dangereux. Sans Paulin, il ne l'est plus ».*

MAURICE PEYROT

Respectant une tradition ancienne

La France a attendu la fin de l'année pour passer ses commandes 1991 de Mirage-2000 et d'Atlantique-2

Comme la tradition l'a désormais instauré depuis des lustres, la France a officiellement notifié, le vendredi 20 décembre, sa commande annuelle pour 1991 de Mirage-2000 et d'Atlantique-2 au groupe Dassault qui conçoit ces deux avions militaires. Le contrat intervient en fin d'année, ce qui permet à l'Etat de doser progressivement ses investissements, en dépit du fait qu'ils ont été approuvés par le Parlement à la fin de l'année précédente, lors du vote sur le budget.

Une première notification porte sur la commande de dix-huit Mirage-2000-D pour l'armée de l'air. Le Mirage-2000-D est un avion biplace pour les missions d'attaque au sol, tout temps, de nuit comme de jour, lors de navigations à basse altitude, à grande vitesse. Cet avion emporte des armes classiques à guidage laser et à sous-munitions, mais il peut être aussi doté d'un missile nucléaire (comme l'ASMP des Mirage-2000-N). Au total, avec cette dernière commande, l'armée de l'air française a commandé trois cent dix-neuf Mirage-2000 dans leurs diverses versions, dont soixante-quinze Mirage-2000-D.

En plus de ces commandes nationales, le groupe Dassault a reçu celles de six clients étrangers (Abu-Dhabi, Egypte, Inde, Pérou, Grèce et Jordanie) pour un total de cent soixante-neuf Mirage-2000. Si la commande jordanienne est toujours comptabilisée par l'industriel, il y a de fortes chances pour qu'elle ne se matérialise jamais, le client ayant fait savoir son intention de se dédire moyennant le versement d'indemnités à débattre – ce qui est en discussion – avec la France.

La seconde notification porte sur la commande de trois Atlantique-2 pour la marine nationale. L'Atlantique-2 est un biturbopropulseur pour la surveillance maritime et la lutte anti-sous-marine. Ce contrat pour 1991 porte à vingt-cinq le nombre des exemplaires d'Atlantique-2 commandés par la marine.

A ce jour, l'Atlantique-2 n'a pas été exporté même auprès de pays – comme l'Allemagne, la Belgique ou l'Italie – qui le fabriquent avec la France. La raison en est probablement son prix : dans sa version destinée à l'aéronavale française, le coût budgétaire (taxes, soutien, rechanges et formation des équipages) d'un Atlantique-2 en état de vol est estimé entre 500 et 600 millions de francs, selon des rapports du Parlement.

Au conseil des ministres

M. Dumas souhaite que les Républiques de l'ex-URSS mettent en place une organisation commune de défense

Pour éviter de faire siéger les membres du gouvernement le mercredi 25 décembre, le président de la République a réuni le conseil des ministres samedi 21 à l'Elysée.

Au cours de son traditionnel tour d'horizon diplomatique, M. Roland Dumas a évoqué la rencontre d'Alma-Ata. Selon M. Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement, qui, en l'absence de M. Jack Lang, rendait compte des travaux du conseil, le ministre des affaires étrangères a déclaré que la France souhaitait que *« les Républiques nouvellement souveraines de l'ancienne Union soviétique parviennent à mettre en place une organisation commune, notamment dans le domaine de la défense, de manière à ce qu'il soit mis fin à la dispersion des armes atomiques sur le territoire de ce qui fut l'Union soviétique et pour que l'Europe de l'Est retrouve un nouvel équilibre qui, pour l'Europe tout entière, sera facteur de paix ».*

Le conseil des ministres a aussi approuvé un projet de loi présenté par M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, réformant le statut des caisses de crédit municipal et deux projets défendus par M. Michel Sapin, ministre délégué à la justice, le premier sur les droits des enfants et le règlement des conflits familiaux, le second sur le droit des héritiers et du conjoint survivant lors d'une succession *(lire pages 1 et 8)*. Il a entendu une communication de M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture, sur l'utilisation des produits agricoles à des fins non alimentaires.

M. Poperen a dressé le bilan de la session ordinaire du Parlement qui s'est achevée vendredi soir. A cette occasion il a annoncé que le président de la République avait signé un décret convoquant le Parlement en session extraordinaire à partir du 8 janvier pour continuer l'examen des textes suivants : le statut des élus, les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, l'organisation territoriale de la République et le statut de la magistrature. Enfin, le conseil a nommé M. Pierre Consigny, inspecteur général des finances, directeur des Monnaies et Médailles. Compte tenu des fêtes de fin d'année, le prochain conseil des ministres se tiendra le vendredi 3 janvier.

EN BREF

□ **Le bilan de santé de M. Mitterrand fait état de résultats « normaux ».** – Le service de presse de l'Elysée a diffusé, samedi matin 21 décembre, le bulletin de santé semestriel du président de la République. *« A la demande de M. François Mitterrand, président de la République, un bilan de santé a été effectué à la fin de l'année 1991,* indique le bulletin signé par le docteur Claude Gubler, médecin particulier du président. *Les résultats des examens cliniques et biologiques pratiqués sont normaux ».*

□ **Air Afrique sera partiellement privatisée.** – M. Yves Roland-Billecart, PDG de la compagnie multinationale Air Afrique, a annoncé, vendredi 20 décembre, qu'une prochaine ouverture du capital à de *« vrais capitaux privés »* ramènerait la part des dix Etats africains membres de 78,89 % de ce capital à environ 50,5 %. La Banque africaine de développement (BAD), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), la Caisse centrale de coopération économique française (CCCE), le groupe Bolloré, le groupe agro-alimentaire Mimran, des capitaux africains et le personnel de la compagnie pourraient faire partie du nouveau tour de table d'Air Afrique qui est revenu à l'équilibre, en 1990. – *(AFP.)*

□ **M. Gorbatchev a remis le dossier du KGB sur Soljenitsyne à son éditeur.** – Alexandre Soljenitsyne aurait l'intention de retourner en Russie pour s'y établir définitivement, selon le réalisateur Stanislav Govoronkhine qui l'a rencontré récemment. Le dossier du KGB sur l'écrivain a été remis à ses éditeurs de *Novi Mir* à Moscou par M. Gorbatchev, a annoncé, vendredi 20 décembre, l'agence Interfax. – *(A.P.)*

SOMMAIRE

DÉBATS

Il y a vingt ans, les Britanniques quittent le Golfe 2

ÉTRANGER

Les Occidentaux envisagent une reconnaissance rapide des Républiques de l'ex-URSS 3
M. Eltsine fait savoir, dans un message, que la Russie espère adhérer, à terme, à l'OTAN 3
A l'ONU, la création d'un poste de coordinateur chargé des affaires humanitaires suscite la méfiance des non-alignés 4
Cambodge : la situation politique se dégrade à Phnom-Penh 4
Le plan de paix des Nations unies au Sahara occidental dans l'impasse .. 5

POLITIQUE

La polémique sur le financement des Verts : le fisc réclame 1 million de francs au parti de M. Waechter 6
La grave crise financière de la ville de Marseille 8
Livres politiques par André Laurens : « Mon oncle se met à table » 6
Un colloque à Moscou sur « l'anatomie de la haine » 6-7
La fin de la session parlementaire .. 7

SOCIÉTÉ

Deux projets de réforme du code civil 8
Les ONG sont opposées à la création d'une autorité mondiale de l'environnement 8
La chambre d'accusation s'oppose à l'instruction de l'affaire Boudarel .. 13
L'épilogue de l'affaire L'Oréal 13

HEURES LOCALES

● Union symbolique au chevet de Marseille ● « Les syndicats ont été oubliés lors des négociations d'Angoulême » : un entretien avec M. Jacques Nodin. ● Limousin : la fin d'un long sommeil ● Difficile accouchement pour l'hôpital de Montpellier ● La bataille du pont de Barcarin ..... 9 à 12

CULTURE

Arts : Marcel Broodthaers à la Galerie nationale du Jeu de Paume 15
Cinéma : « Epouses et concubines », de Zhang Yimou 15
Théâtre : « La Chauve-Souris », de Jérôme Savary 15

ÉCONOMIE

La Réserve fédérale des Etats-Unis a baissé son taux d'escompte 17
Les négociations finales du GATT 17
Krupp détient 51 % de son concurrent Hoesch 17
Revue des valeurs 18
Crédits, changes et grands marchés 19

COMMUNICATION

Le CSA va décider si La 5 reste en mesure de respecter ses engagements 20
Pour résister à la crise, trois groupes de presse du centre de la France se rapprochent 20

Services

Abonnements 2
Carnet 16
Météorologie 16
Mots croisés 16
Spectacles 14
Télévision 16

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 21 décembre 1991 a été tiré à 194 250 exemplaires.

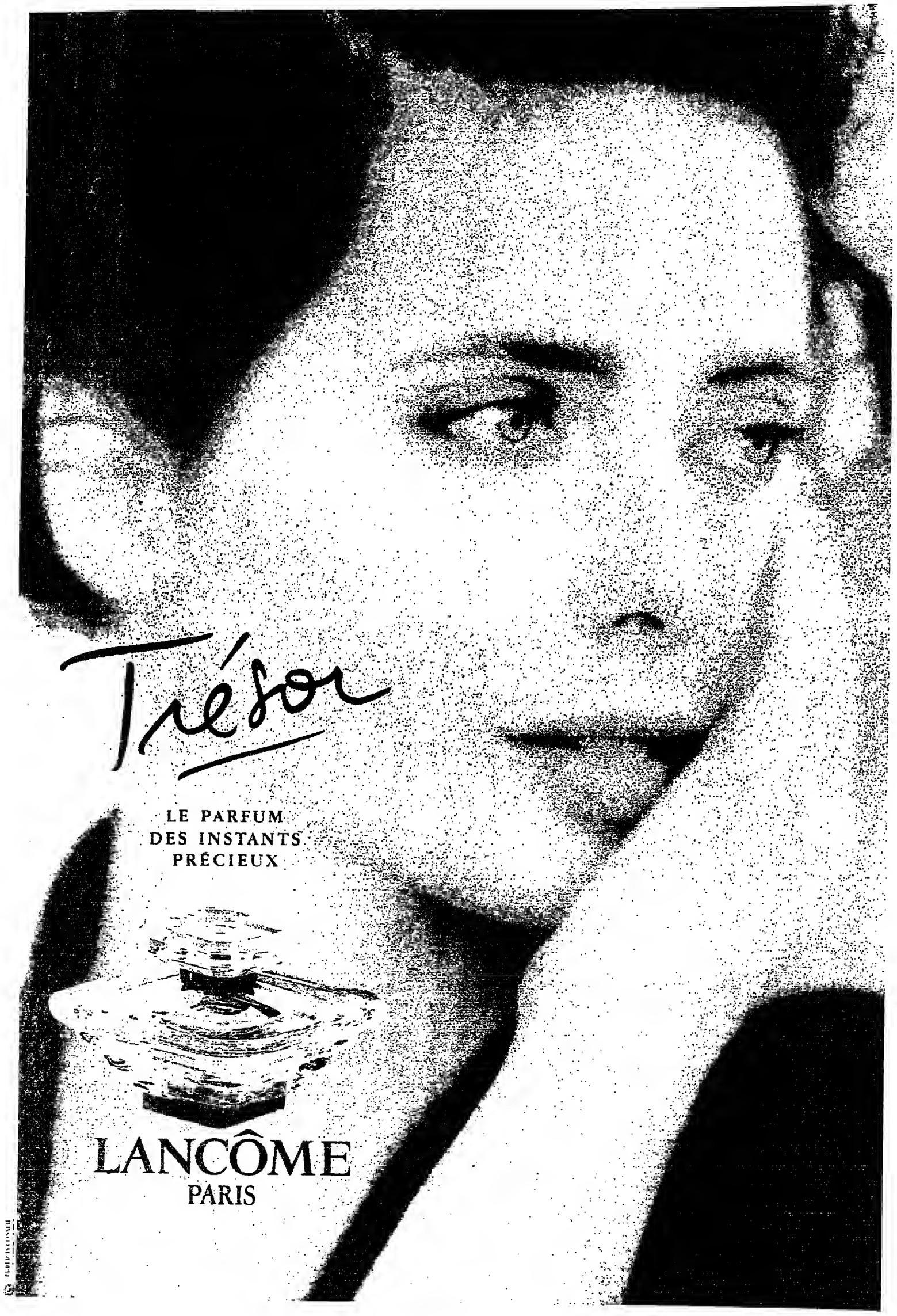

Lancôme vous souhaite un Joyeux Noël.